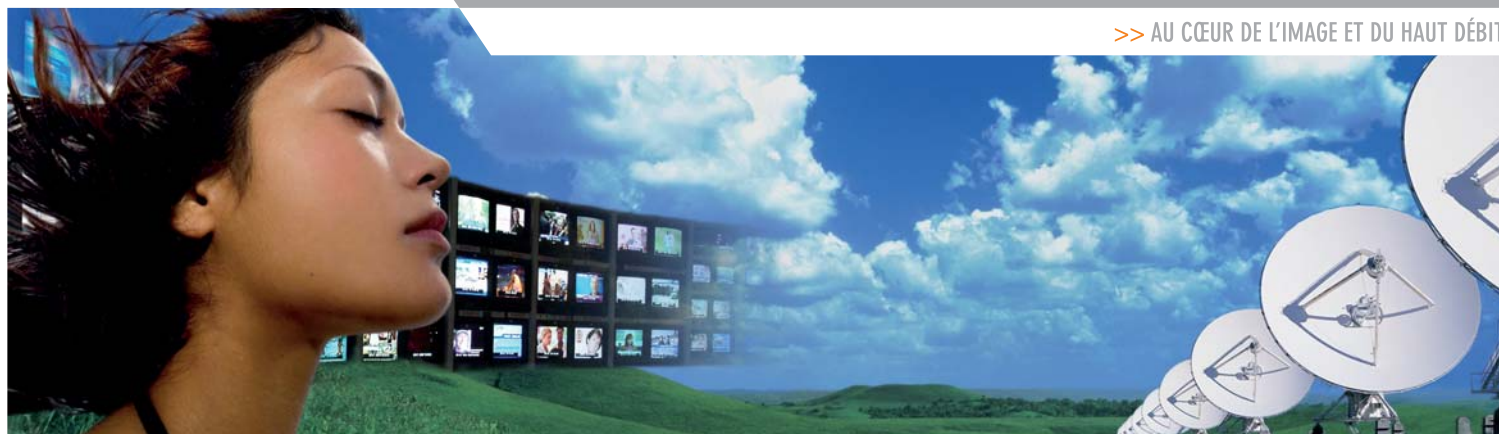


RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2006

>> AU CŒUR DE L'IMAGE ET DU HAUT DÉBIT



eutelsat
COMMUNICATIONS



eutelsat
COMMUNICATIONS

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 215.692.592 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris

481 043 040 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006**



INDEX

1 INTRODUCTION	4
1.1 PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE	5
1.2 INFORMATIONS SELECTIONNEES CONCERNANT LE GROUPE	5
1.3 EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	6
2 PRESENTATION DES MARCHES DU GROUPE	7
2.1 L'INDUSTRIE DES SERVICES FIXES PAR SATELLITE (« SFS »)	7
2.2 LES PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR	8
2.3 CONCURRENCE	9
3 PRESENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	11
3.1 UN PORTEFEUILLE DE SERVICES EQUILIBRE	11
3.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE	11
3.3 AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE	14
4 EVOLUTION DE LA FLOTTE DE SATELLITES AU COURS DE L'EXERCICE	17
4.1 TAUX D'UTILISATION	17
4.2 PRESENTATION DE LA FLOTTE DE SATELLITES	17
4.3 POLITIQUE D'ASSURANCE DU GROUPE CONCERNANT SA FLOTTE DE SATELLITES	23
5 ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	24
5.1 FILIALES	24
5.2 EUTELSAT S.A. (FRANCE)	26
5.3 PARTICIPATIONS	27
6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2006 – INFORMATIONS FINANCIERES	28
6.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS – NORMES IFRS	28
6.2 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	30
6.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	31
6.4 RESULTAT OPERATIONNEL	33
6.5 RESULTAT FINANCIER	33
6.6 RESULTAT NET CONSOLIDE	37
7 INFORMATIONS FINANCIERES – COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2006	38
7.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	38
7.2 ACTIVITE ET EVENEMENTS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	38
7.3 EXTRAITS DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2006	38
8 PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	40
9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	41
9.1 COMPOSITION ET MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	41
9.2 INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	42
9.3 ROLE ET COMPOSITION DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	42
9.4 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	43
9.5 INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	43
9.6 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE	44
10 AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES	49
10.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	49
10.2 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	49
10.3 CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006	49
10.4 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	49

10.5	ACQUISITION D' ACTIONS PAR LA SOCIETE	49
10.6	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	49
10.7	POLITIQUE DE DIVIDENDES	49
10.8	AFFECTATION DU RESULTAT	49
10.9	DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU CONSEIL D' ADMINISTRATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES	50
10.10	INFORMATION ENVIRONNEMENTALE	50
11	EVENEMENTS POST CLOTURE	51
11.1	LANCEMENT DU SATELLITE HOT BIRD™ 8	51
11.2	APPROVISIONNEMENT DU SATELLITE W2A	51
11.3	ORGANISATION DU GROUPE EUTELSAT COMMUNICATIONS	51
11.4	CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIERE	51
12	PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE	52
12.1	RISQUES RELATIFS A L' EVOLUTION DU MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE	52
12.2	RISQUES RELATIFS A LA FLOTTE DE SATELLITES DU GROUPE ET AUX INVESTISSEMENTS ASSOCIES A SON DEPLOIEMENT	54
12.3	RISQUES FINANCIERS ET AUTRES RISQUES	55
ANNEXES		
ANNEXE A	– RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION D' EUTELSAT COMMUNICATIONS ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L' ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE	A-1
ANNEXE B	– RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D' ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 ET L. 225-197 DU CODE DE COMMERCE PORTANT SUR LES PLANS D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET LES PLANS D' ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS	B-1
ANNEXE C	– EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	C-1

Cher(s) actionnaire(s)

Il nous appartient de vous présenter un rapport de gestion concernant l'activité d'Eutelsat Communications (la Société) et du Groupe Eutelsat⁽¹⁾ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Nous vous présentons aussi les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006, ces derniers comptes prenant en considération les relations intragroupes avec nos filiales ou des Sociétés liées.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2006.

1 INTRODUCTION

Avec une part de marché de 30 % en Europe étendue⁽²⁾, le Groupe est le leader européen de services par satellite. Il exploite une flotte de 23 satellites en orbite géostationnaire (ou GEO) et fournit de la capacité pour des services vidéo, des réseaux professionnels de données ainsi que des services à valeur ajoutée. Grâce à sa flotte de satellites localisés de 15° Ouest à 70,5° Est, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (l'« Europe étendue »), l'Afrique subsaharienne ainsi qu'une partie importante des continents asiatique et américain, lui donnant potentiellement accès à 90 % de la population mondiale.

Parmi les utilisateurs de la capacité du Groupe figurent les principaux opérateurs européens et internationaux de médias et de télécommunications, tels que :

- les radiodiffuseurs privés et publics, notamment l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER), la RAI, France Télévisions, Deutsche Welle, BBC, Mediaset, TVN, TF1, RTL, RTVE, ARD et ZDF ou encore NHK, Discovery Channel, CCTV, Eurosport et Euronews ;
- d'importants opérateurs de télévision numérique payante, notamment SKY Italia, Télévision par Satellite (TPS), le Groupe Canal+, BSkyB, Multichoice Africa, Cyfra+, Polsat, Digiturk, NTV+ ;
- des groupes internationaux, tels que Renault, Shell, Total, General Motors, Volkswagen ou encore Euronext, Reuters, Schlumberger, Sony ;
- des prestataires de services de réseaux d'entreprise ou d'opérateurs de réseaux, tels que Hughes Network Systems, Algérie Télécom, Orascom, AT&T, Plenexis,

Caprock ou encore Siemens Business Services, Atrexx, Bentley Telecom ;

- des opérateurs de services satellitaires, tels que l'organisation intergouvernementale ARABSAT ou encore Nilesat et Noorsat, au Moyen-Orient.

Le Groupe offre ses services aux radiodiffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs. Ceux-ci incluent les principaux fournisseurs de services de télécommunications européens, tels que France Télécom (GlobeCast), Telespazio, British Telecom, Deutsche Telekom ou encore Belgacom.

Dans un secteur des Services Fixes de communications par Satellite (SFS) fortement concurrentiel, notre Groupe a pu consolider ses positions et poursuivre son développement sur de nouveaux marchés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006.

La performance de notre Groupe s'est traduite par :

- o une augmentation significative de notre chiffre d'affaires consolidé qui s'élève au 30 juin 2006 à 791,1 millions d'euros, en progression de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent ; et
- o le maintien d'une très forte rentabilité puisque la marge d'EBITDA du Groupe s'élève ainsi à 77,9 % au 30 juin 2006 tandis que l'EBITDA⁽³⁾ consolidé du Groupe est de 616,5 millions d'euros, en progression de 6,6 % par rapport à l'EBITDA consolidé pro forma du Groupe au 30 juin 2005.

Dans le même temps, l'endettement net consolidé⁽⁴⁾ du Groupe a été réduit de 3.156,9 millions d'euros au 30 juin 2005 à 2.228,5 millions d'euros, en raison notamment de l'opération

(1) Le Groupe Eutelsat ou le Groupe désigne Eutelsat Communications et l'ensemble de ses sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications.

(2) L'Europe étendue comprend l'Europe occidentale, l'Europe centrale et orientale, la Russie et l'Asie centrale, le Moyen-Orient, ainsi que le l'Afrique du Nord.

(3) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et hors dépréciations d'actifs et effet dilutif. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables, et ne constitue pas une mesure de la performance financière. Il ne doit en aucune manière être assimilé au résultat opérationnel, au résultat net ou aux flux de trésorerie découlant de l'exploitation. De même, il ne saurait être employé comme un indicateur de rentabilité ou de liquidité. L'EBITDA ne doit pas non plus être considéré comme un indicateur des résultats opérationnels passés ou futurs. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de base relatives à l'EBITDA pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(4) L'endettement net comprend l'ensemble des dettes bancaires ainsi que les dettes liées aux contrats de location longue durée, diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (nets des soldes créditeurs de banques) (voir notes 14,15 et 16 des comptes consolidés d'Eutelsat Communications en annexe).

d'introduction en Bourse de la Société et du règlement du dossier concernant le satellite ATLANTIC BIRD™ 1. Le ratio Dette Nette/EBITDA s'élève à 3,6 au 30 juin 2006 contre un ratio Dette Nette/EBITDA de 5,5 au 30 juin 2005.

Nous vous rappelons que la Société, créée en février 2005 sous le nom de SATBIRDS SAS, est une Société dont le principal actif est sa participation indirecte de 95,2 % du capital d'Eutelsat S.A. Son activité est le pilotage opérationnel, financier et stratégique du Groupe Eutelsat.

1.1 Principaux événements de l'exercice

L'exercice 2005/2006 a vu la poursuite de la stratégie de renforcement des positions du Groupe dans les pays de l'Union européenne avec les positions phares 13° Est et 28,5° Est, d'optimisation des ressources spatiales du Groupe au travers du développement de positions orbitales vidéo majeures dédiées à la diffusion directe (« *Direct to Home* » ou « *DTH* ») notamment sur les marchés émergents, et de croissance continue des services à valeur ajoutée, qui représentent plus de 5.000 terminaux en service dans le monde.

Consolidant sa position commerciale depuis la position phare HOT BIRD™, le Groupe a conclu en début d'exercice un contrat portant sur le renouvellement en direct de la capacité actuellement utilisée par SKY Italia et sur l'attribution d'une capacité supplémentaire d'un minimum de 10 répéteurs sur une période de 10 ans.

Dans le cadre de sa Stratégie de renforcement de ses positions notamment en Europe, le Groupe a poursuivi le programme de sécurisation et de renouvellement de sa flotte, particulièrement à la position orbitale phare HOT BIRD™ à 13° Est, avec les programmes de satellites HOT BIRD™ 7A et HOT BIRD™ 8 ; le satellite HOT BIRD™ 7A a été mis en service le 22 avril 2006, tandis que le satellite HOT BIRD™ 8 lancé avec succès le 5 août dernier, devrait entrer en service commercial en octobre 2006.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'acquisition du satellite ATLANTIC BIRD™ 1, en décembre 2005, pour un montant de 48 millions d'euros et a initié un programme d'investissement de renouvellement de son segment spatial avec les commandes des satellites W2M, HOT BIRD™ 9 et les commandes à venir des satellites W7 et W2A.

Enfin, l'introduction en Bourse de la Société, le 2 décembre 2005, a constitué un tournant majeur dans l'histoire récente du Groupe Eutelsat.

1.2 Informations sélectionnées concernant le Groupe

Sur le marché des Services Fixes par Satellite, le Groupe se place au troisième rang mondial et bénéficie de solides points forts dont plus particulièrement :

- sa position de leader sur le marché européen de la transmission de programmes audiovisuels par satellite, le Groupe étant le premier opérateur sur ce marché en termes de nombre de chaînes transmises et de répéteurs loués.
- son large portefeuille de positions orbitales attrayantes. Il est le fruit d'une stratégie active de gestion des droits d'utilisation de positions orbitales. Le Groupe dispose notamment de deux positions orbitales phares à 13° Est et 28,5° Est, particulièrement adaptées à la transmission vers les pays de l'Union européenne et qui bénéficient d'une très large base d'antennes paraboliques installées, et six positions orbitales majeures de services vidéo (7/8° Ouest, 5° Ouest, 7° Est, 16° Est, 25,5° Est et 36° Est) en développement.
- son portefeuille de services, qui conjugue visibilité et croissance. Il repose pour les deux tiers sur des services vidéo constituant une source de revenus stables. Il est complété par un important pôle de services de données et services à valeur ajoutée permettant de bénéficier de la demande croissante de l'Internet dans des zones géographiques peu ou mal desservies par les réseaux terrestres.
- son potentiel de croissance significatif tant sur le marché des services vidéo, porté par la forte augmentation du nombre de chaînes transmises notamment dans les marchés émergents et le lancement en Europe de la télévision haute définition (« *TVHD* »), que sur le marché des services de données et à valeur ajoutée, caractérisé par le fort développement des échanges haut débit, pour lesquels le satellite constitue un outil privilégié notamment dans des zones peu ou pas desservies par les réseaux terrestres.
- sa flotte de satellites, qui constitue l'un des atouts stratégiques du Groupe, déployée et renouvelée récemment avec un âge moyen de 5 ans au 30 juin 2006, et offrant une grande flexibilité de configuration, une redondance à bord et une capacité de secours importantes, ainsi qu'une excellente fiabilité opérationnelle.
- l'une des meilleures performances financières du secteur des Services Fixes par Satellite (SFS), tant en matière de croissance du chiffre d'affaires que de profitabilité illustrée par sa marge d'EBITDA.
- des flux de trésorerie importants et prévisibles en raison de la composition et de l'importance de son carnet de commandes, qui représente près de 4 milliards d'euros au 30 juin 2006 soit l'équivalent de plus de cinq années du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2006.

1.3 Extrait du compte de résultat consolidé d'Eutelsat Communications

IFRS (En milliers d'euros)	Eutelsat Communications		
	Exercice de trois mois clos 30 juin 2005	Période de 12 mois pro forma(*) non audité 30 juin 2005	Exercice de 12 mois clos 30 juin 2006
Chiffre d'affaires	188.680	750.402	791.070
Charges d'exploitation	(52.300)	(171.159)	(174.550)
Dotations aux amortissements	(73.038)	(306.843)	(285.805)
Résultat opérationnel	62.647	187.705	303.709
Résultat financier	(55.785)	(198.428)	(179.570)
Résultat net avant impôt	6.928	(10.408)	129.958
Résultat net consolidé	(7.322)	(44.950)	40.234
Résultat net part du Groupe	(12.552)	(52.305)	30.420

(*) Nous vous rappelons que l'exercice de la Société d'une durée de 12 mois se clôt le 30 juin. Par ailleurs, nous vous rappelons que l'information comptable financière communiquée dans le présent rapport pour l'exercice clos le 30 juin 2005 ne couvre qu'une période de 3 mois (avril-juin 2005). L'exercice clos le 30 juin 2006 est le premier exercice de 12 mois de la Société.

L'information financière pro forma a été préparée à partir des états financiers en IFRS d'Eutelsat Communications sur trois mois clos le 30 juin 2005 et des états financiers consolidés en IFRS d'Eutelsat S.A. sur 12 mois clos le 30 juin 2005. L'information financière pro forma comprend les ajustements pro forma identifiés comme les plus significatifs apportés au compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2005 d'Eutelsat Communications. Ces ajustements ont vocation à traduire, sans être cependant représentatifs, la situation financière du Groupe et le résultat qu'il aurait enregistré si :

- l'acquisition des 85,65 % du Groupe Eutelsat réalisée le 4 avril 2005 et l'acquisition complémentaire de 7,67 % réalisée le 30 juin 2005 avaient été faites le 1^{er} juillet 2004.
- les dettes seniors « A » et « B », le crédit revolving, la ligne de Second Rang et la senior PIK contractées le 4 avril 2005 pour les acquisitions successives du Groupe Eutelsat avaient été mises en place le 1^{er} juillet 2004.

En outre, les instruments de couverture de taux d'intérêt (swap, tunnel et cap acheté) mis en place en avril 2005 par le Groupe lors de la conclusion des dettes décrites ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'un ajustement pro forma pour traduire quel aurait été l'impact dans le compte de résultat si ces instruments de couverture avaient été mis en place le 1^{er} juillet 2004. Ces ajustements ont été établis à partir des estimations et des hypothèses retenues par la Direction du Groupe.

L'information financière pro forma peut ne pas traduire ce qu'aurait été la situation financière, les résultats, les variations de capitaux propres et les flux de trésorerie du Groupe si celui-ci avait réalisé l'acquisition d'Eutelsat et mis en place le financement associé au 1^{er} juillet 2004.

2 PRESENTATION DES MARCHES DU GROUPE

2.1 L'industrie des Services Fixes par Satellite (« SFS »)

Avec une part de marché mondiale de 13 %, et de 30 % en Europe étendue au 31 décembre 2005 (source EuroConsult), le Groupe est le troisième opérateur mondial et est, avec SES GLOBAL, le premier opérateur européen du secteur des Services Fixes par Satellite, qui fait partie intégrante de l'industrie des télécommunications par satellite et, plus globalement, du marché des télécommunications (source EuroConsult – 2006).

Les opérateurs de SFS exploitent des satellites géostationnaires (GEO), placés en orbite dans l'espace à environ 36.000 kilomètres de la Terre, sur son plan équatorial. A une telle altitude, un satellite tourne autour de la Terre à la même vitesse que la Terre sur son axe, ce qui lui permet de rester à une position fixe dans l'espace par rapport à un point donné de la surface de la Terre. Ceci permet la transmission de signaux vers un nombre illimité d'antennes terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite. En raison de l'altitude à laquelle il est situé, un satellite GEO peut couvrir en théorie jusqu'à un tiers de la surface de la Terre.

Les satellites GEO sont donc l'un des moyens de communication les plus efficaces pour assurer une transmission d'un point fixe vers un nombre illimité de points fixes, comme le requièrent par exemple les services de télévision. Les satellites GEO sont également adaptés pour connecter entre eux un ensemble de sites sur de vastes zones géographiques (réseaux privés d'entreprise, animation de points de ventes), assurer l'extension des couvertures de réseaux GSM et l'accès à l'Internet dans des zones géographiques peu ou mal desservies par les réseaux terrestres (par exemple, en mer ou dans les zones d'ombre) ou encore établir ou restaurer des réseaux de communication dans des situations d'urgence (sécurité civile, opérations humanitaires).

Une fois qu'un satellite est en service à une position orbitale donnée, les opérateurs de SFS louent de la capacité de transmission (c'est-à-dire des répéteurs) à des clients : opérateurs de plates-formes de télédiffusion, chaînes de télévision, opérateurs de services de télécommunications ou fournisseurs de solutions Internet notamment. Les répéteurs sont les équipements embarqués sur les satellites qui reçoivent, amplifient et retransmettent les signaux reçus.

Le secteur des SFS utilise plusieurs types de bandes de fréquences (Bande C, Bande Ku, Bande Ka) mais la flotte du Groupe est principalement composée de répéteurs opérant en bande Ku, particulièrement adaptés pour des services tels que la diffusion directe en raison de l'utilisation d'antennes de réception de taille réduite.

Le secteur des SFS a connu un développement important au cours des quarante dernières années. Depuis l'institution de l'organisation internationale de télécommunications par satellites Intelsat, en 1964, de nombreux pays ont établi des systèmes de

satellites pour fournir des services de télécommunications nationaux ou régionaux. La diffusion de chaînes de télévision en mode analogique par satellite à partir des années quatre-vingt, puis le développement rapide des chaînes de télévision numériques depuis les années quatre-vingt-dix, ont contribué de manière significative à la croissance de cette industrie.

Le secteur des SFS présente un certain nombre de caractéristiques :

- d'importantes barrières à l'entrée, dues en particulier aux investissements significatifs nécessaires à l'exploitation d'une flotte de satellites et à l'accès aux positions orbitales.
- une visibilité des revenus généralement importante, principalement du fait de contrats à long terme (en particulier pour les services vidéo).
- des marges opérationnelles généralement élevées et une proportion importante de coûts fixes, d'où un fort effet de levier opérationnel.
- l'existence de nouveaux relais de croissance, parmi lesquels la TVHD ainsi que de nouvelles applications liées à l'accès Internet à haut débit.

Selon EuroConsult, le secteur des SFS a généré un chiffre d'affaires mondial de 7,6 milliards de dollars U.S. en 2005, dont près de 3 milliards de dollars U.S. en Europe étendue.

Au cours de l'exercice, la demande de capacité satellitaire a crû, selon EuroConsult de 6 % en Europe étendue. La demande de capacité satellitaire dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- (i) l'augmentation du nombre de chaînes de télévision,
- (ii) la libéralisation de certains marchés géographiques,
- (iii) les innovations technologiques, qui permettent notamment de réduire le coût d'accès aux services par satellite,
- (iv) le développement de nouvelles applications consommant plus de capacité satellitaire, telles que la TVHD et les services d'accès haut débit à l'Internet, et
- (v) de façon plus générale, la croissance économique.

Par ailleurs, certains événements sportifs importants, comme les Jeux Olympiques ou la Coupe de Monde de Football, ou des événements d'actualité, peuvent augmenter ponctuellement la demande.

EuroConsult estime que la demande mondiale totale de capacité satellitaire continuera à augmenter à un taux de croissance annuel moyen de 3,6 %, entre 2005 et 2011.

L'offre de capacité satellitaire est déterminée par la capacité existante et le lancement prévu de nouveaux satellites. Sur la base des données EuroConsult, l'offre mondiale de capacité a augmenté à un taux annuel moyen de 5,7 % entre 2000 et 2004, alors que la demande augmentait de 1,5 % par an sur la même période. Ce phénomène s'est traduit par une baisse du taux

d'utilisation des répéteurs au niveau mondial (de 75 % en 2000 à 64 % en 2004). Par suite, au cours des dernières années, les opérateurs de SFS ont eu tendance à ralentir ou à suspendre leurs plans de déploiement en raison de l'existence de surcapacité sur certains marchés.

Le Groupe considère que cet effort de rationalisation de l'offre satellitaire se traduit aujourd'hui en Europe étendue et particulièrement en Europe centrale et orientale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, par l'apparition d'une situation de meilleur équilibre entre l'offre et la demande. Cette amélioration (l'équilibre entre l'offre et la demande) devrait permettre un certain raffermissement des prix dans ces régions. Le Groupe considère cependant que ce raffermissement devrait être limité par les pressions tarifaires émanant des quelques petits ou moyens opérateurs de services satellitaires ainsi que par la capacité excédentaire mise sur le marché en raison de la consolidation de certains opérateurs.

2.2 Les principales tendances du secteur

2.2.1 Croissance du marché des services vidéo

Selon EuroConsult, la demande de capacité pour la transmission de services vidéo devrait continuer à progresser à un taux annuel moyen de 3,9 % entre 2005 et 2011. Cette croissance devrait être principalement générée par :

- **La croissance du nombre de chaînes de télévision.**
Selon EuroConsult, le nombre des chaînes de télévision transmises par satellite dans le monde est passé d'environ 9.300 chaînes en 2001 à environ 15.800 chaînes en 2005, et devrait doubler dans les dix prochaines années. En outre, selon EuroConsult, le nombre de chaînes de TV devrait passer d'environ 5.500 en 2006 à plus de 9.000 d'ici dix ans en Europe étendue. Cette augmentation du nombre de chaînes est particulièrement soutenue par le développement de l'offre de chaînes dans les pays émergents comme l'Europe centrale et orientale, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. De plus, la réduction des coûts d'accès à la capacité satellitaire favorise l'essor des chaînes thématiques et communautaires.
- **Le développement de la Télévision Haute Définition (TVHD).** Les transmissions de programmes de TVHD requièrent une plus grande capacité satellitaire que la télévision numérique traditionnelle. En mode de compression MPEG 2 (la norme actuellement utilisée par la télévision traditionnelle), une chaîne à haute définition requiert une capacité 5 fois plus élevée pour être transmise qu'une chaîne en format standard. En mode MPEG 4, une chaîne haute définition requerra une capacité de 2 à 2,5 fois plus élevée que la même chaîne en définition standard en mode MPEG 2. En outre, le développement de la TVHD exigera une capacité satellitaire additionnelle pour garantir une transmission simultanée en norme standard et en haute définition (simulcast) des chaînes de télévision (et ce pour une certaine période).

L'exercice 2005/2006 aura vu la poursuite du développement de la télévision haute définition aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique ; après une phase d'expérimentation d'environ 5 ans et de faible pénétration dans ces régions, la TVHD est désormais un marché en développement.

En Europe étendue, après une phase d'expérimentation en 2005, plusieurs lancements de chaînes en haute définition ont eu lieu au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, en raison notamment d'un contexte de développement plus favorable (standards et label « HD Ready » en place, nouvelles normes de compression, événements sportifs importants).

En dépit de certaines difficultés d'approvisionnement des équipements de réception (décodeurs), plusieurs opérateurs de télévision payante ont ainsi lancé au cours de l'exercice des chaînes de TVHD et des offres de TVHD, profitant notamment de la Coupe du Monde de Football en Allemagne, événement majeur qui a permis la forte promotion des équipements HD auprès du grand public. Ainsi, Première en Allemagne, TPS et CanalSat en France, SKY Italia en Italie, BSkyB au Royaume-Uni et Poverkhnost en Ukraine, ont lancé au cours de l'exercice leurs premiers programmes commerciaux de TVHD. Au 30 juin 2006, le Groupe diffusait 12 chaînes de TVHD sur les satellites HOT BIRD™, W3A et W4. EuroConsult, dans son étude de septembre 2006, estimait que plus de 40 chaînes TVHD pourraient être diffusées en Europe occidentale d'ici à la fin 2006, près de 156 chaînes en 2010 et près de 436 chaînes en 2015. Ces prévisions représentent un taux de croissance annuel moyen de 29 % entre 2006 et 2015. Le déploiement progressif de la TVHD devrait entraîner une augmentation de la demande de capacité satellitaire, et constituer un relais de croissance important pour les services vidéo.

- **Le développement de la Télévision Numérique Terrestre (« TNT »).** Initialement lancée dans certains pays d'Europe occidentale, notamment au Royaume-Uni, Espagne, en Suisse, en Allemagne, en France et en Italie, la TNT commence à se développer plus largement en Europe. Au premier trimestre 2006, plus de 20 millions de foyers en Europe possédaient des décodeurs (principalement pour la réception de chaînes gratuites), soit une augmentation de 19 % par rapport à la fin 2005 (source : Dataxis). L'apparition de la TNT offre aux opérateurs de satellites une opportunité de fournir de la capacité pour alimenter les têtes de réseaux terrestres. Par ailleurs, les satellites peuvent assurer le complément de couverture en réception directe par antenne parabolique pour les foyers situés dans les zones d'ombres des réémetteurs terrestres.
- **L'introduction de services supplémentaires sur les plates-formes de télédiffusion numérique.** Un grand nombre de plates-formes de télédiffusion par satellite offrent ou ont l'intention d'offrir des services interactifs (téléachat,

paris, vidéo à la demande (« VOD »)). L'augmentation de l'offre de services interactifs devrait se traduire par une augmentation de la demande de capacité satellitaire.

- **Une optimisation des taux de compression des signaux de télévision.** Au cours des années quatre-vingt dix, le segment des applications vidéo a connu, avec le développement du standard DVB, la transition du format de diffusion analogique au format numérique. En moyenne, ce format permet la diffusion d'environ dix chaînes numériques par répéteur contre une seule en format analogique. Avec la poursuite des innovations technologiques, telles que le développement et la diffusion de la norme de compression MPEG 4, il sera possible de diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur. Le nombre de chaînes devrait par ailleurs augmenter sensiblement avec le développement et le déploiement du standard DVB-S2, réduisant ainsi le coût d'accès à la capacité satellitaire.

2.2.2 Croissance des réseaux de données et des services IP

L'industrie des SFS bénéficie de la croissance soutenue de la demande de capacité pour les applications Internet. Selon EuroConsult, le nombre des utilisateurs d'Internet dans le monde devrait augmenter pour atteindre 3 milliards d'ici à 2015 (contre environ 1.050 millions en 2005), dont près de 628 millions d'utilisateurs de services Internet haut débit. Par ailleurs, la demande de capacité satellitaire pour les services à haut débit aux entreprises et aux particuliers devrait connaître un taux de croissance annuel moyen de 13 % et 24 % respectivement entre 2005 et 2011 (source : EuroConsult).

Les services d'accès Internet par satellite comprennent :

- La connexion à la dorsale Internet (*IP Trunking*) pour les fournisseurs d'accès Internet (FAI) connecter à la dorsale Internet ;
- La connexion à une boucle locale Internet (*IP access*) pour les entreprises et les collectivités locales. De cette façon, elles interconnectent des sites distants dans un réseau virtuel privé et sécurisé, en particulier dans des régions peu ou mal desservies par des solutions terrestres (lignes DSL ou câble) ;
- la diffusion de données sous IP (*IP broadcast*) pour la distribution de contenus multimédias.

Le Groupe estime que le marché des services à haut débit par satellite devrait être tiré par la baisse du prix des terminaux pour les utilisateurs, et par l'amélioration de la qualité des offres de services.

2.2.3 Développement récent des services aux administrations gouvernementales

Selon EuroConsult, ce segment du marché, qui correspond principalement à la demande de services satellitaires émanant

des administrations de défense et de sécurité, a connu une croissance de 20 %⁽⁵⁾ au cours des années 2004 et 2005 en Europe étendue.

Ce type de services se caractérise par une certaine volatilité dans la mesure où il s'agit de contrats de courte durée (un an) en raison notamment du développement de capacité satellitaire militaire alternative et dans la mesure où ces applications sont étroitement liées à l'évolution de l'environnement international, notamment la survenance de conflits géopolitiques et de catastrophes naturelles.

2.3 Concurrence

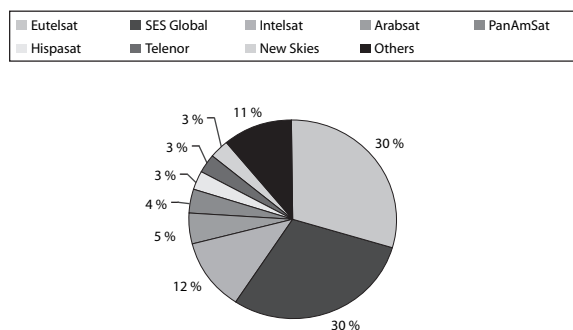
Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux, mais aussi des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL, radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF) pour de nombreux services de transmission et services à valeur ajoutée, notamment l'accès à haut débit.

2.3.1 Opérateurs de satellites

Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de SFS, à savoir principalement SES Global et Intelsat-PanAmsat.

Selon EuroConsult, au 31 décembre 2005, la part de marché des trois premiers opérateurs de SFS, SES Global, Intelsat-Panamsat et le Groupe Eutelsat, représentait environ 62 % du chiffre d'affaires total du secteur.

Selon EuroConsult, au 31 décembre 2005 et sur la base du chiffre d'affaires, le Groupe est le troisième opérateur mondial, et avec SES Global, le leader en Europe étendue. Le graphique ci-dessous représente la part de marché des différents opérateurs en Europe étendue au 31 décembre 2005 (source EuroConsult).



Le Groupe estime que seuls SES Global et PanAmSat offrent une gamme de services comparable à celle proposée par le Groupe. Les autres opérateurs de SFS ne concurrencent le Groupe que pour certains services.

- **SES Global.** SES Global S.A. est le principal concurrent du Groupe. SES Global fournit principalement des services

(5) Y compris la demande de capacité satellitaire militaire

vidéo sur les marchés européen et nord-américain. Cette Société fournit également des services Internet à haut débit et de la capacité pour les réseaux professionnels de données. SES Global est présent en Europe au travers des sociétés SES Astra, NewSkies et Sirius. Les 13 satellites de SES Astra diffusent plus de 1.300 programmes de radio ou de télévision à destination de plus de 107 millions de foyers (source : SES Astra 2006). En rachetant GE Americom en novembre 2001, SES Astra a accédé au marché américain. SES Global est également présent en Asie et en Amérique Latine grâce à ses participations dans le capital d'opérateurs régionaux de services par satellite (notamment Asiasat, Star One et Nahuelsat). Enfin, SES Global a annoncé en mai 2006 la réalisation définitive de l'acquisition de New Skies Satellites, principalement présente sur le marché des services Internet (solutions *IP trunking* et IP à haut débit) et de la distribution audiovisuelle. NewSkies offre en particulier des liaisons transatlantiques, ainsi que des liaisons interrégionales en Asie et en Amérique Latine. SES Global est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris et au Luxembourg.

- **Intelsat-Panamsat.** Intelsat Ltd. dispose d'une couverture géographique mondiale et fournit une gamme de services plus limitée que les autres opérateurs de SFS. Au cours du mois de juin 2006, Intelsat a annoncé l'acquisition définitive de PanAmSat. Ces sociétés disposent après l'opération de fusion, d'une flotte de 53 satellites, faisant de la nouvelle entité le premier opérateur de satellites dans le monde. Avec l'acquisition de Panamsat qui fournit de la capacité satellitaire destinée à la transmission de programmes audiovisuels aux grands réseaux de télévision et à des câblo-opérateurs en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, Intelsat devient l'un des leaders de la transmission de programmes audiovisuels aux grands réseaux de télévision et aux câblo-opérateurs. Intelsat-Panamsat est en concurrence avec le Groupe essentiellement en Afrique et au Moyen-Orient et dans une moindre mesure en Europe.

Le Groupe est également en concurrence avec un nombre important d'opérateurs régionaux ou nationaux de satellites. Certains de ces opérateurs fournissent également des connexions internationales, en complément de la fourniture de services de communication sur leur marché national. Certains pays possèdent des systèmes nationaux de communications par satellite qui sont également en concurrence avec le Groupe.

La concurrence de ces opérateurs régionaux et nationaux est principalement basée sur les prix, et certains d'entre eux bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché national. Pour la grande majorité de ces services, le Groupe estime ne pas être directement en concurrence avec les opérateurs de services mobiles par satellites (notamment Inmarsat). Inmarsat est cependant en concurrence avec le Groupe pour les services maritimes à valeur ajoutée (D Star).

2.3.2 Services de communications terrestres

Dans une certaine mesure, la transmission par satellite peut être concurrencée par les alternatives offertes par les réseaux terrestres.

Les réseaux de fibre optique sont parfaitement adaptés pour transmettre des volumes importants de trafic point à point (vidéo ou données) à un coût relativement bas, pouvant ainsi inciter certains clients à utiliser ces réseaux plutôt qu'une connexion par satellite.

Pour l'accès Internet à haut débit ou pour la transmission de chaînes de télévision, la transmission par satellite est également en concurrence avec l'accès par câble, les technologies DSL et la TNT. Ces réseaux peuvent vendre leurs services dans les zones urbaines et périurbaines à des conditions économiques plus compétitives que les opérateurs de satellites. A l'avenir, la poursuite du déploiement de ce type de réseaux, à la fois en termes de capacité et de couverture, pourrait réduire les opportunités pour les opérateurs de satellites. Cependant, ainsi que le démontre l'activité du Groupe au cours de l'exercice, les opérateurs de réseaux terrestres continuent d'utiliser les satellites afin d'étendre leur couverture et d'alimenter leurs têtes de réseaux (câble, DSL et TNT).

En outre, comme l'atteste la performance des services à valeur ajoutée et des services vidéo du Groupe, la transmission par satellite dispose aujourd'hui de plusieurs avantages concurrentiels sur les réseaux terrestres. En effet, les satellites permettent (i) la couverture de zones géographiques très étendues à un faible coût marginal, au contraire des réseaux terrestres, et (ii) la transmission de signaux point à multipoint largement indépendante de l'infrastructure terrestre avec des débits de transmission particulièrement élevés.

En outre les réseaux terrestres peuvent compléter les services de transmission par satellite en offrant dans de nombreux cas la voie retour nécessaire aux services interactifs (accès Internet, vidéo à la demande, télévision interactive).

3 PRESENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

3.1 Un portefeuille de services équilibré

Le Groupe dispose d'un portefeuille de services particulièrement équilibré, alliant visibilité et croissance.

En termes d'application, les services Vidéo constituent la principale activité du Groupe. Ils représentent près de 67 % de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 30 juin 2006. Par ailleurs, le Groupe est également présent sur le marché

des Services de Données et Services à Valeur Ajoutée (21,4 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2006). Enfin, le Groupe offre des Services Multiusages, qui représentent 8,8 % du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Le tableau ci-dessous résume les applications et l'offre de services du Groupe :

Services Vidéo (66,8 % du chiffre d'affaires 2006)	Services de Données (21,4 % du chiffre d'affaires 2006)	Services Multiusages (8,8 % du chiffre d'affaires 2006)
<ul style="list-style-type: none"> ● Télédiffusion <ul style="list-style-type: none"> – Transmission de chaînes de TV ou de stations de radios, directement vers les foyers équipés d'antennes paraboliques (DTH) – Distribution de chaînes de TV ou de stations de radios aux têtes de réseaux des câblo-opérateurs et aux réémetteurs terrestres pour la TNT ● Réseaux de Vidéo professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> – Liaisons point à point pour l'acheminement des chaînes de TV vers le téléport qui assure leur émission vers un satellite de diffusion directe – Transport des reportages et des retransmissions en direct d'événements vers les régies des chaînes TV – Liaisons permanentes constituant un réseau maillé pour les échanges de programmes entre radiodiffuseurs et chaînes de TV 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réseaux professionnels de données <ul style="list-style-type: none"> – Réseaux VSAT de communication/ échanges de données – Connexion à la dorsale Internet pour les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) – Fourniture de capacité à des intégrateurs de services télécoms et Internet pour les entreprises et collectivités ● Services à Valeur Ajoutée <ul style="list-style-type: none"> – Solutions d'accès IP (D-STAR/ D-SAT/IP Broadcast/Skyplex Data), y compris solutions mobiles (bateaux, trains, jets) ou d'extension de réseaux de téléphonie mobile (GSM) – Services mobiles (EutelTracs/ EMSAT) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Location de capacité à d'autres opérateurs satellitaires ● Fourniture de capacité pour des services aux administrations gouvernementales

3.2 Analyse de l'activité commerciale au cours de l'exercice

3.2.1 Des applications en forte croissance

En raison du fort développement de nos services, la croissance du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2006 s'établit à 5,4 %, à 791,1 millions d'euros. Hors revenus non récurrents, la progression annuelle est de 4,6 %, à 773,7 millions d'euros. A taux de change comparable et hors revenus non récurrents, le chiffre d'affaires a progressé de 3,9 %.

Cette performance traduit la qualité de la stratégie mise en œuvre par le Groupe, qui vise à consolider sa position de leader dans les pays de l'Union européenne et à optimiser l'utilisation de ses ressources orbitales à travers le développement de nouvelles positions phares de télévision et l'expansion de ses services à valeur ajoutée. Ainsi, au 30 juin 2006, le Groupe transmet plus de 2.100 chaînes de télévision, représentant plus de 400 nouvelles chaînes sur l'exercice, dont plus de la moitié proviennent des pays de l'Europe centrale et orientale, de la Russie, du Moyen-Orient et d'Afrique. En parallèle, le service D-STAR a enregistré

une croissance du nombre de ses terminaux de près de 30 %, tirée par une demande soutenue de services haut débit en Europe et dans les pays émergents, dans les régions insuffisamment couvertes par les réseaux terrestres, et ce en dépit des conséquences négatives de l'incident du satellite W1. Enfin, la croissance de 14,5 % des services Multi-Usages est venue confirmer les atouts dont dispose le Groupe pour exploiter les opportunités d'activités de ce segment.

Cette performance confirme la solidité et le caractère distinctif du portefeuille de services d'Eutelsat au sein de l'industrie des Services Fixes par Satellite. Il offre une visibilité importante du chiffre d'affaires, en raison des contrats à long terme (généralement d'une durée supérieure à 10 ans), conclus avec un portefeuille de clients de grande qualité.

Chiffre d'affaires par application

(En millions d'euros)	Période de 12 mois pro forma 2005 ⁽⁶⁾	Exercice clos le 30 juin 2006	% variation
Services Vidéo	511,3	528,6	+3,4 %
Services de Données et à Valeur Ajoutée	161,7	169,1	+4,6 %
<i>dont Services de Données</i>	137,3	139,2	+1,4 %
<i>dont Services à Valeur Ajoutée</i>	24,4	29,9	+22,4 %
Services Multi-Usages	60,8	69,7	+14,6 %
Autres revenus	5,9	6,3	+6,8 %
Sous total	739,7	773,7	+4,6 %
Revenus non récurrents ⁽⁷⁾	10,7	17,4	-
Total	750,4	791,1	+5,4 %

3.2.1.1 Les services Vidéo (66,8 % du chiffre d'affaires annuel)

La croissance de ces services a été principalement tirée sur l'année par l'augmentation du nombre de chaînes de télévision diffusées par Eutelsat, qui sont passées de 1.712 chaînes, au 30 juin 2005, à 2.121 chaînes au 30 juin 2006. L'évolution de cette activité au cours de l'exercice se caractérise par les points suivants :

– Le renforcement des positions orbitales phares existantes de télédiffusion

Dans les pays de l'Union européenne, couverts par les positions HOT BIRD™ et EUROIRD™ 1, le nombre de chaînes diffusées par Eutelsat a progressé de 16,7 % d'une année sur l'autre, soit de 1.051 à 1.227 chaînes de télévision, notamment grâce au développement de l'offre de programmes diffusés par des clients de premier rang comme SKY Italia, BSKyB et TPS ;

Le lancement du satellite de diffusion HOT BIRD™ 7A a porté la capacité de diffusion de la position HOT BIRD™ à 102 répéteurs, tout en assurant le remplacement du satellite HOT BIRD™ 1. Ce remplacement a clos l'une des étapes majeures de transition de l'analogique vers le numérique à cette position orbitale : au 30 juin 2006, seules 4 chaînes de télévision sont diffusées en analogique à 13° Est.

– Le développement de nouvelles positions orbitales phares de télédiffusion

La performance du Groupe a également bénéficié de la dynamique soutenue du marché de la diffusion numérique en Europe centrale et orientale, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et subsaharienne, régions desservies par nos positions orbitales majeures de télédiffusion 7°/8° Ouest, 7° Est, 16° Est, 25,5° Est et 36° Est.

Sur ces positions orbitales de télévision, le nombre de chaînes diffusées par Eutelsat a augmenté de 37,9 %, passant de 544 chaînes de télévision, au 30 juin 2005, à 750, au 30 juin 2006 :

- Au Moyen-Orient, le Groupe a bénéficié du développement rapide des activités de Nilesat – l'opérateur de satellites égyptien – et de Noorsat – fournisseur de services de télédiffusion basé à Bahreïn. Ces nouveaux services de diffusion directe (« *Direct-To-Home* » – DTH) vers les foyers du Moyen-Orient sont assurés par nos satellites EUROIRD™ 2, à 25,5° Est et ATLANTIC BIRD™ 2 – à 8° Ouest, désormais renforcés par le satellite ATLANTIC BIRD™ 4, mis en service le 1^{er} juillet 2006 à la position 7° Ouest.
- En Russie et en Ukraine, le Groupe a accompagné le développement des bouquets NTV Plus, leader de télévision à péage russe, et Poverkhnost, premier bouquet de télévision à péage ukrainien, avec la location de capacités

(6) Non audité. Le chiffre d'affaires consolidé pro forma d'Eutelsat Communications correspond au chiffre d'affaires consolidé d'Eutelsat S.A. pour la période correspondante de l'exercice se clôturant le 30 juin 2005.

(7) Les revenus non récurrents se composent des indemnités de retard de livraison et d'interruption de service de satellites.

additionnelles sur la position orbitale 36° Est. Cette position orbitale diffuse également le bouquet africain Multichoice en pleine croissance.

- En Europe centrale et orientale, le satellite W2, à 16° Est, a renforcé sa position sur le marché très dynamique de la télévision numérique, avec la signature de nouveaux contrats, notamment auprès des diffuseurs SBB (Serbie), DCS (Roumanie), Digitalb (Albanie), Bikam (Bulgarie).
- En Turquie, le satellite W3A, localisé à 7° Est, a bénéficié du développement soutenu de l'offre de programmes et de la base d'abonnés du bouquet DigiTurk, leader de télévision payante dans ce pays.

– **La transition de l'analogique au numérique**

L'entrée en service du satellite HOT BIRD™ 7A, qui a augmenté les ressources de cette position phare afin de répondre à la demande de diffusion de nouvelles chaînes numériques, et les contrats mentionnés ci-dessus sur les autres positions majeures de télédiffusion du Groupe ont permis de franchir sans difficulté l'une des dernières étapes de la transition de l'analogique vers le numérique. Au 30 juin 2006, la flotte d'Eutelsat ne diffuse plus que 11 chaînes de télévision analogiques, contre 15 l'année précédente ; quatre sont diffusées par les satellites HOT BIRD™, une par ATLANTIC BIRD™ 2 pour des liaisons de contribution en France, et sept, correspondant aux chaînes nationales françaises, sont diffusées par ATLANTIC BIRD™ 3 à 5° Ouest. Ce satellite transmet les chaînes nationales françaises vers plus de 1,6 million de foyers parmi les foyers qui ne peuvent les recevoir dans les zones d'ombre du réseau hertzien français.

– **Le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)**

Le satellite ATLANTIC BIRD™ 3 a également accompagné, cette année, le déploiement des réseaux TNT en France et en Italie. En France, 28 chaînes de télévision sont aujourd'hui distribuées sur les réémetteurs terrestres de la TNT, contre 8 chaînes de télévision au 30 juin 2005.

– **Le lancement commercial de la Télévision Haute Définition (TVHD)**

L'exercice 2005-2006 a aussi été marqué par le lancement des premières chaînes de télévision Haute Définition (TVHD) sur la flotte d'Eutelsat, particulièrement sur les marchés italiens et français, mais aussi sur les marchés d'Europe orientale (Russie et Ukraine). Les satellites Eutelsat diffusent aujourd'hui 12 chaînes Haute Définition (sur les satellites HOT BIRD™, W4 et W3A), dont 8 en service commercial et 4 en démonstration.

– **La forte activité des réseaux professionnels vidéo**

Au cours de l'exercice écoulé, les services vidéo ont également bénéficié d'une forte demande de la part des opérateurs de

réseaux vidéo professionnels pour des retransmissions en direct et des échanges de programmes entre radiodiffuseurs notamment à l'occasion des XX^{ème} Jeux Olympiques d'Hiver de Turin et de la Coupe du monde 2006 de Football de la part de clients tels que l'UER (Union Européenne de Radio-Télévision). Ce segment représente plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 30 juin 2006.

3.2.1.2 Les Services de Données et à Valeur Ajoutée (21,4 % du chiffre d'affaires annuel)

La forte dynamique commerciale de nos services à valeur ajoutée a permis de plus que compenser la croissance limitée des services de Données (+1,4 %) au cours de l'exercice. Cette dernière résulte principalement de la transformation de certains contrats court terme en contrats long terme, apportant une visibilité accrue sur nos revenus, et de l'incident technique sur le satellite W1 le 10 août 2005.

Dans le cadre de sa stratégie de maximisation du chiffre d'affaires par répéteur, et exploitant une demande de services à haut débit en forte croissance en Europe et en Afrique, là où les réseaux terrestres sont peu déployés, Eutelsat a poursuivi sa politique de développement mesuré des services à valeur ajoutée. Le Groupe cible des marchés de niches où la concurrence avec les technologies de réseaux terrestres est faible.

L'évolution du segment des services de données et à valeur ajoutée au cours de l'exercice se caractérise par :

- Une croissance soutenue des revenus provenant des services à valeur ajoutée (+22,4 %), grâce au déploiement continu des terminaux D-STAR qui a augmenté de +29 % d'une année sur l'autre.

Au 30 juin 2006, 5.300 terminaux sont en service, au sein d'entreprises et de collectivités locales, pour l'accès Internet ou l'exploitation de réseaux privés virtuels, dans des régions pas ou mal desservies par les réseaux terrestres. En Europe, le nombre de terminaux en service s'établit à 2.484, en croissance de 55 %, et en Afrique, à 1.565 terminaux, en croissance de 53 %. Le Moyen-Orient et l'Asie centrale, après avoir enregistré une baisse de la base installée, à 1.023 terminaux au 31 décembre 2005 contre 1.297 terminaux au 30 Juin 2005, ont retrouvé leur rythme de croissance sur les six derniers mois : la base installée de terminaux s'établit à 1.153 terminaux à la fin de l'exercice. Le recul enregistré dans cette région au cours du premier semestre s'explique par l'incident du satellite W1.

- Le décollage des services maritimes : ils sont destinés à fournir un accès Internet et une extension GSM aux bateaux de croisière, aux bateaux de pêche, aux grands yachts, aux ferries, et aux plates-formes pétrolières et gazières. Des contrats ont ainsi été conclus avec Grandi Navi Veloci, SuperFast ferries, Radio Holland et Ship Equip.
- La signature de nouveaux contrats avec des intégrateurs tels que GlobeCast (pour accompagner la croissance

d'Equant en Afrique), Telespazio, HNS, ATT, Algérie Télécom, Schlumberger, qui fournissent de la capacité de diffusion par satellite à des réseaux privés de sociétés, ou à des sociétés comme Reuters.

3.2.1.3 Les services Multiusages (8,8 % du chiffre d'affaires annuel)

La forte croissance de ces services démontre la capacité du Groupe à saisir les opportunités de contrats de court et moyen terme avec des fournisseurs de services gouvernementaux ou avec d'autres opérateurs de satellites. Ce niveau d'activité élevé résulte d'un important taux de renouvellement des contrats annuels de la part de fournisseurs de services gouvernementaux, du renouvellement d'une partie de la capacité louée par un opérateur de satellites au Moyen-Orient, et d'un taux de change euro/dollar plus favorable.

3.2.1.4 Les Autres Revenus et Revenus non récurrents (3 % du chiffre d'affaires annuel)

Le poste Autres Revenus, qui s'élève à 6,3 millions d'euros au 30 juin 2006 provient principalement (i) de la vente ou de la location de terminaux et d'équipements pour les réseaux d'entreprises et les services mobiles et (ii) du financement par l'Union européenne et d'autres organismes de certains programmes de recherche.

Le poste « Revenus non récurrents » qui s'élève à 17,4 millions d'euros au 30 juin 2006 contre 10,7 millions d'euros au 30 juin 2005, inclut les indemnités de retard de livraison et indemnité d'interruption de service du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 enregistrées à la suite de la clôture des négociations engagées avec le Groupe ALS Spa portant sur l'acquisition de ce satellite.

3.3 Autres informations concernant l'activité commerciale au cours de l'exercice

3.3.1 Répartition géographique du chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique. Elle est déterminée à partir des adresses de facturation de ses clients directs, pour les périodes de 12 mois closes aux 30 juin 2005 et 2006 :

<i>(En millions d'euros et pourcentage)</i>	Période de 12 mois pro forma non audité 2005		Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2006	
	Montant	%	Montant	%
Royaume Uni	130,7	17.4	129,1	16.3
Italie	108,5	14.5	126,5	16.0
France	121,3	16.2	110,2	13.9
Europe (autres)	258,7	34.5	262,7	33.2
Amériques	60,1	8.0	69,0	8.7
Moyen-Orient	36,2	4.8	52,0	6.6
Autres(*)	34,9	4.6	41,6	5.3
Total	750,4	100,0	791,1	100,0

(*) dont € 9,7 millions d'indemnités pour retard de livraison et interruption de service sur la période close au 30 juin 2005 et € 17,4 millions d'indemnités pour retard de livraison et interruption de service sur la période close au 30 juin 2006.

Il convient cependant de préciser que ce tableau ne représente pas l'origine géographique des utilisateurs finaux de notre capacité, en raison notamment du poids important de nos clients distributeurs dans notre portefeuille client.

3.3.2 Politique commerciale et de distribution

Une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est générée par des contrats de capacité conclus avec des opérateurs de télécoms, tels que France Télécom, British Telecom, Telespazio et Deutsche Telekom.

Par ailleurs, bien que ces opérateurs utilisent une partie de la capacité et des services du Groupe pour leurs propres besoins, ils agissent principalement en tant que distributeurs de la capacité satellitaire et des services du Groupe (clients

distributeurs) auprès des utilisateurs finaux tels que les chaînes de télévision ou encore les plates-formes de télédiffusion.

Au 30 juin 2006, le Groupe a un réseau de 76 distributeurs, dont 20 ex-Signataires⁽⁸⁾ (en particulier France Télécom, Telespazio, British Telecom et Deutsche Telekom) et près de 56 partenaires (dont Câble & Wireless, Hughes Network Systems et Orascom). Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé via son réseau de distribution, s'élevait à 538,9 millions d'euros au 30 juin 2006, représentant 68,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Aux 30 juin 2005 et 2006, les quatre premiers clients distributeurs du Groupe (France Télécom/Globecast, British Telecom, Telespazio et Deutsche Telekom) représentaient respectivement 50,4 % et 44,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(8) Les Signataires sont les opérateurs de télécommunications ou administrations désignés par les Etats avant la transformation de l'Organisation intergouvernementale EUTELSAT intervenue le 2 juillet 2001.

Ce réseau de distributeurs est conçu pour permettre au Groupe d'optimiser ses performances commerciales, et notamment de :

- bénéficier de la présence des distributeurs sur leurs marchés respectifs et de leur grande base d'utilisateurs, facilitant ainsi la pénétration du marché ;
- s'appuyer sur les ressources importantes des distributeurs, assurant une interface de qualité avec les utilisateurs ou les clients potentiels. Par exemple, les distributeurs du Groupe disposent dans de nombreux cas de bureaux de représentation dans différents pays et sont à même de fournir une assistance technique et commerciale, ainsi qu'un support technique aux utilisateurs de la capacité satellitaire du Groupe ;
- proposer des solutions de communication intégrées et sur mesure, notamment grâce à l'intégration de la capacité du Groupe avec d'autres moyens de communication, tels que les réseaux terrestres ;
- limiter les coûts associés au développement et à l'animation d'une force de vente ; et
- limiter son exposition commerciale, puisque ce sont ses clients distributeurs qui prennent en charge les risques associés à la commercialisation de la capacité satellitaire.

Le Groupe s'efforce d'optimiser les objectifs de son réseau de distributeurs en terme de taux de remplissage et de carnet de commandes, en privilégiant avec ses distributeurs les contrats d'attribution de capacité couvrant de longues périodes.

Cependant, il convient de noter une évolution au cours de l'exercice : certains de nos utilisateurs finaux de capacité, et notamment parmi les opérateurs de plates-formes de télédiffusion, tendent désormais à conclure directement des contrats avec le Groupe au moment du renouvellement des

contrats de capacités déjà louées ou en cas de besoins additionnels. Ainsi, en juillet 2005, SKY Italia, premier opérateur de télévision payante en Italie a conclu avec le Groupe un contrat cadre qui porte sur la location additionnelle d'un minimum de 10 répéteurs sur une période de 10 ans et le renouvellement en direct avec le Groupe des contrats de capacité existants portant sur 16 répéteurs au fur et à mesure de leur expiration avec les clients distributeurs.

En outre, grâce à son téléport de Rambouillet ainsi qu'à l'expérience acquise lors des XX^{èmes} Jeux Olympiques d'Hiver de Turin par sa filiale Skylogic dans la mise en place et gestion de plates-formes vidéo, le Groupe est en mesure d'offrir à ses clients ou utilisateurs finaux de capacité des services associés à la fourniture de capacité satellitaire.

3.3.3 Portefeuille de clients

La base de clientèle du Groupe comprend à la fois des clients distributeurs, qui revendent de la capacité satellitaire à des utilisateurs finaux, et des clients utilisateurs qui utilisent la capacité satellitaire du Groupe pour leurs propres besoins.

Concernant l'utilisation de la capacité satellitaire du Groupe, il convient de noter qu'aucun des utilisateurs finaux de la capacité du Groupe ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2006. Au 30 juin 2006, les plus gros utilisateurs étaient notamment SKY Italia, l'Union Européenne de Radio-Diffusion (UER), Groupe Canal+, BSKyB, RAI, Mediaset, TPS et enfin, Digiturk.

Au 30 juin 2006, les 10 premiers clients du Groupe, dont 8 sont des distributeurs, représentent 60,6 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont les suivants :

Clients	Chiffre d'affaires par client (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par client (en pourcentage)
France Télécom/Globecast	100,9	12,8
British Telecom	99,1	12,5
Telespazio	93,2	11,8
Deutsche Telekom	59,2	7,5
Artel/Spacelink/Arrow Head	40,8	5,2
Arabsat	23,4	3,0
Belgacom	17,3	2,2
Digiturk	16,4	2,1
Entreprise P&T Luxembourg	15,6	2,0
Union Européenne de Radio-Diffusion (UER)	13,9	1,7
Total des 10 premiers clients	479,8	60,6
Autres	311,3	39,4
Total du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 30 juin 2006	791,1	100,0

3.5.4 Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité pour une durée égale ou supérieure à six mois (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Ces contrats d'attribution de capacité peuvent porter sur toute la durée d'exploitation des satellites. Le montant du carnet de commandes varie dans le temps en fonction de la reconnaissance progressive du chiffre d'affaires lié à ces contrats et de la conclusion de nouveaux contrats.

Au 30 juin 2006, le carnet de commandes du Groupe s'élevait à 4 milliards d'euros, soit plus de cinq fois le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2006, alors qu'il était de 3,1 milliards d'euros au 30 juin 2005.

Cette progression de 29 % du carnet de commandes entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006 résulte principalement de la conclusion d'un contrat à long terme avec SKY Italia, de la conclusion de nouveaux contrats en particulier dans les marchés émergents (Russie, Europe centrale et orientale, Moyen-Orient) intervenus au cours de l'exercice et enfin de la mise en service réussie du satellite HOT BIRD™ 7A, le 20 avril dernier, qui a permis l'activation d'un certain nombre de contrats vidéo notamment avec SRG SSR (Société nationale de télédiffusion Suisse), Telekom Srbija (Serbie) et TVN (Pologne).

Au 30 juin 2006, environ 92 % du carnet de commandes est lié à des contrats de services vidéo (contre 85 % au 30 juin 2005).

Par ailleurs, au 30 juin 2006, 85 % du carnet de commandes du Groupe provient de contrats conclus pour toute la durée d'exploitation du satellite concerné. La longue durée des contrats d'Eutelsat S.A. s'explique notamment par le fait qu'une

partie importante de sa capacité est utilisée par des opérateurs de plates-formes de télédiffusion, qui ont des besoins récurrents de capacité à long terme. Par suite, la durée résiduelle moyenne des contrats (pondérée par leur montant) composant le carnet de commandes au 30 juin 2006 était de 7,7 ans (contre 7 ans au 30 juin 2005), procurant ainsi une grande visibilité sur les perspectives du Groupe.

La répartition dans le temps du carnet de commandes au 30 juin 2006 est la suivante :

Carnet de commandes	
Exercice clos le 30 juin	(non audité, en millions d'euros)
2007	648,8
2008	570,1
2009	528,8
2010 et suivants	2.221,7
Total	3.969,4

La plus grande partie du carnet de commandes du Groupe est constituée de contrats qui peuvent être résiliés moyennant le versement d'une indemnité. Le montant du carnet de commandes ne tient pas compte des éventuelles résiliations et des indemnités qui peuvent en résulter. Les contrats d'attribution de capacité de longue durée peuvent généralement être résiliés au bout de deux ans, sous réserve d'un préavis supplémentaire d'un an et du versement d'une indemnité de résiliation anticipée. Le montant des indemnités de résiliation anticipée est calculé en fonction de la durée écoulée du contrat et de sa durée résiduelle. Au cours de l'exercice, aucun contrat d'attribution de capacité n'a été résilié donnant lieu au versement d'une indemnité de résiliation anticipée.

4 L'EVOLUTION DE LA FLOTTE DE SATELLITES AU COURS DE L'EXERCICE

4.1 Taux d'utilisation

Notre Société exploite 462 répéteurs en orbite stable au 30 juin 2006, contre 474 répéteurs au 30 juin 2005, à la suite notamment de l'incident survenu sur le satellite W1 le 10 août 2005 et de la mise en service du satellite HOT BIRD™ 7A en avril 2006.

A noter qu'à la suite de la mise en service du satellite ATLANTIC BIRD™ 4 (anciennement HOT BIRD™ 4) à la position orbitale 7° Ouest au mois de juillet 2006, le Groupe exploite 477 répéteurs en orbite stable au 1^{er} septembre 2006, sur 17 positions orbitales.

Le taux d'utilisation de capacité ou taux de remplissage, représente le pourcentage de notre capacité satellitaire totale attribuée exprimée par rapport à la capacité satellitaire totale opérationnelle.

Le taux d'utilisation au 30 juin 2006 de notre flotte de satellites était de 80,7 %. Ainsi, au 30 juin 2006, le nombre de répéteurs utilisés était de 373 répéteurs contre 343 répéteurs utilisés au 30 juin 2005.

Ce taux s'explique d'une part par la consolidation des positions phares de la Société, (13° Est et 28,5° Est) dont les taux d'utilisation sont supérieurs à 95 % au 30 juin 2006, mais aussi par le succès de la stratégie suivie par la Société de développement de ses positions vidéo majeures, en France, en Europe centrale et orientale, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et subsaharienne, (5° Ouest, 7° /8° Ouest, 7° Est, 16° Est, 25,5° Est et 36° Est), positions orbitales qui réalisent la majorité de la croissance du nombre de chaînes de télévision au cours de l'exercice.

4.2 Présentation de la flotte de satellites

Au 30 juin 2006, le Groupe opère une flotte de 23 satellites situés sur 16 positions orbitales, comprises entre 15° Ouest et 70,5° Est, qui permettent de couvrir le continent américain, l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et du Sud, la Chine et le sous-continent indien.

Les principales caractéristiques de la flotte de satellites du Groupe sont les suivantes :

- un ensemble de positions orbitales permettant de desservir des zones géographiques couvrant à la fois des marchés matures et des marchés en pleine expansion ;
- une des flottes les plus jeunes parmi celles des principaux opérateurs de satellites, avec au 30 juin 2006 un âge moyen de 5 ans⁽⁹⁾ (hors satellite en orbite inclinée) ;
- une grande flexibilité technique, avec notamment la présence sur les satellites d'antennes à faisceau orientable ou de plusieurs faisceaux de couvertures différentes permettant d'adapter et de reconfigurer des zones de couvertures selon les besoins de la clientèle, de répondre aux caractéristiques géographiques des marchés ou de reconfigurer des zones de couvertures en cas de repositionnement d'un satellite sur une nouvelle position orbitale ;
- une connectivité entre les répéteurs et les différentes couvertures géographiques possibles, permettant de répondre aux évolutions des demandes des clients ;
- et une redondance des équipements embarqués.

(9) Moyenne pondérée par le nombre de répéteurs (équivalent à 36 MHz).

Le tableau ci-dessous représente la flotte du Groupe au 30 juin 2006.

Satellite	Position orbitale	Type de répéteur (C, Ku ou Ka)	Nombre de répéteurs en opération	Date de lancement	Date de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable estimée au 30 juin 2006 (année civile)
HOT BIRD™ 1 ⁽¹⁰⁾	13° Est	Ku	16	Mars 1995	T3 2006
HOT BIRD™ 2	13° Est	Ku	20	Nov. 1996	T1 2010
HOT BIRD™ 3 ⁽¹¹⁾	13° Est	Ku	20	Sept. 1997	T3 2012
HOT BIRD™ 6	13° Est	Ku/Ka	28/4	Août 2002	T4 2017
HOT BIRD™ 7A	13° Est	Ku	34	Mars 2006	T3 2024
EUROBIRD™ 1	28,5° Est	Ku	24	Mars 2001	T3 2018
EUROBIRD™ 2	25,5° Est	Ku	16	Oct. 1998	T2 2013
EUROBIRD™ 3	33° Est	Ku	20	Sept. 2003	T3 2014
W1 ⁽¹²⁾	10° Est	Ku	14	Sept. 2000	2010 ⁽¹³⁾
W2 ⁽¹⁴⁾	16° Est	Ku	27	Oct. 1998	T1 2010
W3A	7° Est	Ku/Ka	42/2	Mars 2004	T2 2022
W4	36° Est	Ku	31	Mai 2000	T2 2017
W5	70,5° Est	Ku	24	Nov. 2002	T1 2018
W6 ⁽¹⁵⁾	21,5° Est	Ku	28	Avr. 1999	T3 2013
SESAT™ 1	36° Est	Ku	18	Avr. 2000	T3 2011
ATLANTIC BIRD™ 1	12,5° Ouest	Ku	19	Août 2002	T3 2017
ATLANTIC BIRD™ 2	8° Ouest	Ku	26	Sept. 2001	T1 2018
ATLANTIC BIRD™ 3	5° Ouest	Ku/C	27/10	Juil. 2002	T3 2019
ATLANTIC BIRD™ 4 ⁽¹⁶⁾	7° Ouest	Ku	15	Fév. 1998	T4 2011
Telecom 2D ⁽¹⁷⁾	8° Ouest	Ku	7	Août 1996	T3 2006
Telstar 12 ⁽¹⁸⁾	15° Ouest	Ku	4	Oct. 1999	T4 2011
Express A3 ⁽¹⁹⁾	11° Ouest	Ku	5	Juin 2000	T3 2007
Sesat 2 ⁽²⁰⁾	53° Est	Ku	12	Déc. 2003	T1 2016

(10) Le trafic du satellite HOT BIRD™ 1 a été transféré sur le satellite HOT BIRD™ 7A à compter de la mise en service opérationnel de ce dernier en avril 2006.

(11) Ce satellite sera relocalisé de façon anticipée à 9,8° Est à compter de la mise en service opérationnelle du satellite HOT BIRD™ 8.

(12) Compte tenu de l'incident survenu le 10 août 2005, la puissance de ce satellite et sa durée de vie estimée ont été réduites de moitié. Voir note 4 des comptes consolidés en annexe.

(13) Sous réserve des performances du satellite.

(14) Satellite initialement prévu pour 24 répéteurs.

(15) Satellite initialement prévu pour 24 répéteurs.

(16) Suite au lancement réussi du satellite HOT BIRD™ 7A, HOT BIRD™ 4 a été relocalisé à la position orbitale 7° Ouest le 1^{er} juillet 2006 sous le nom d'ATLANTIC BIRD™ 4.

(17) Appartient à France Télécom. Fin d'utilisation prévue en T4 2006.

(18) Appartient à Loral Skynet. Fin d'utilisation prévue en T4 2011.

(19) Appartient à Russian Satellite Communications Company. Fin d'utilisation prévue en T3 2007.

(20) Appartient à Russian Satellite Communications Company. Fin d'utilisation prévue en T1 2016.

Les dates estimées de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable au 30 juin 2006 indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent à des estimations du Groupe. Le Groupe revoit chaque année les durées de vie estimées des satellites en orbite (voir note 6 des comptes consolidés pour de plus amples informations).

4.2.1 Satellites en orbite appartenant au Groupe

Le Groupe est propriétaire de 19 satellites géostationnaires.

4.2.1.1 Satellites HOT BIRD™

Au 30 juin 2006, avec 102 répéteurs en Bande Ku exploités en orbite stable sur l'Europe (à l'exclusion de quatre répéteurs en bande Ka sur HOT BIRD™ 6), les satellites de la série HOT BIRD™ forment l'un des plus grands systèmes de diffusion par satellite au monde, couvrant la totalité de l'Europe, du Moyen-Orient et une partie de l'Afrique et de l'Asie. Selon EuroConsult, la position orbitale 13° Est est la première position en Europe pour la télédiffusion et la radiodiffusion à destination du grand public en nombre de chaînes, diffusées auprès de plus de 110 millions de foyers en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. En fonction des exigences de diffusion du client, les satellites HOT BIRD™ offrent une couverture importante à large faisceau ou une zone de réception plus réduite à faisceau étroit.

La constellation des satellites HOT BIRD™ a été renforcée au cours de l'exercice par la mise en service du satellite HOT BIRD™ 7A dont les missions étaient, d'une part, d'assurer le remplacement du satellite HOT BIRD™ 1 (destiné maintenant à être prochainement désorbité) et, d'autre part, de permettre le redéploiement anticipé et la relocalisation du satellite HOT BIRD™ 4 qui, positionné à 7° Ouest depuis le 1^{er} juillet 2006 a permis de renforcer la capacité satellitaire à cette position orbitale majeure en vidéo pour les pays du Moyen-Orient sous le nom d'ATLANTIC BIRD™ 4.

Il convient de souligner qu'en raison de l'excellence des paramètres techniques de lancement, la durée de vie opérationnelle estimée du satellite HOT BIRD™ 7A a été portée à 18 ans.

4.2.1.2 Satellites EUROBIRD™

A partir de sa position orbitale 28,5° Est, le satellite EUROBIRD™ 1 fournit des services de diffusion directe à destination de plus de 9 millions de foyers, situés principalement au Royaume-Uni et en Irlande. Comme les satellites HOT BIRD™, par sa puissance d'émission élevée, EUROBIRD™ 1 est un satellite adapté à la diffusion de programmes de télévision vers les foyers équipés d'antennes paraboliques.

Après quatre ans de fonctionnement à 13° Est (sous le nom de HOT BIRD™ 5), EUROBIRD™ 2 est localisé depuis mars 2003 à 25,5° Est où il assure des services de diffusion directe à destination du Moyen-Orient.

Lancé en septembre 2003 à 33° Est, EUROBIRD™ 3 est le premier satellite du Groupe conçu spécifiquement pour les services Internet haut débit bidirectionnels. Ce satellite est aussi utilisé pour la fourniture de capacité de services vidéo ou de réseaux professionnels de données. Il offre une couverture de l'Europe et d'une grande partie de la Turquie par le biais de quatre faisceaux de forte puissance.

4.2.1.3 Satellites W

Les six satellites W ont une couverture plus large et une puissance plus élevée que ceux de la génération précédente, et offrent une flexibilité accrue grâce à leurs antennes à faisceaux orientables. Ils sont exploités aux positions orbitales 7° Est, 10° Est, 16 Est, 21,5° Est, 36° Est et 70,5° Est, et offrent un choix de bande passante et une couverture adaptés à la transmission de programmes audiovisuels et aux réseaux professionnels de données et services à valeur ajoutée en Europe, en Asie et en Afrique.

Le satellite W5, lancé en novembre 2002, est situé à 70,5° Est. Il a contribué au développement de la couverture géographique de la flotte en permettant de couvrir l'Asie orientale et une grande partie de la Chine et de l'Asie du Sud.

Le satellite W3A, lancé en mars 2004, est situé à 7° Est. Il offre une capacité en bande Ku associée à une couverture paneuropéenne. W3A est l'un des satellites les plus sophistiqués du Groupe, et associe les fréquences en bandes Ku et Ka au multiplexage embarqué (Skyplex). Il dessert les marchés de la transmission audiovisuelle, des télécommunications et du haut débit en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Turquie (où il accompagne le développement de Digiturk, première plateforme de télévision par satellite en Turquie).

Le satellite W4, est situé à 36° Est, position majeure en développement pour la vidéo. Il couvre l'Europe (y compris la Russie et l'Ukraine) et l'Afrique, et accompagne le développement des plates-formes de télédiffusion Multichoïce Africa et NTV + en Russie mais aussi PoverKhnost (Ukraine).

Le satellite W6, est situé à 21,5° Est. Il est utilisé pour développer les marchés pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Le satellite W1 est situé à 10° Est. Ce satellite a connu le 10 août 2005 un incident technique entraînant une interruption de service de plusieurs heures. Le 11 août, le service a été rétabli pour la majorité des clients dans des conditions de fonctionnement acceptables. Cette panne a eu pour conséquence une perte de la moitié de la puissance disponible du satellite et une réduction estimée de moitié de sa durée de vie opérationnelle résiduelle. Suite à cet incident, le Groupe a procédé à une évaluation des dommages et a réapprécié, avant prise en compte d'indemnités d'assurance, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite. Sur ces bases, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la valeur du satellite W1 pour un montant de 30,4 millions d'euros revue à la baisse à 24,9 millions d'euros au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005/2006 pour tenir

compte du remboursement d'intéressements en orbite. A la date d'arrêté des états financiers consolidés clos au 30 juin 2006, le Groupe n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause cette évaluation (voir note 6 des comptes consolidés).

4.2.1.4 *Satellite SESAT™ 1*

Le satellite SESAT™ 1, situé à 36° Est (avec le satellite W4), permet d'offrir un grand nombre de services de télécommunications, notamment des services IP par satellite et des services de données spécialisés (EutelTRACS). SESAT™ 1 couvre une vaste zone géographique allant de l'Europe occidentale jusqu'en Sibérie et offre un faisceau sur l'Afrique et du Moyen-Orient. SESAT™ 1 offre une connectivité directe entre l'Europe et l'Asie pour une grande variété de services de télécommunications.

4.2.1.5 *ATLANTIC GATE™*

Au 30 juin 2006, avec ses trois satellites, ATLANTIC BIRD™ 1 (12,5° Ouest), ATLANTIC BIRD™ 2 (8° Ouest) et ATLANTIC BIRD™ 3 (5° Ouest), le pôle ATLANTIC GATE™ fournit de la capacité pour les applications vidéo, IP et données pour des liaisons intercontinentales entre le continent américain, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. ATLANTIC GATE™ permet également aux fournisseurs de contenus et de services Internet d'utiliser les liaisons intercontinentales, avec un choix de passerelles pour accéder directement à la dorsale Internet.

ATLANTIC BIRD™ 1, localisé à 12,5° Ouest, est destiné à la fourniture d'une large gamme de services de télécommunications, tels que les réseaux professionnels de données, les liaisons de vidéo professionnelle, la transmission de programmes audiovisuels et les connexions à la dorsale Internet. Ce satellite, qui couvre l'Europe, le Moyen-Orient et une partie des Etats-Unis ainsi que l'Amérique du Sud, a été acquis par le Groupe auprès d'ALS SpA en décembre 2005, mettant ainsi fin aux discussions engagées avec ALS SpA décrites dans la note 4.2 des comptes consolidés en annexe.

ATLANTIC BIRD™ 2 est localisé à 8° Ouest. Il est destiné à la fourniture d'une large gamme de services de télécommunications, tels que les réseaux professionnels de données, les liaisons de vidéo professionnelle, la transmission de programmes audiovisuels et les connexions à la dorsale Internet. ATLANTIC BIRD™ 2 offre une large couverture de l'Europe et du continent américain. Il dispose d'un faisceau orientable couvrant le Moyen-Orient et l'Asie centrale et permettant des connexions directes de ces zones géographiques avec l'Europe et le continent américain. ATLANTIC BIRD™ 2 permet notamment une connexion directe entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient (jusqu'en Afghanistan).

ATLANTIC BIRD™ 3, localisé à 5° Ouest, a été lancé en juillet 2002. Il fournit une couverture en bande Ku de l'Europe, de l'Afrique, du Moyen-Orient, et de la côte est de l'Amérique du

Nord. De plus, il offre une couverture en bande C de l'Afrique, de l'Europe et de certaines parties du continent américain.

En France, ce satellite transmet les chaînes de télévision nationales analogiques (TF1, Groupe France Télévisions, M6, Arte, Canal+) vers environ 1,6 millions de foyers parmi les foyers qui ne peuvent les recevoir dans les zones d'ombre du réseau hertzien. ATLANTIC BIRD™ 3 est par ailleurs utilisé depuis mars 2005 pour la diffusion des chaînes numériques terrestres aux têtes des réseaux des réémetteurs de la TNT en France, et il transporte ainsi aujourd'hui les 28 chaînes de télévision destinées à la TNT au 30 juin 2006. Le Groupe a acquis ce satellite auprès de France Télécom en juillet 2002.

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2006, le satellite ATLANTIC BIRD™ 4 (anciennement HOT BIRD™ 4), doté de 15 répéteurs et localisé à 7° Ouest, assure des services de diffusion directe sur le Moyen-Orient.

4.2.2 *Capacité utilisée sur des satellites appartenant à des tiers*

En plus de l'exploitation de ses propres satellites, le Groupe exploite de la capacité satellitaire sur quatre satellites appartenant à des tiers, qui permettent d'élargir la couverture en Europe, sur une partie du continent américain et en Afrique. Ces satellites sont :

Telecom 2D

Ce satellite, localisé à la position orbitale 8° Ouest, appartient à France Télécom. Conformément à un contrat conclu avec France Télécom le 14 juin 1999, le Groupe utilise de manière exclusive les 7 répéteurs en bande Ku de ce satellite jusqu'à la fin de sa durée d'exploitation en orbite stable prévue pour le troisième trimestre 2006. Les clients du Groupe sur ce satellite seront alors transférés sur le satellite ATLANTIC BIRD™ 2 et ces répéteurs seront exploités par le Groupe en orbite inclinée.

Telstar 12

Ce satellite, localisé à la position orbitale 15° Ouest, appartient à Loral Skynet. Il couvre l'Europe, le continent américain et les Antilles. Conformément à un accord conclu le 10 décembre 1999 avec Loral Skynet, le Groupe utilise et commercialise quatre répéteurs en bande Ku sur Telstar 12 jusqu'à la fin de sa durée d'exploitation en orbite stable, pour des services entre l'Europe et le continent américain, en échange de l'utilisation par Loral Skynet de la position orbitale allouée à Eutelsat S.A.

Express A3

Ce satellite, localisé à la position orbitale 11° Ouest, appartient à Russian Satellite Communications Company (« RSCC »). Conformément à un accord conclu avec RSCC le 18 mai 2001, le Groupe utilise les cinq répéteurs en bande Ku d'Express A3 jusqu'à la fin de sa durée d'exploitation opérationnelle (prévue

pour le troisième trimestre 2007). Ce satellite couvre l'Europe et le bassin méditerranéen et est principalement utilisé pour les liaisons de vidéo professionnelle et des réseaux professionnels de données.

SESAT™2

Grâce à une configuration très flexible de faisceaux fixes et orientables sur un satellite lancé par RSCC en décembre 2003, le Groupe dispose d'une capacité en bande Ku de forte puissance sur l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale qui peut fournir des services de télécommunications, notamment des réseaux professionnels de données, haut débit et diffusion par l'intermédiaire de 12 répéteurs en bande Ku. Ce satellite comprend un total de 24 répéteurs, dont 12 utilisés par le Groupe et commercialisés sous le nom de Sesat™2 pendant la durée de vie du satellite (garantie contractuelle de 12 ans minimum), en vertu d'un accord conclu le 16 mars 2004, les autres répéteurs étant commercialisés par RSCC en Russie sous le nom d'Express AM 22.

4.2.3 Satellite désorbité

Au cours du mois de janvier 2006, le satellite Eutelsat II-F2 qui était opéré en orbite inclinée à la position orbitale 48° Est a été désorbité après plus de 15 ans de services.

4.2.4 Satellite lancé postérieurement au 30 juin 2006

Doté de 64 répéteurs, le satellite HOT BIRD™ 8, commandé à EADS Space, a été lancé avec succès le 5 août 2006 par la Société ILS depuis le site de Baïkonour (Kazakhstan). La mission de ce satellite sera, d'une part, de compléter le programme de sécurisation des ressources en orbite à la position 13° Est, et d'autre part, de remplacer le satellite HOT BIRD™ 3 (20 répéteurs) qui sera relocalisé à une nouvelle position orbitale.

L'entrée en service commercial de ce satellite devrait intervenir au cours du mois d'octobre 2006 et sa durée de vie opérationnelle devrait excéder 15 ans.

4.2.5 Satellites en cours d'approvisionnement

Le Groupe a commandé deux satellites au cours de l'exercice.

W2M, commandé à un consortium regroupant EADS Space et l'ISRO (Agence Spatiale Indienne). W2M est conçu pour exploiter 26 répéteurs en bande Ku, capacité qui pourra être portée à 32 répéteurs en fonction des modes d'exploitation, pour une durée de vie nominale opérationnelle de 15 ans. Prévu pour un lancement au cours du second trimestre 2008, ce satellite a pour mission d'augmenter la sécurisation des clients présents sur les différentes positions orbitales des satellites W, notamment sur la position orbitale 10° Est ou sur la position orbitale 16° Est.

A l'instar des autres satellites W, W2M se caractérisera par une grande flexibilité. En effet, en plus d'un faisceau fixe de forte puissance couvrant l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-

Orient, il sera doté d'un faisceau orientable qui, selon les besoins du marché, pourra être réorienté en orbite notamment vers l'Afrique et l'Asie centrale.

HOT BIRD™ 9, a été commandé en mai 2006 à EADS Space. Conçu, à l'instar du satellite HOT BIRD™ 8, pour opérer 64 répéteurs, ce satellite HOT BIRD™ 9 sera localisé à la position orbitale HOT BIRD™. Prévu pour un lancement au cours de l'année 2008, il pourra se substituer à n'importe lequel des satellites de la constellation HOT BIRD™, parachevant ainsi le programme de sécurisation des clients de cette position orbitale phare. La commande du satellite HOT BIRD™ 9 conjuguée au lancement réussi du satellite HOT BIRD™ 8 en août 2006 permettra le redéploiement du satellite HOT BIRD™ 3 à une autre position orbitale

4.2.6 Satellites en cours de commande

Suite aux décisions du Conseil d'Administration d'approbation de ces programmes, le Groupe a lancé des appels d'offres pour l'approvisionnement des satellites W7 et W2A dont les missions respectives seront, d'une part, le remplacement du satellite SESAT™1 à la position orbitale 36° Est pour le satellite W7 et, d'autre part, le remplacement du satellite W2 à la position orbitale majeure vidéo 16° Est pour W2A.

Le Groupe a signé le 28 juillet 2006 avec Alcatel Space un précontrat d'un montant de 15 millions d'euros concernant l'approvisionnement du satellite W2A. A noter que le Groupe bénéficie dans le cadre de ce précontrat d'une option portant sur l'ajout à la mission principale de ce satellite, d'une mission en bande S afin de permettre à la diffusion de contenus audiovisuels vers les mobiles. Aucune décision n'a été prise à la date du présent rapport par le Groupe concernant l'exercice de cette option qui doit intervenir avant le 15 octobre 2006.

4.2.7 Pannes et pertes d'équipement au cours de l'exercice

La durée théorique d'exploitation en orbite stable des satellites du Groupe est généralement comprise entre 12 et 15 ans. Si le Groupe estime que la durée opérationnelle de ses satellites ne devrait pas, en principe, être inférieure à leur durée théorique, cela peut néanmoins se produire. Le Groupe considère que sa flotte de satellites est globalement en bon état de fonctionnement et estime, sous réserve de leurs performances futures en orbite, que leur durée d'exploitation pourra être allongée au-delà des estimations initiales. Certains satellites du Groupe ont cependant connu des pannes d'équipement et fonctionnent aujourd'hui en utilisant leurs équipements de redondance.

Le satellite W1 a connu une interruption de service de plusieurs heures le 10 août 2005. Bien que le Groupe, en raison de la flexibilité de sa flotte et de l'expertise technique de ses équipes ait pu rétablir les services pour l'ensemble de ses clients à des conditions acceptables dès le 11 août, cet incident s'est traduit pour un ralentissement important de la croissance de nos

services à valeur ajoutée D-Star™ au Moyen-Orient et a eu un impact sur la fourniture de nos services de données.

Par ailleurs, cette panne a eu pour conséquence une perte de la moitié de la puissance disponible du satellite et une réduction estimée de sa durée de vie opérationnelle résiduelle de moitié. Suite à cet incident, le Groupe a procédé à une évaluation des dommages et a réapprécié, avant prise en compte d'indemnités d'assurance, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite. Sur ces bases, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la valeur du satellite W1 pour un montant de 30,4 millions d'euros revue à la baisse à 24,9 millions d'euros au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005/2006 pour tenir compte du remboursement d'intéressements en orbite. A la date d'arrêté des états financiers consolidés clos au 30 juin 2006, le Groupe n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause cette évaluation (voir note 6 des comptes consolidés). Le Groupe a par la suite déposé une demande d'indemnisation des dommages subis par ce satellite auprès de ses assureurs.

4.2.8 Exploitation, télémesure, télécommande et mesure de distance (TCR)

La flotte du Groupe est exploitée depuis deux principaux centres de contrôle situés au siège social du Groupe à Paris. Le premier est en charge des opérations de télémesure et de télécommande des satellites (« Centre de Contrôle des Satellites ») et le second est en charge du contrôle des communications et de l'accès au segment spatial depuis les stations terriennes des clients (« Centre de Contrôle des Communications »). Tous les logiciels utilisés pour le contrôle des plates-formes satellitaires et de la charge utile de communication ont été développés par des entreprises conformément aux spécifications du Groupe. Le Groupe surveille ses satellites et ses communications 24 heures sur 24, 365 jours par an et, employait au 30 juin 2006, environ 70 spécialistes techniciens et ingénieurs dans ces fonctions.

4.2.8.1 Activités du Centre de Contrôle des Satellites

En juin 2006, le Groupe contrôlait les 19 satellites qui lui appartiennent. Telecom 2D est contrôlé par France Télécom. Telstar 12 est contrôlé par Skynet, tandis qu'Express A3 et SESAT™2 sont contrôlés par RSCC. Le contrôle d'ATLANTIC BIRD™ 1 est sous-traité à Telespazio. La certification ISO 9001 a été obtenue pour les activités conduites depuis le Centre de Contrôle des Satellites.

Les ingénieurs du Groupe effectuent régulièrement, sur chacun des satellites contrôlés par le Groupe, des ajustements mineurs de positionnement et des manœuvres est-ouest et nord-sud de maintien à poste de sa position orbitale. Par ailleurs, il est également possible de modifier la position orbitale d'un satellite afin de lui permettre de desservir de nouveaux marchés ou de fournir une capacité de secours en orbite à un autre satellite.

Les opérations quotidiennes sur les satellites, notamment la configuration de la charge utile ainsi que la gestion des puissances électriques et des systèmes de propulsion sont commandées (via le réseau de stations TCR) depuis le Centre de Contrôle des Satellites.

En septembre 2004, le Groupe a acquis auprès de France Télécom le téléport de Rambouillet qui est le principal site TCR utilisé par le Groupe. Le site de Rambouillet héberge par ailleurs les centres de secours du Centre de Contrôle des Satellites et du Centre de Contrôle des Communications. Ce site est aussi utilisé pour le positionnement en orbite des nouveaux satellites de la flotte du Groupe.

Des opérations LEOP (phase de mise en orbite d'un satellite géostationnaire) ont été réalisées pour la première fois avec succès à partir de Rambouillet pour le satellite W3A en mars et avril 2004 et plus récemment pour les satellites d'HOT BIRD™ 7A en mars et avril 2006 puis HOT BIRD™ 8 (en août 2006).

Par ailleurs, le Groupe a conclu des contrats de prestations de service de longue durée avec quatre opérateurs pour la mise à disposition de stations terriennes de transmission et réception des signaux, ainsi que pour des opérations de télémesure et de suivi des satellites. Ces contrats couvrent également le fonctionnement et l'entretien des équipements du Groupe installés sur leurs sites. Le Groupe dispose en vertu de ces contrats de droits étendus de contrôle et de supervision. Ces services sont fournis à partir des stations TCR situées à Sintra au Portugal, Dubna en Russie, Redu en Belgique et Fucino en Italie. Les stations et les centres de contrôle sont tous interconnectés par un réseau de lignes de communications voix/données protégées et redondantes. Le réseau et l'emplacement des sites ont été choisis de manière à ce que les opérations puissent se poursuivre même en cas d'indisponibilité de l'un quelconque des sites.

4.2.8.2 Activités du Centre de Contrôle des Communications

En complément de son site principal de Paris et de son site de Rambouillet, le Groupe dispose pour le contrôle des systèmes de communications de contrats de services avec les opérateurs de huit sites de surveillance dans le monde (à São Paulo au Brésil pour l'Amérique du Sud, à Hamilton au Canada pour l'Amérique du Nord, à Makarios à Chypre pour la région de l'Est méditerranéen, à Dubna en Russie, à Hartebeesthoek en Afrique du Sud, à Singapour pour l'Extrême-Orient, à Padukka au Sri Lanka et à Dubaï aux Emirats arabes unis pour le Moyen-Orient). Chaque site fournit, dans la région dont il a la charge, les moyens nécessaires à la supervision et à la coordination opérationnelle des émissions de certains satellites du Groupe, ainsi qu'à la vérification de leur qualité. Ces contrats de service prévoient également que les opérateurs des sites assurent le fonctionnement et l'entretien des équipements du Groupe installés sur leurs sites. Le site principal et le site de secours du

Groupe disposent d'une connexion dédiée et peuvent être opérés indépendamment.

A partir de son Centre de Contrôle des Communications de Paris, le Groupe a accès à un réseau de plus de 20 installations de réception/transmission et à des systèmes de surveillance de l'accès au segment spatial et des communications pour l'ensemble de sa flotte et de ses clients.

4.3 Politique d'assurance du Groupe concernant sa flotte de satellites

4.3.1 Politique d'assurance Lancement plus 1 an

En raison du lancement intervenu au cours de l'exercice du satellite HOT BIRD™ 7A et du lancement du satellite HOT BIRD™ 8 intervenu en août 2006, le Groupe a souscrit deux polices d'assurances « Lancement plus un an » pour ces satellites. Les polices d'assurance couvrent la valeur nette comptable de ces satellites, telle qu'inscrite dans les comptes du Groupe représentant les coûts de construction du satellite, de lancement, de la police d'assurance lancement ainsi que les coûts capitalisés rattachés aux programmes d'approvisionnement de ces satellites.

4.3.2 Politique d'assurance Vie en Orbite

A la suite de l'expiration du programme d'assurance en orbite annuel mis en place au cours de l'exercice antérieur, le Groupe a souscrit en novembre 2005 à un nouveau programme annuel

d'assurance Vie en Orbite pour l'ensemble des satellites lui appartenant (à l'exclusion des satellites HOT BIRD™ 1, ATLANTIC BIRD™ 1 et W1).

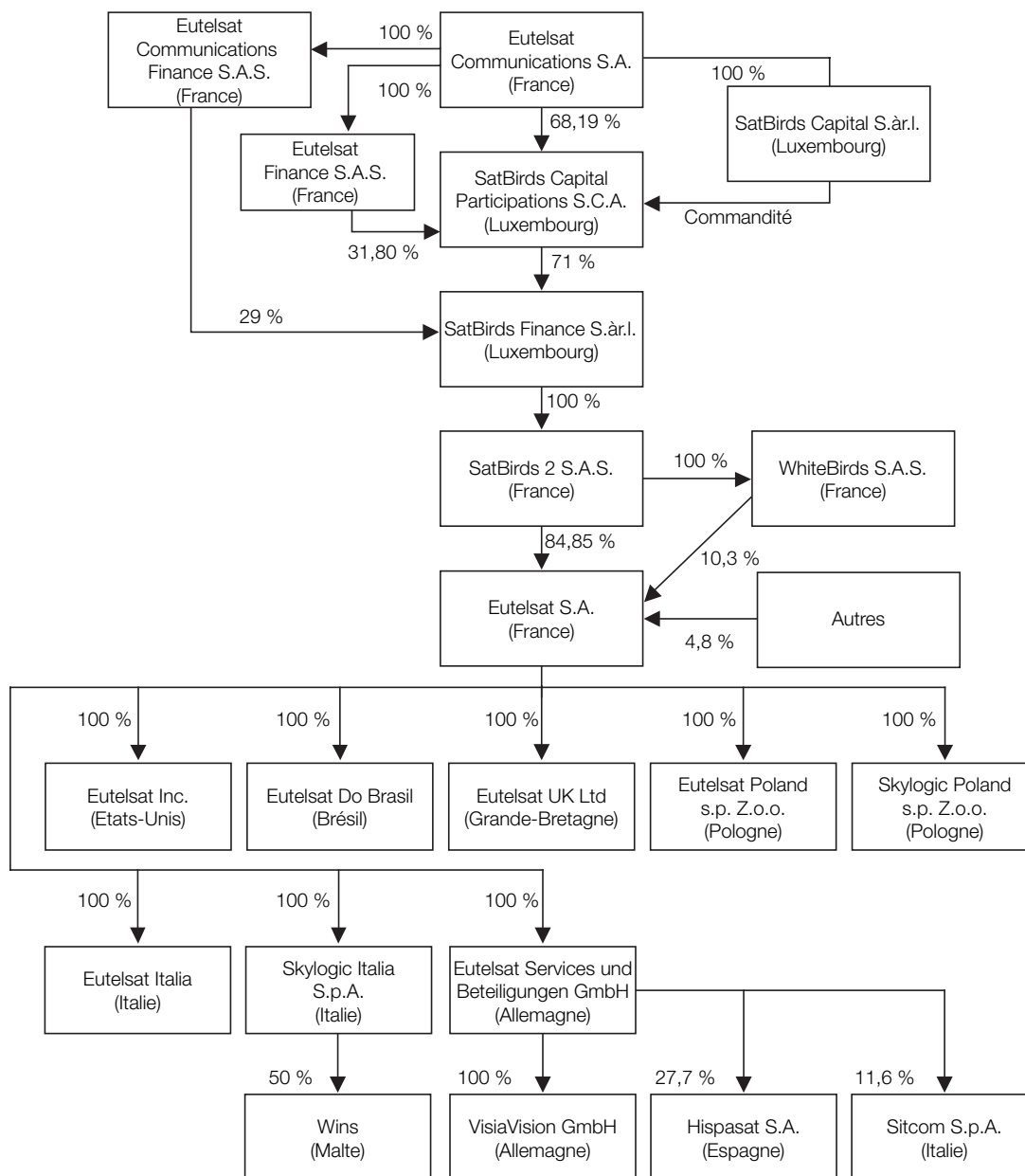
D'une durée de 12 mois, ce programme couvre les pertes réputées totales ou partielles cumulées des satellites au-delà d'un montant cumulé annuel de 80 millions, dans une limite maximale de 470 millions de pertes cumulées pour l'ensemble de la flotte pendant la durée de la police. A noter que le montant des pertes est limité à 165 millions d'euros par satellite. Les satellites sont assurés pour leur valeur nette comptable.

Par ailleurs, sont exclus de cette police d'assurance, les cas de pertes réputées totales ou de pertes totales résultant de problèmes techniques déjà identifiés sur les satellites assurés.

Ce nouveau programme d'assurance a conduit à une augmentation du niveau de rétention du risque (limité en tout état de cause à un montant cumulé annuel de 80 millions d'euros) contrebalancée par une réduction de son coût annuel par rapport au programme d'assurance Vie en Orbite en place avant novembre 2005.

5 ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 juin 2006, la Société détient directement ou indirectement 18 filiales et deux participations respectivement dans les Sociétés Hispasat et Sitcom. L'organigramme ci-dessous représente la structure du Groupe au 30 juin 2006.



5.1 Filiales

Nous vous rappelons qu'à l'exception d'Eutelsat S.A. (France), Skylogic Italia (Italie), visAvision GmbH (Allemagne) et de Wins (Malte), nos autres filiales n'ont pas d'activités commerciales ou techniques. Les informations financières (chiffre d'affaires et résultat net des comptes annuels) des différentes filiales sont établies sur la base des normes comptables locales et du dernier exercice clos des filiales présentées.

5.1.1 Filiales de gestion de participations

- *Eutelsat Communications Finance SAS (France)*

Détenue à 100 % par Eutelsat Communications et créée en juin 2006, cette société par actions simplifiée qui est domiciliée au 70 rue Balard – 75015 Paris, avait pour objet de recevoir les financements intervenus dans le cadre du refinancement des Crédits Revolver et Senior souscrits par Satbirds Finance Sarl. L'ensemble de ses actifs et passifs a été apporté à Satbirds Finance Sarl le 18 juin 2006. Eutelsat Communications Finance SAS a pour seule activité la détention d'une participation indirecte dans Eutelsat S.A. Au

30 juin 2006, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 14.362 euros.

○ *Eutelsat Finance SAS (France)*

Détenue à 100 % par Eutelsat Communications et créée en décembre 2005, cette société par actions simplifiée est domiciliée au 70 rue Balard – 75015 Paris. Elle avait pour but de recevoir les financements intervenus dans le cadre du règlement de l'introduction en Bourse d'Eutelsat Communications afin de permettre le remboursement anticipé des Crédits PIK et Second Rang souscrits respectivement par Satbirds Capital Participations Sarl et Satbirds Finance Sarl. L'ensemble de ses actifs et passifs a été apporté à Satbirds Capital Participations Sarl en décembre 2005. Eutelsat Finance SAS a pour seule activité la détention d'une participation indirecte dans Eutelsat S.A. Au 30 juin 2006, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 22.232 euros.

○ *SatBirds Capital Participations S.C.A (Luxembourg)*

La société SatBirds Capital Participations S.C.A. est une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. SatBirds Capital Participations a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. SatBirds Capital Participations a été immatriculée le 11 mars 2005 et a pour seule activité la détention d'une participation indirecte dans Eutelsat S.A. Au 31 mars 2006, date de clôture de son dernier exercice, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 216,7 millions d'euros.

A la date du 18 juillet 2006, et postérieurement à sa transformation à la même date en société anonyme, Satbirds Capital Participations SA a été fusionnée et absorbée par Satbirds Finance SA.

○ *SatBirds Capital S.ar.l. (Luxembourg)*

La société SatBirds Capital Sarl. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. SatBirds Capital a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. SatBirds Capital Sarl a été immatriculée le 11 mars 2005. Elle était gérant commandité de SatBirds Capital Participations. SatBirds Capital Sarl a pour seule activité la détention d'une participation minoritaire dans Satbirds Finance SA depuis le 18 juillet 2006. Au 31 mars 2006, date de clôture de son dernier exercice, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 17.517 euros.

○ *SatBirds Finance S.ar.l. (Luxembourg)*

La société SatBirds Finance Sarl. est une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. SatBirds Finance a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. SatBirds Finance a été immatriculée le 11 mars 2005 et a pour seule activité la détention d'une participation indirecte dans Eutelsat S.A. Au 31 mars 2006, date de clôture de son dernier exercice, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 194,6 millions d'euros.

Le 18 Juillet 2006, Satbird Finance Sarl a été transformée en société anonyme avec la dénomination Satbirds Finance SA et a absorbée la société Satbirds Capital Participations SA.

○ *SatBirds 2 S.A.S. (France)*

La société SatBirds 2 S.A.S. est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social 70 rue Balard – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 481.046.175 RCS Paris. SatBirds 2 a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. SatBirds 2 est une société ayant pour seule activité la détention d'une participation indirecte dans Eutelsat S.A. Le dernier exercice de Satbirds 2 SAS est une période de 3 mois (avril-juin 2006). Au 30 juin 2006, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 4,6 millions euros.

○ *WhiteBirds S.A.S. (France)*

La Société WhiteBirds S.A.S. est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social 70 rue Balard – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 479.530.834 RCS Paris. WhiteBirds a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés. WhiteBirds a été immatriculée le 17 novembre 2004 et détient au 30 juin 2006 une participation de 10,3 % dans le capital d'Eutelsat S.A. Le dernier exercice de WhiteBirds SAS est une période de 3 mois (avril-juin 2006). Au 30 juin 2006, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et son résultat net s'est traduit par une perte de 2,9 millions d'euros.

○ *Prêts intragroupes entre SatBirds Capital Participations, SatBirds Capital, SatBirds Finance, SatBirds 2 et WhiteBirds*

Des prêts intragroupes ont été conclus entre certaines filiales de la Société (SatBirds Capital Participations SCA, SatBirds Capital Sarl, SatBirds Finance Sarl, SatBirds 2 SAS et WhiteBirds SAS) pour les besoins de financement des

opérations d'acquisition des actions Eutelsat S.A. intervenues au cours de l'exercice précédent.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de relations contractuelles générant des flux significatifs en dehors (i) des flux générés dans le cadre de l'exécution des opérations d'acquisitions des actions Eutelsat S.A., (ii) des flux générés dans le cadre des conventions de prestations de services intra-groupe ou (iii) du transfert au sein du Groupe des prêts intragroupes consentis à la suite du remboursement anticipé des conventions de crédit PIK, Second Rang et Senior au cours de l'exercice.

5.2 Eutelsat S.A. (France)

Au 30 Juin 2006 et suite aux opérations d'acquisition décrites dans la note 4 des comptes consolidés en annexe, la Société détient indirectement 95,2 % du capital d'Eutelsat S.A., principale Société opérationnelle du Groupe Eutelsat, par le biais de laquelle elle détient le contrôle des neuf filiales et sous-filiales d'Eutelsat S.A., ainsi que des participations indirectes, dont Hispasat.

Eutelsat S.A. est une société anonyme. Son siège social est situé au 70, rue Balard – 75015 Paris. Eutelsat S.A. est la principale société opérationnelle du Groupe. Au 30 juin 2006, son chiffre d'affaires⁽²¹⁾ s'est élevé à 754,9 millions d'euros et son résultat net s'est traduit par un bénéfice de 270,5 millions d'euros.

5.2.1 Représentation et promotion des activités d'Eutelsat S.A.

Dans le cadre de son développement international, Eutelsat S.A. dispose de filiales ayant pour activité principale de promouvoir les services et produits de notre Société et de représenter Eutelsat S.A. Ces filiales sont implantées aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Pologne et au Brésil.

Eutelsat Inc. (Etats-Unis) : Cette société est chargée de promouvoir les services et la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. aux Etats-Unis. Au 30 juin 2006, Eutelsat Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 2.370.576 euros et son résultat net social s'est traduit par un profit de 174.136 euros.

Eutelsat Do Brasil (Brésil) : Eutelsat Do Brasil est chargée de la promotion et de la commercialisation de nos capacités et services en Amérique latine. Par ailleurs, Eutelsat Do Brasil s'est vue accorder des droits d'atterrissage par les autorités brésiliennes lui permettant d'offrir de la capacité satellitaire pour les besoins du marché brésilien, grâce aux satellites W1, ATLANTIC BIRD™ 1 et ATLANTIC BIRD™ 2. Au 30 juin 2006, cette Société a enregistré un chiffre d'affaires de 182.890 euros et son résultat net s'est traduit par une perte nette de 9.163 euros.

Eutelsat UK Ltd (Grande Bretagne) : Cette Société est chargée de promouvoir l'activité d'Eutelsat S.A. en Grande Bretagne et en Irlande. Au 30 juin 2006, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 518.793 euros et son résultat net s'est traduit par un profit de 24.994 euros.

Eutelsat Poland s.p.Z.o.o. (Pologne) : Créée en janvier 2004, cette Société a pour objectif de promouvoir les services d'Eutelsat en Pologne et en Europe Centrale. Au 30 juin 2006, elle a enregistré un chiffre d'affaires de 1.263.138 euros et son résultat net s'est traduit par un profit de 42.195 euros.

Skylogic Poland s.p.Z.o.o. (Pologne) : Créée en janvier 2004, il s'agit d'une Société coquille sans activité au 30 juin 2006.

Eutelsat Italia (Italie) : Eutelsat Italia est une Société coquille, sans activité au 30 juin 2006.

5.2.2 Autres Filiales

Skylogic (Italie) : Skylogic SpA est détenue à 100 % par notre filiale Eutelsat S.A. (elle-même détenue à 95,2 % par notre Société). Skylogic est chargée d'exploiter et de commercialiser une plate-forme numérique à Turin, afin de promouvoir notamment la solution d'accès Internet par satellite D-STAR™ développée par Eutelsat et acquise auprès d'Eutelsat S.A. le 1^{er} décembre 2004, grâce à la conclusion d'un accord de cession de fonds de commerce (incluant les contrats liés). Au 30 juin 2006 (date de clôture de l'exercice), le chiffre d'affaires (sur la base des comptes annuels) de Skylogic s'est élevé à 35.940.618 euros. Son résultat net après impôt s'est traduit par une perte de 935.155 euros, en raison des investissements et des efforts commerciaux consentis par cette Société dans le cadre de son plan de développement afin de répondre à la progression constante de la demande de ses services, notamment en Europe et en Afrique. Au 30 juin 2006, Skylogic emploie 37 personnes.

Wins (Malte) : Détenue à 51 % par Skylogic Italia SpA, en partenariat avec l'opérateur maltais MALTASAT, cette société est chargée de commercialiser dans le bassin méditerranéen le service D-STAR à destination des navires de croisières et ferries afin notamment de fournir des services de téléphonie (GSM). Cette Société, créée en septembre 2005, a enregistré ses premiers succès commerciaux avec l'équipement des navires de la Société GNV. Au 30 juin 2006, Wins a réalisé un chiffre d'affaires de 89.675 euros et a enregistré une perte d'un montant de 266.052 euros, en raison des dépenses inhérentes au lancement de ses services.

Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Allemagne) : Nous vous rappelons qu'Eutelsat S.A. avait procédé, en avril 2002, à l'acquisition d'une société, renommée Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Eutelsat GmbH) et détenue à 100 %. Eutelsat GmbH détient une participation de 27,7 % dans le

(21) Chiffre d'affaires non consolidé établi sur la base des comptes annuels au 30 juin 2006, incluant les facturations à des filiales, participations ou Sociétés liées mais excluant le chiffre d'affaires des filiales, participations ou Sociétés liées à Eutelsat S.A.

capital de l'opérateur espagnol Hispasat et a un rôle de promotion et de représentation d'Eutelsat S.A. en Allemagne. Au 30 juin 2006, son chiffre d'affaires a été de 2.269.595 euros et son résultat net s'est traduit par un profit de 119.732 euros.

VisAvision GmbH (Allemagne): Détenue à 100 % par Eutelsat GmbH et créée en avril 2004, VisAvision GmbH est en charge de la promotion du service KabelKiosk en Allemagne. Ce service consiste en la fourniture de capacité satellitaire et de services associés dédiés à un bouquet de chaînes (dont des chaînes ethniques) commercialisées par des câblo-opérateurs régionaux auprès du grand public. A noter que, dans le cadre du contrat commercial conclu par le Groupe avec ARENA, filiale du câblo-opérateur allemand Unity, visAvision GmbH est en charge de la mise en place de la plate-forme technique de diffusion et la promotion de l'offre TIViDi d'Arena (soit un bouquet d'une dizaine de chaînes) et de la retransmission du Championnat Allemand de Football dans son bassin technique d'audience, représentant plus de 2 millions de foyers. Au 30 juin 2006, le chiffre d'affaires de cette Société a été de 1.980.061 euros et son résultat net s'est traduit par une perte de 523.087 euros, en raison notamment des efforts importants consentis pour le lancement de ses activités.

5.3 Participations

○ Hispasat S.A. (Espagne)

Au 30 juin 2006, le Groupe détient indirectement 27,69 % des droits de vote du Groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté, acquis le 28 décembre 2001 à hauteur de 21,15 %, et à hauteur de 6,54 % le 8 avril 2002. Au 30 juin 2006, le Groupe n'a pas connaissance d'éléments propres à Hispasat susceptible d'avoir un impact sur la valeur de cette participation telle que transcrite dans les comptes du Groupe. Le tableau ci-dessous présente les données annuelles résumées du Groupe Hispasat au 31 décembre 2005 (dernières données publiées par Hispasat) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Actif	612.143
Capitaux Propres	291.522
Produits d'exploitation	99.692
Résultat Net	8.320

○ Sitcom SpA (Italie)

Au 30 juin 2006, le Groupe détient indirectement 11,6 % des droits de vote de Sitcom SpA. Créée en 1997, Sitcom SpA est un opérateur et un éditeur de programmes audiovisuels et de chaînes de télévision en Italie. Les chaînes éditées par Sitcom SpA sont diffusées principalement en Italie via le bouquet SKY Italia.

6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2006 – INFORMATIONS FINANCIERES

6.1 Principes comptables et financiers – Normes IFRS

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin. Compte tenu de la date de création de la Société au 25 février 2005 et d'un premier exercice de 33 jours, clôturant au 31 mars 2005, les comptes consolidés au 30 juin 2005 ont eu une durée de 3 mois.

La Société a décidé conformément au règlement 1602-2002 de l'Union européenne sur l'application des normes comptables internationales de retenir dès sa création le référentiel IFRS pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2006 ont donc été établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne et en vigueur à cette date. Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de juste valeur. Les normes IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les interprétations du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation et en particulier aucune des normes suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2005 :

- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques » ;
- l'amendement à l'IAS 39 sur la « Couverture des flux de Trésorerie d'une transaction intragroupe » ;
- l'amendement à l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatifs aux investissements net dans les filiales ;
- l'amendement à l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 4 « Contrats d'assurance – contrats de garantie financière » ;
- l'amendement à l'IAS 19 « Avantages du personnel », applicable au 1^{er} janvier 2006, et qui permet la reconnaissance immédiate dans les capitaux propres des gains et des pertes actuarielles reconnus sur l'exercice. Le Groupe a maintenu à ce stade la reconnaissance des pertes et gains actuarielles suivant la méthode du corridor comme au 31 décembre 2005.

En outre, le Groupe n'est pas concerné par la norme IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales », les

amendements IFRS 1 « Première application » et IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » relatifs à la présentation des informations comparatives, ni par l'interprétation IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ».

Enfin, le Groupe n'a pas non plus opté pour une application anticipée des normes, amendements de norme et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne) :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre de l'IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes », applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006, soit pour Eutelsat Communications au 1^{er} juillet 2006. Les dispositions de ce texte ne trouveraient pas à s'appliquer au 30 juin 2006 ;
- Amendements à l'IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 8 « Scope of IFRS 2 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} mai 2006 ; ce texte n'a pas reçu l'agrément de l'Union européenne ;
- IFRIC 9 « Reassessment of Embedded Derivatives », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juin 2006 ; ce texte n'ayant toutefois pas reçu l'agrément de l'Union européenne.

Le Groupe Eutelsat Communications mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

L'interprétation IFRIC 4 « conditions permettant de déterminer si un accord contient une location », est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006. Le Groupe a effectué l'analyse préliminaire de ses contrats au regard de cette interprétation et a conclu que l'application de l'IFRIC 4 à compter du 1^{er} juillet 2006 n'aurait aucun impact sur ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales détenues à plus de 50 % consolidées en intégration globale. Les Sociétés sur lesquelles Eutelsat Communications exerce une influence significative sont mises en équivalence.

La liste des Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de droits de vote au 30 juin 2006	% d'intérêt au 30 juin 2006
SatBirds Capital Participations ScA	Luxembourg	IG	100.00 %	100.00 %
SatBirds Capital Sàrl	Luxembourg	IG	100.00 %	100.00 %
SatBirds Finance Sàrl	Luxembourg	IG	100.00 %	100.00 %
Eutelsat Communications Finance	France	IG	100.00 %	100.00 %
Eutelsat Finance S.A.S.	France	IG	100.00 %	100.00 %
SatBirds II S.A.S.	France	IG	100.00 %	100.00 %
WhiteBirds	France	IG	100.00 %	100.00 %
Eutelsat S.A.	France	IG	95.15 %	95.15 %
– Eutelsat do Brasil S.A.	Brésil	IG	100.00 %	95.15 %
– Eutelsat Italia	Italie	IG	100.00 %	95.15 %
– Skylogic Italia S.p.A.	Italie	IG	100.00 %	95.15 %
– Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100.00 %	95.15 %
– VisAvision GmbH	Allemagne	IG	100.00 %	95.15 %
– Eutelsat Inc.	Etats-Unis	IG	100.00 %	95.15 %
– Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100.00 %	95.15 %
– Eutelsat Polska s.p.Z.o.o.	Pologne	IG	100.00 %	95.15 %
– Skylogic Polska s.p.Z.o.o.	Pologne	IG	100.00 %	95.15 %
– Wins Ltd	Malte	IG	50.00 %	47.58 %
– Hispasat	Espagne	MEE	27,69 %	26.35 %

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

L'exercice fiscal d'Hispatat est clos au 31 Décembre. La mise en équivalence d'Hispatat a été réalisée à partir des comptes du Groupe Hispatat au 30 juin 2006. L'exercice fiscal des sociétés SatBirds Capital Participations SCA, SatBirds Capital Sàrl et SatBirds Finance Sàrl est clos au 31 mars. Le dernier exercice

social des sociétés Satbirds 2 SAS et WhiteBirds SAS a eu une durée de 3 mois (avril-juin 2006) et est clos le 30 juin. L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2006.

6.2 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat Communications

	30 juin 2005	30 juin 2006
ACTIF		
Actifs non courants dont		
Ecart d'acquisitions	728.672	750.714
Immobilisations incorporelles	918.688	875.237
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	1.834.001	1.749.597
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	236.341	310.116
Titres des Sociétés mises en équivalence	111.425	117.461
Total des actifs non courants	3.868.823	3.824.818
Actifs courants dont		
Créances clients et comptes rattachés	212.183	213.716
Autres actifs	29.828	19.889
Instruments financiers	1.499	62.613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37.043	264.055
Total des actifs courants	281.924	564.487
TOTAL ACTIF	4.150.747	4.389.305
PASSIF		
Capitaux Propres dont		
Capital social	278.733	215.692
Primes liées au capital	-	907.485
Total capitaux propres	378.402	1.210.280
Passifs non courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit	2.921.550	2.445.850
Autres dettes	115.587	76.048
Passifs d'impôts différés	316.304	302.985
Total des passifs non courants	3.459.144	2.933.699
Passifs courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit courantes	77.811	29.757
Autres passifs courants	54.892	19.498
Fournisseurs et comptes rattachés	79.002	80.140
Autres dettes et produits constatés d'avance courants	313.201	245.326
TOTAL PASSIF COURANT	4.150.747	4.389.305

Le détail du bilan consolidé d'Eutelsat Communications aux 30 juin 2005 et 30 juin 2006 figure dans les comptes consolidés en annexe.

Les opérations ayant affecté le capital d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice sont décrites dans le paragraphe 9.64 ci-après.

6.3 Compte de résultats consolidé simplifié d'Eutelsat Communications

IFRS (En milliers d'euros)	Eutelsat Communications		
	Exercice de trois mois clos le 30 juin 2005	Période de 12 mois pro forma ^(*) 30 juin 2005	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2006
Chiffre d'affaires	188.680	750.402	791.070
Coûts des opérations	(19.351)	(69.022)	(72.664)
Frais commerciaux et administratifs	(32.949)	(102.137)	(101.886)
Dotation aux amortissements	(73.038)	(306.843)	(285.805)
Autres charges opérationnelles	(695)	(84.695)	(27.006)
Résultat opérationnel	62.647	187.705	303.709
Résultat financier	(55.785)	(198.428)	(179.570)
Résultat net avant impôts	6.928	(10.408)	129.958
Impôts sur les Sociétés	(14.250)	(34.542)	(89.724)
Résultat net	(7.322)	(44.950)	40.234
Part du Groupe	(12.552)	(7.355)	30.420
Part attribuable aux intérêts minoritaires	5.230	(52.305)	9.814

(*) L'information financière pro forma a été préparée à partir des états financiers en IFRS sur trois mois clos le 30 juin 2005 d'Eutelsat Communications et des états financiers consolidés en IFRS d'Eutelsat S.A. sur 12 mois clos le 30 juin 2005. L'information financière pro forma comprend les ajustements pro forma identifiés comme les plus significatifs apportés au compte de résultat et au bilan consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2005 d'Eutelsat Communications. Ces ajustements ont vocation à traduire, sans être cependant représentatifs, la situation financière du Groupe et le résultat qu'il aurait enregistré si :

- L'acquisition des 85,65 % du Groupe Eutelsat réalisée le 4 avril 2005 et l'acquisition complémentaire de 7,67 % réalisée le 30 juin 2005 avaient été faites le 1^{er} juillet 2004.
- Les dettes seniors « A » et « B », le crédit revolving, la ligne de second rang et la senior PIK contractées le 4 avril 2005 pour les acquisitions successives du Groupe Eutelsat avaient été mises en place le 1^{er} juillet 2004.

En outre, les instruments de couverture de taux d'intérêt (Swap, tunnel et cap acheté) mis en place en avril 2005 par le Groupe lors de la conclusion des dettes décrites ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'un ajustement pro forma pour traduire quel aurait été l'impact dans le bilan et le compte de résultat si ces instruments de couverture avaient été mis en place le 1^{er} juillet 2004. Ces ajustements ont été établis à partir des estimations et des hypothèses retenues par la Direction du Groupe.

L'information financière pro forma peut ne pas traduire ce qu'aurait été la situation financière, les résultats, les variations de capitaux propres et les flux de trésorerie du Groupe si celui-ci avait réalisé l'acquisition d'Eutelsat et mis en place le financement associé au 1^{er} juillet 2004.

6.3.1 Coûts des opérations

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance vie en orbite des satellites :

Les coûts de personnel. Ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la participation légale des salariés du Groupe).

Les coûts d'exploitation et de contrôle des satellites. Ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement des stations terrestres et aux coûts d'équipement, qui comprennent notamment la télémétrie, le contrôle, le positionnement, la gestion de la charge utile, la maintenance des logiciels et les équipements des centres de contrôle des satellites, ainsi que la supervision et la gestion du trafic. Le montant de ces coûts est fonction du nombre de satellites et des familles de satellites exploités, du repositionnement éventuel de satellites, ainsi que du nombre et du type de services offerts.

Ces coûts incluent également les charges de sous-traitance des opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi pour un certain nombre de satellites en orbite. De plus, Eutelsat S.A. a conclu des contrats de prestation de services relatifs au contrôle des systèmes de communications par satellite avec huit fournisseurs.

Primes d'assurance vie en orbite des satellites. L'assurance vie en orbite d'un satellite prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe souscrit une assurance lancement prévoyant une couverture vie en orbite, les primes relatives aux périodes postérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance vie en orbite. La quasi-totalité des satellites en orbite appartenant au Groupe est assurée pour des montants définis en vertu d'un régime d'assurance structuré par tranches. Selon la politique de gestion des risques choisie, et en fonction des conditions générales du marché de l'assurance spatiale, les frais liés aux primes d'assurance peuvent varier d'un exercice à l'autre (voir le paragraphe 4.3 « Politique d'assurance »).

Les coûts des opérations incluent également une partie de la taxe professionnelle, laquelle est répartie entre les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs (sur la base des effectifs correspondant).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, les coûts des opérations ont augmenté, par rapport au chiffre pro forma de l'exercice clos le 30 juin 2005 de près de 5,3 %, passant de 69 millions d'euros au 30 juin 2005 (période de 12 mois pro forma non audité) à 72,7 millions d'euros au 30 juin 2006. Il est à rappeler qu'au cours de la période précédente, une reprise de provision sur taxe professionnelle avait permis une réduction significative du poste « coût des opérations » à 69 millions d'euros au 30 juin 2005 (période de 12 mois pro forma non audité).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, l'augmentation des coûts de personnels et d'achat de marchandises, liée d'une part au programme d'approvisionnement de ressources en orbite mis en place et d'autre part à la croissance de nos activités, ainsi que l'augmentation consécutive de la taxe professionnelle a été partiellement compensée par la diminution du coût du programme d'assurance Vie en Orbite suite à la mise en place de ce nouveau programme en novembre 2005 (voir paragraphe 4.3.2 ci-dessus pour plus de détails sur ce programme d'assurance).

6.3.2 Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs incluent notamment :

- les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;
- les dépenses de marketing, telles que les dépenses publicitaires et de co-marketing avec des clients distributeurs et utilisateurs ;
- les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;
- les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;
- une partie des taxes d'exploitation (dont une partie de la taxe professionnelle) ;
- et les provisions sur les créances clients ou autres créances.

En raison en particulier du maintien d'une politique de contrôle rigoureux des coûts et d'un fort taux de recouvrement des créances clients, non récurrent, grâce aux efforts déployés au cours de l'exercice sur ces créances, ce poste a légèrement diminué passant à 101,9 millions euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Les coûts des opérations et des frais commerciaux et administratifs ont progressé de près de 2 % à 174,5 millions d'euros au 30 juin 2006. Retraité de la reprise de provisions sur taxe professionnelle d'un montant de 4,4 millions d'euros intervenue au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, le total des coûts des opérations et frais commerciaux et administratifs aurait

diminué de près d'un million d'euros, illustrant le contrôle rigoureux des coûts du Groupe.

6.3.3 Dotation aux amortissements et autres charges opérationnelles

Le détail de l'évolution de ce poste est décrite dans les notes 5 et 6 des comptes consolidés en annexe.

La dotation aux amortissements correspond principalement à l'amortissement des satellites et installations terrestres, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels « Contrat Clients et relations associés » ; ce dernier poste représentant un montant de 44 millions d'euros par an.

Elle constitue le poste de charges le plus important du Groupe.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont principalement constituées de ses satellites et des installations terrestres. Les coûts capitalisés des satellites incluent (i) les coûts de construction et de lancement des satellites, (ii) les primes d'assurance lancement (qui comprennent généralement la couverture en orbite jusqu'au premier anniversaire de la date du lancement), (iii) les charges d'intérêts capitalisés associées, (iv) la valeur actuelle (au moment du lancement) des primes d'intéressement payables au fabricant tout au long de la durée d'exploitation du satellite, en fonction de sa conformité aux spécifications techniques et contractuelles, ainsi que (v) les coûts associés directement au suivi des programmes d'approvisionnement (coûts des études, salaires du personnel et honoraires des consultants).

Les satellites sont amortis linéairement sur leur durée d'exploitation en orbite stable, soit une période généralement comprise entre 10 et 16 ans, à l'exception des derniers satellites lancés, W3A et HOT BIRD™ 7A. Le Groupe examine au moins une fois par an la durée d'exploitation résiduelle de ses satellites, en fonction des prévisions d'utilisation et de l'évaluation technique de leur fonctionnement. Lorsqu'un changement de durée d'exploitation intervient, les charges d'amortissement futures sont calculées sur la nouvelle durée d'exploitation résiduelle du satellite.

Les actifs immobilisés du Groupe comprennent également les 28 répéteurs qui font l'objet de contrats de location longue durée, en vertu desquels sa filiale Eutelsat S.A. dispose de la capacité de tout ou partie des répéteurs de satellites appartenant à un tiers, les risques et avantages liés à la propriété lui étant transférés. Ces contrats concernent les satellites Sesat™2, Express A3, Telstar 12 et Telecom 2D. Le montant capitalisé est fonction de la valeur actuelle des loyers. Les coûts de capacité capitalisée sont amortis sur toute la durée du contrat.

Au 30 juin 2006, la dotation aux amortissements était de 285,8 millions d'euros, en diminution de 6,9 % en raison de la fin de vie comptable du satellite HOT BIRD™ 1 et la prolongation de la durée de vie comptable de certains satellites. La dotation aux amortissements comprend également 44,5 millions d'euros

correspondant à la charge d'amortissement de l'actif incorporel « Contrats Clients et relations associées » reconnu lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par la Société.

Le poste « Autres charges opérationnelles » d'un montant de 27 millions d'euros inclut principalement la dépréciation de valeur du satellite W1 qui avait été estimé à 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Afin de tenir compte du remboursement par le constructeur d'une partie de l'intéressement en orbite de ce satellite, cette dépréciation a été revue à la baisse à 24,9 millions d'euros au cours du second semestre de l'exercice.

6.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres charges opérationnelles.

6.5 Résultat financier

(En millions d'euros)	S1 2005-2006	S2 2005-2006	2005-2006
Charges d'intérêts et autres	(84,4)	(53,7)	(138,1)
Instruments de couverture	10,0	0,7	10,7
Gains / (pertes) de change	0,2	0,3	0,5
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(4,6)	(3,6)	(8,2)
Sous-Total	(78,8)	(56,3)	(135,1)
Frais de remboursement anticipé et commission de renonciation (cash)	(14,2)	-	(14,2)
Dépréciation des frais d'émission liés à l'emprunt PIK et Crédit de Second Rang (non cash)	(25,0)	(35,4)	(60,4)
Gain sur les instruments de couverture suite au refinancement de la dette Senior (sans incidence sur la trésorerie)	-	30,1	30,1
Coûts de restructuration post-introduction en Bourse de la dette et coûts de refinancement de la dette Senior (sous-total)	(39,2)	(5,3)	(44,5)
Résultat financier	(118,0)	(61,6)	(179,6)

6.5.1 Liquidité et ressources financières du Groupe

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, le Groupe a considérablement réduit son endettement net consolidé, en particulier grâce à l'Introduction en Bourse de la Société et a re-négocié par ailleurs les accords de crédits existants (à l'exclusion de celui conclu en novembre 2004 relatif à Eutelsat S.A.). Les besoins de liquidités du Groupe incluent principalement le financement de la construction et du lancement de satellites, le service de sa dette et le financement de ses besoins en fonds de roulement.

La principale ressource financière du Groupe est constituée des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. Le Groupe dispose de ressources financières supplémentaires du fait des lignes de crédit qui lui ont été accordées.

Au 30 juin 2006, ce résultat opérationnel s'élève à 303,7 millions d'euros et représente 38,4 % du chiffre d'affaires contre 187,7 millions d'euros au 30 juin 2005 (période de 12 mois pro forma non audité), soit 25 % du chiffre d'affaires (période de 12 mois pro forma non audité). Il convient de rappeler que le résultat opérationnel de la période de 12 mois pro forma non audité au 30 juin 2005 incluait une dépréciation de la valeur du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 d'un montant de 84 millions d'euros.

Hors cet élément, la croissance du résultat opérationnel s'établit à 11,8 %, traduisant d'une part la bonne performance commerciale et la politique rigoureuse de contrôle des coûts du Groupe.

6.5.2 Endettement net au 30 juin 2005

Les développements suivants sont essentiellement consacrés à un rappel des ressources financières du Groupe à la date du 30 juin 2005. Le lecteur est invité à se référer notamment à la note 14 des comptes consolidés historiques de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2005 tels qu'annexés.

Au 30 juin 2005, l'endettement net total du Groupe s'élevait à 3.156,9 millions d'euros, et comprenait principalement :

- (i) 1.943 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre des Crédits Seniors (tel que ce terme est défini ci-après) et du Crédit de Second Rang (tel que ce terme est défini ci-après),
- (ii) 300 millions d'euros accordés dans le cadre de l'Emprunt PIK,
- (iii) 798 millions d'euros au titre de la dette bancaire d'Eutelsat S.A.,
- (iv) 148,5 millions d'euros de dette liée au satellite ATLANTIC BIRD™ 1 et
- (v) 37 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

Hors dette liée au satellite ATLANTIC BIRD 1, l'endettement financier net s'élevait à 3.008,4 millions d'euros au 30 juin 2005.

Au 30 juin 2005, la quasi-totalité de l'endettement financier net du Groupe portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges)⁽²³⁾. Le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement du Groupe était de 5,5 % pour l'exercice de trois

mois clos le 30 juin 2005. En sus, le Groupe disposait à cette date de 887 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous décrit les principales facilités de crédits du Groupe au 30 Juin 2005 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant accordé	Montant utilisé	Echéance
Emprunt PIK	300	300	1 ^{er} mai 2014
Crédit de Second Rang	475	475	4 octobre 2013
Crédit Senior Tranche A	750	585	4 avril 2012
Crédit Senior Tranche B	875	875	4 avril 2013
Ligne de crédit renouvelable	150	8	4 avril 2013
Ligne de crédit renouvelable Eutelsat S.A.	650	70	24 novembre 2011
Crédit in fine Eutelsat S.A.	650	650	24 novembre 2011
Crédit in fine à taux fixe Eutelsat S.A.	78	78	24 décembre 2006
Total	3.928	3.041	

6.5.3 Endettement net du Groupe au 30 juin 2006

Au 30 juin 2006, l'endettement net total du Groupe s'élève à 2.228 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 1.615 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du Crédit de refinancement et (ii) 850 millions d'euros au titre de la dette bancaire d'Eutelsat S.A. Au 30 juin 2006, la quasi-totalité de

l'endettement du Groupe portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges)⁽²⁴⁾.

En sus, le Groupe dispose à cette date de 750 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous décrit les principales facilités de crédits du Groupe au 30 Juin 2006 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant accordé	Montant utilisé	Echéance
Crédit in fine « Refinancement »	1.615	1.615	19 juin 2013
Crédit Renouvelable Eutelsat Communications	300	0	8 juin 2013
Crédit renouvelable Eutelsat S.A.	650	200	24 novembre 2011
Crédit in fine Eutelsat S.A.	650	650	24 novembre 2011
Crédit in fine à taux fixe Eutelsat S.A.	27	27	24 décembre 2006
Total	3.242	2.492	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre des lignes de crédit renouvelables est de 3,2 % pour la période close au 30 juin 2006. Les taux d'intérêts effectifs des crédits « Refinancement » et du crédit in fine d'Eutelsat S.A. sont respectivement de 4,44 % et 3,74 % au 30 juin 2006.

Une augmentation de dix points de base (+0,1 %) du taux d'intérêt Euribor a un impact sur une base annuelle de 2,46 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé au 30 juin 2006.

L'évolution de l'endettement net du Groupe au cours de l'exercice résulte principalement (i) de l'Introduction en Bourse de la Société en décembre 2005 dont le produit net a été entièrement affecté au remboursement anticipé de l'Emprunt PIK et du Crédit de Second Rang et (ii) de l'annulation de la dette liée

au satellite ATLANTIC BIRD™ 1 à la suite de l'acquisition de ce satellite en décembre 2005.

6.5.3.1 Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006

6.5.3.1.1 Lignes de crédits Eutelsat S.A.

Le 24 novembre 2004, Eutelsat S.A. avait conclu un contrat d'ouverture de crédit syndiquée à sept ans pour un montant de 1,3 milliard d'euros qui comprend (i) un prêt à terme de 650 millions d'euros remboursable *in fine*, et (ii) une ligne de crédit renouvelable de 650 millions d'euros destinée au refinancement de dettes existantes et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

(23) A l'exception d'un montant de 77,7 millions d'euros portant intérêts à taux fixe. Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels instruments de couverture des risques de taux mis en place par le Groupe.

(24) A l'exception d'un montant de 26,5 millions d'euros portant intérêts à taux fixe. Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels instruments de couverture des risques de taux mis en place par le Groupe.

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars U.S.) majoré d'une marge comprise entre 0,25 % et 0,75 %, en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A. Eutelsat S.A. a mis en place des instruments de couverture pour une partie des montants tirés sur cette ligne de crédit.

En vertu de cette ligne de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre son endettement total net et son EBITDA (ratio défini contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 ; ce ratio étant vérifié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année (voir note 13 aux comptes consolidés du Groupe pour de plus amples détails). Au 30 juin 2006, les tirages intervenus au titre de ces financements s'élevaient à 850 millions d'euros.

A noter enfin qu'Eutelsat S.A. dispose d'un emprunt bilatéral amortissable avec Banca OPI pour un montant résiduel au 30 juin 2006 de 26,5 millions d'euros. Cette ligne de crédit expire en décembre 2006.

6.5.3.1.2 L'Emprunt PIK et Crédit de Second Rang

o **L'Emprunt PIK**

Le 30 mars 2005, SatBirds Capital Participations SCA a conclu un contrat de prêt (« Emprunt PIK ») d'un montant de 300 millions d'euros portant intérêts au taux EURIBOR 6 mois plus 8,25 %. L'intérêt sur l'Emprunt PIK est payable, au choix de l'emprunteur, soit comptant, soit par capitalisation de la charge d'intérêt. Par ailleurs, aux termes du contrat de l'Emprunt PIK, SatBirds Capital Participations SCA ne pouvait pas (i) verser des dividendes ou toutes autres formes de distributions (à l'exception de dividendes en actions), (ii) procéder au rachat ou au remboursement de ses propres actions ou de celles de ses Sociétés mères directes ou indirectes et (iii) rembourser par anticipation une dette subordonnée éventuelle.

L'Emprunt PIK était remboursable *in fine* à son échéance au 1^{er} mai 2014 mais pouvait être remboursé de façon anticipée entre le 1^{er} octobre 2005 et le 1^{er} octobre 2006 contre paiement d'une prime égale à 0,5 % de sa valeur nominale.

A la suite de l'Introduction en Bourse de la Société, l'emprunt PIK (Floating Rate Senior PIK Loan Facility Agreement) d'un montant de 300 millions d'euros mis en place le 30 mars 2005 au niveau de la filiale SatBirds Capital Participations et remboursable *in fine* au 1^{er} mai 2014, a été remboursé par anticipation le 6 décembre 2005.

o **Le Crédit de Second Rang**

Le 4 avril 2005, SatBirds Finance Sàrl a conclu un contrat de prêt de second rang (« Crédit de Second Rang ») d'une durée de 8 ans et demi et d'un montant maximum en principal de 475 millions d'euros (remboursable *in fine*). Les montants tirés sur le Crédit de Second Rang portent intérêts au taux EURIBOR

augmenté d'une marge fixe de 4,25 %. L'Emprunt de Second Rang pouvait être remboursé de façon anticipée (en partie ou en totalité) avant le 4 avril 2006 contre paiement d'une prime égale à 2 % du montant remboursé.

A l'instar de l'Emprunt PIK, le crédit de Second Rang (Ligne de Crédit de Second Rang) utilisé pour un montant total de 475 millions d'euros mis en place le 4 avril 2005 au niveau de la filiale SatBirds Finance Sàrl pour une durée de 8 ans et demi a été remboursé par anticipation le 6 décembre 2005 suite à un accord des prêteurs pour un remboursement à 100 % de ce crédit.

o **Le Crédit Senior**

Le 4 avril 2005, SatBirds Finance Sàrl avait conclu un contrat de crédits senior (« Crédits Senior »), qui prévoit l'ouverture de trois lignes de crédit : (i) des prêts « A » d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de 750 millions d'euros (remboursable *in fine*), (ii) des prêts « B » d'une durée de 8 ans et d'un montant maximum en principal de 875 millions d'euros (remboursable *in fine*), et (iii) un crédit renouvelable d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de 150 millions d'euros.

Les montants non encore tirés des prêts « A » des Crédits Senior (soit environ 165 millions d'euros au 30 juin 2005) devaient être principalement utilisés pour financer les opérations d'acquisitions de actions Eutelsat S.A. Les montants non encore tirés du crédit renouvelable (soit environ 142 millions d'euros au 30 juin 2005) pouvaient également être utilisés pour financer l'achat des actions d'Eutelsat S.A., certains coûts de la dette de SatBirds Finance S.à.r.l, ainsi que certains coûts de la structure, certains impôts et certaines dépenses récurrentes des Sociétés du Groupe (à l'exception d'Eutelsat S.A. et de ses filiales).

Les montants tirés sur les Crédits Senior portent intérêts au taux EURIBOR augmenté d'une marge, qui est ajustée trimestriellement sur la base du ratio d'Endettement Net Total sur EBITDA. Cette marge était comprise entre 1,25 % et 2,25 % pour les prêts A et le crédit renouvelable des Crédits Senior, et entre 2 % et 2,75 % pour les prêts B des Crédits Senior.

SatBirds Finance Sàrl disposait de la faculté de rembourser (en partie ou en totalité) les Crédits Senior de façon anticipée sans pénalités.

o **Le Crédit de Refinancement**

Le refinancement des lignes de crédit Senior de SatBirds Finance a été réalisé en juin 2006 au niveau d'Eutelsat Communications. Eutelsat Communications a conclu le 8 juin 2006, un contrat de crédit avec un Groupe de banques pour la mise en place d'un crédit syndiqué de 1.915 millions d'euros pour une durée de sept ans qui se décompose en deux parties :

- Tranche A : un crédit à long terme *in fine* de 1.615 millions d'euros rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge, fixée entre 75 points de base et 162,5 points de base, en fonction

du ratio financier de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé.

- Tranche B : une ligne de crédit revolving de 300 millions d'euros. Les tirages d'une durée maximale de 6 mois sont rémunérés à un taux EURIBOR plus une marge, comprise entre 75 points de base et 162,5 points de base, en fonction du ratio financier de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé.

Le contrat de crédit « Refinancement » du 8 juin 2006 ne comporte ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs. Ce contrat de crédit comporte certaines clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts (voir la note 14 des comptes consolidés en annexe pour plus d'informations sur les conditions restrictives et les limitations fixées par ce contrat de prêt). Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert.

Par ailleurs, Eutelsat Communications s'est engagée à détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A.

Enfin, les lignes de crédit sont assorties de covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS :

- « Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 5,5 pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première est le 30 juin 2006.
- « Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50 % du montant utilisé sur ligne de crédit Term Loan. A cet effet, le 19 juin 2006 la filiale SatBirds Finance Sàrl a cédé à Eutelsat Communications les instruments de couverture de taux mis en place au titre du précédent emprunt.

A la date de réception des fonds de la tranche A du Crédit de Refinancement, le 19 juin 2006, Eutelsat Communications a procédé au remboursement anticipé de la totalité du Crédit Senior et du Crédit renouvelable signés le 4 avril 2005 par SatBirds Finance Sàrl :

- o La ligne « A » d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de 750 millions d'euros (utilisée au 19 juin 2006 à hauteur de 642,3 millions d'euros) ;
- o La ligne « B » d'une durée de 8 ans et d'un montant maximum en principal de 875 millions d'euros (utilisée en totalité au 19 juin 2006) ;

- o Le crédit renouvelable d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de 150 millions d'euros (utilisé à hauteur de 106,5 millions d'euros au 19 juin 2006).

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit syndiqué « Refinancement » de 1.915 millions d'euros, qui représentent près d'une année de marge applicable sur la base d'un « leverage ratio Dette Nette/EBITDA » compris entre 3,5 et 4, ont été étalés pendant la durée de l'emprunt.

Les frais restant à étaler au 30 juin 2006 ont été imputés sur la valeur comptable des emprunts. Au 30 juin 2006, ils représentent un solde de 19,1 millions d'euros.

6.5.3.1.3 Instruments financiers

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifiée lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possèdera à l'avenir.

6.5.3.2 Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Par ailleurs, certains contrats fournisseurs (satellites ou services de lancement) sont libellés en US Dollar. Au cours des exercices 2005 et 2006, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

6.5.3.3 Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe avait, mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- o Un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur trois ans pour un montant nominal de 1.700 millions d'euros

destiné à la couverture des lignes de financement d'Eutelsat Communications.

- Et, à départs différés, pour deux ans supplémentaires (années 4 et 5) une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de 850 millions d'euros et un achat de cap pour un montant nominal pour 850 millions d'euros, destinés à la couverture partielle des lignes de financement d'Eutelsat Communications.
- Une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable sur la partie crédit à long terme in fine de 650 millions d'euros de sa filiale Eutelsat S.A.
- Et un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur cinq ans pour un montant nominal de 450 millions d'euros destiné à la couverture partielle de la ligne de crédit revolving de 650 millions d'euros de sa filiale Eutelsat S.A.

Le 19 juin 2006, parallèlement à la mise en place du Crédit de Refinancement (voir ci-dessus) les instruments de couverture de la filiale SatBirds Finance Sàrl ont été transférés à la Société Eutelsat Communications S.A. aux fins de gestion du risque de taux de cette Société.

Au cours des exercices 2005 et 2006, le montant des variations des justes valeurs enregistré dans le résultat financier pour les instruments financiers est respectivement une charge de 14,3 millions d'euros et un produit de 40,8 millions d'euros.

6.6 Résultat net consolidé

Au 30 juin 2006, le résultat net consolidé ressort en profit à 40,2 millions d'euros contre une perte de 44,9 millions d'euros au cours de la période de 12 mois pro forma non audité close au 30 juin 2005.

L'amélioration sensible du résultat net consolidé traduit l'augmentation significative de l'EBITDA⁽²⁵⁾ au cours de l'exercice (+37,7 millions d'euros), la réduction des postes « dotations aux amortissements » (-21 millions d'euros), la réduction des « autres charges opérationnelles (qui inclut une dépréciation du satellite W1 d'un montant de 24,9 millions d'euros au cours de l'exercice contre un montant de 84 millions d'euros au cours de la période précédente correspondant à la dépréciation du satellite ATLANTIC BIRD™ 1), une réduction des charges financières nettes de 18,8 millions d'euros malgré l'importance des charges non récurrentes liées aux opérations de restructuration de la dette du Groupe, d'un montant total de 74,6 millions d'euros ; l'ensemble des améliorations étant cependant partiellement compensée par une augmentation de la charge d'impôts de 55,2 millions d'euros.

(25) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et hors dépréciations d'actifs et effet de dilution. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables, et ne constitue pas une mesure de la performance financière. Il ne doit en aucune manière être assimilé au résultat opérationnel, au résultat net ou aux flux de trésorerie découlant de l'exploitation. De même, il ne saurait être employé comme un indicateur de profitabilité ou de liquidité. L'EBITDA ne doit pas non plus être considéré comme un indicateur des résultats opérationnels passés ou futurs. L'EBITDA étant calculé différemment d'une Société à une autre, les données indiquées dans le présent document de base relatives à l'EBITDA pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres Sociétés

7 INFORMATIONS FINANCIERES – COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2006

7.1 Principes comptables et financiers

Les comptes annuels au 30 juin 2006 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base de (i) la continuité de l'exploitation, (ii) l'indépendance des exercices, (iii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iv) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

7.2 Activité et événements de la Société au cours de l'exercice

Créée en avril 2005 sous la forme d'une Société par actions simplifiée sous le nom de SATBIRDS SAS, la collectivité des associés a adopté le 31 août 2005 la forme d'une Société anonyme par action et est désormais dirigée par un Conseil d'Administration composé de 8 membres. Il convient de rappeler que la Société a un rôle de holding : son rôle est donc le pilotage opérationnel, financier et stratégique du Groupe Eutelsat. Les principaux événements intervenus au cours de l'exercice pour la Société furent d'une part son Introduction en Bourse le 2 décembre 2005 et d'autre part le refinancement de l'endettement de ses filiales via la souscription par la Société d'une ligne de crédit (le Crédit de Refinancement) d'un montant de 1.915 millions d'euros.

7.3 Extraits du Bilan et du Compte de résultat de la Société au 30 juin 2006

Le détail du Bilan et du Compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2006 est présenté dans les comptes annuels en annexe 2 au présent rapport.

7.3.1 Bilan simplifié au 30 juin 2006 – Comptes annuels

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	30 juin 2006
Immobilisations financières	264.492	2.675.879
Total de l'actif à long terme	264.492	2.675.879
Total de l'actif circulant	8.997	32.828
Comptes de régularisation	–	27.079
TOTAL ACTIF	273.489	2.735.786
Capital social (215.692.592 actions ordinaires d'un nominal de €1 par action au 30 juin 2006)	278.733	215.693
Primes liées au capital	–	907.486
Réserve légale	–	79
Report à nouveau	(1)	(13.218)
Résultat de l'exercice	(13.217)	(3.236)
Total des capitaux propres	265.514	1.106.804
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	–	1.617.087
Emprunts et dettes financières divers	–	7.846
Total des dettes financières	–	1.624.933
Total des dettes d'exploitation	7.974	4.049
TOTAL PASSIF	273.489	2.735.786

Au 30 juin 2006, les immobilisations financières se composent essentiellement des éléments suivants :

- Titres de participations, soit 1.300.237 actions de la Société Satbirds Capital Participations SCA
- Créance « Intercompany Loan » vis-à-vis de la Société SatBirds 2 SAS, achetée le 19 juin 2006 à la valeur faciale de 539.664.258 euros auprès de la Société SatBirds Finance Sarl dans le cadre du refinancement de la dette intervenu à la même date, ainsi que les intérêts courus pour un montant de 1.093.253 euros.
- Une créance résultant de l'émission, par la Société SatBirds Capital Participations SCA, de deux emprunts obligataires convertibles pour un montant total de 13.700.054 euros, ainsi que les intérêts courus au 30 juin 2006 pour un montant de 242.654 euros.
- Les actions de la Société autodétenues au 30 juin 2006 dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Société Générale correspondent à 3.377 actions, pour un montant de 40.483 euros.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est décrite en détail dans la note 6.1 des comptes annuels en annexe 2.

L'endettement de la Société est dû à la souscription par la Société d'un crédit de refinancement d'un montant de 1.615 millions d'euros et d'un crédit renouvelable pour un montant total de 300 millions d'euros.

De plus amples informations concernant ces opérations sont données dans la note 7 – Endettement des comptes annuels et dans la section 6.5 du présent rapport ci-dessus.

Le résultat net de la Société qui se traduit par une perte de 3,2 millions d'euros résulte notamment des charges d'exploitation supportées par la Société en sa qualité de Société holding et des frais bancaires liés au refinancement intervenu en juin 2006.

7.3.2 Compte de résultat simplifié au 30 juin 2006 – Comptes annuels

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice de trois mois clos au 30 juin 2005	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2006
Chiffre d'affaires	–	1.198
Reprise de provisions et transferts de charges	–	19.240
Total des produits d'exploitation	–	20.438
Autres achats et charges externes	13.218	21.385
Impôts, taxes et versements assimilés	–	3
Salaires et traitements	–	1.357
Total des charges d'exploitation	13.218	23.258
Résultat d'exploitation	(13.218)	(2.820)
Produits financiers	–	1.702
Charges financières	–	2.130
Résultat financier	–	(428)
Résultat exceptionnel	–	12
RESULTAT NET	(13.217)	(3.236)

8 PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Pour la période 2007-2009, Eutelsat Communications entend poursuivre sa stratégie :

- consolider la position de leader du Groupe dans les pays de l'Union européenne et,
- optimiser l'utilisation de ses ressources orbitales à travers le développement des positions majeures de télévision et l'expansion de ses services à valeur ajoutée notamment dans les marchés émergents.

Dans cette perspective, le Groupe actualise les objectifs qu'il a communiqués le 17 février 2006, à l'occasion de la publication des résultats du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

L'objectif de chiffre d'affaires pour 2006-2007 est de plus de 800 millions d'euros. Cet objectif est en ligne avec l'objectif initial d'un taux de croissance annuelle moyen de plus de 4,5 % pour les 3 prochains exercices (2006-2007 à 2008-2009), qui est basé sur l'objectif initial d'un chiffre d'affaires de 769 millions d'euros pour 2005-2006. Le Groupe prévoit un taux de croissance annuelle moyen de plus de 4,5 % sur les exercices fiscaux 2007-2008 et 2008-2009.

Tenant compte de sa performance récente et de sa politique rigoureuse de contrôle des coûts, le Groupe relève à 77 % son objectif de rentabilité exprimé par la marge d'EBITDA pour l'exercice 2006-2007. Pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009, le Groupe maintient son estimation d'une marge d'EBITDA supérieure à 76 %.

Les investissements corporels annuels devraient être de 250 millions d'euros en moyenne, sur les exercices fiscaux 2006-2009. Au cours de l'exercice 2005-2006, 231 millions d'euros ont été investis, contre 320 millions d'euros initialement prévus. Au delà de 2009, sur une base normative annualisée, le Groupe considère qu'environ 260 millions d'euros par an devraient être investis pour assurer le renouvellement progressif de sa flotte qui devrait comprendre 572 répéteurs opérationnels au 30 juin 2009.

La distribution d'un montant de 0,54 euro par action, provenant de la « Prime liée au capital », représentant un rendement de 4,5 % basé sur le prix de 12 euros lors de l'introduction en bourse, sera soumise à l'approbation des actionnaires.

Pour les années à venir, le Groupe entend maintenir une politique de distribution attrayante.

Ces objectifs reposent notamment sur les hypothèses suivantes : (i) poursuite d'une croissance de la demande

satellitaire en raison du développement attendu des chaînes de TVHD, du nombre de chaînes de télévision numérique sur les positions majeures de vidéo, et de la demande des services à valeur ajoutée tant dans les pays de l'Union Européenne que sur les marchés émergents sur la période 2007-2009 à des conditions tarifaires satisfaisantes, (ii) maintien de la capacité opérationnelle existante de la flotte du Groupe, (iii) absence de tout incident concernant l'un des satellites en orbite, (iv) lancement réussi des nouveaux satellites mentionnés ci-dessus dans les délais prévus, (v) poursuite d'une politique de maîtrise des coûts opérationnels et de leur évolution, (vi) maintien des conditions générales du marché de l'assurance spatiale et de l'industrie spatiale.

Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par Eutelsat Communications à la date du présent rapport. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient s'avérer erronés ou ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

En outre, certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes sociaux d'Eutelsat Communications, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. De plus, la réalisation de certains risques décrits dans le chapitre « Principaux Risques » ci-après pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe et sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus. Eutelsat Communications ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie, sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives figurant au présent paragraphe.

9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Eutelsat Communications a été créée sous la forme d'une Société par actions simplifiée le 25 février 2005. La collectivité des associés du 31 août 2005 a décidé de modifier le mode du gouvernement de la Société en adoptant la forme d'une société anonyme à conseil d'administration en vue de la réalisation du projet d'introduction en Bourse de la Société.

Au 30 juin 2006, l'Administration de la Société est donc confiée à un Conseil d'Administration composé de 8 administrateurs et d'un censeur. Nous vous informons, en application des dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 que le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 31 août 2005 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, M. Giuliano Berretta, Président du Conseil d'Administration assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

Nous vous remercions de noter que le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer M. Jean Paul Brillaud en qualité de Directeur général délégué, sur proposition de M. Berretta. Par ailleurs, le même Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Christian Roisse, Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO en qualité de censeur statutaire en application des dispositions des Statuts et de la Lettre Accord intervenue entre la Société et EUTELSAT IGO.

En outre, le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a adopté son Règlement Intérieur ainsi qu'un Code de Conduite portant sur les opérations conduites par les détenteurs d'informations privilégiées au sein du Groupe.

Enfin, le Conseil d'Administration a décidé en application des recommandations des rapports Bouton et Vienot de sélectionner et proposer à l'Assemblée des actionnaires l'élection de trois administrateurs indépendants.

Au 30 juin 2006, deux administrateurs indépendants ont été pressentis et ont fait part de leur accord à cette proposition. Il s'agit de M. Frank Dangeard, Président-directeur général de THOMSON, qui est invité depuis le 16 février 2006 aux réunions du Conseil d'Administration en tant qu'invité (sans voix délibérative) et de Lord John Birt, ancien Directeur général de la BBC. Le processus d'identification et de sélection du troisième administrateur indépendant se poursuit à la date du présent rapport.

9.1 Composition et mission du Conseil d'Administration

9.1.1 La composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de notre Société est composé de 8 administrateurs et d'un censeur, élus par l'Assemblée des actionnaires du 31 août 2005 pour un mandat de six ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires devant examiner les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Le censeur, qui participe aux réunions du Conseil sans voix délibérative, a été désigné le 22 décembre 2005 par le Conseil d'Administration pour un mandat de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires devant examiner les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

9.1.2 La mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est en charge notamment en application des dispositions de l'article L. 225.35 du Code de commerce de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires, le Conseil d'Administration peut se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

A noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions des Statuts, un certain nombre de décisions opérationnelles ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil d'Administration. Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

Opération affectant les Statuts de la Société : toute opération se traduisant par une augmentation du capital de la Société ou se traduisant par une modification des Statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Opérations stratégiques : le Plan Stratégique à 5 ans de la Société ainsi que toute acquisition de valeurs mobilières d'une Société tierce ou toutes opérations ou fusions affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. De même, toutes opérations d'investissement dans le capital d'une Société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros ou de 25 millions d'euros dans le cas où cette opération n'est pas incluse dans le Plan stratégique ;

Investissement et engagement financiers : Le budget annuel du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros (ou de 25 millions d'euros si non incluses dans le budget annuel) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Enfin tout emprunt ou contrat de financement résultant en une augmentation de l'endettement de la Société de plus de 50 millions d'euros et non prévu au budget annuel est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Enfin toute décision de cession, prêts, location ou transfert d'actifs du Groupe (hors opérations de nature commerciale) ou décision de désinvestissement d'un montant supérieur à 50 millions non incluse dans le budget annuel est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Direction générale de la Société : le Conseil d'Administration est en charge de la définition des critères

d'indépendance et de la sélection des administrateurs indépendants et son accord préalable est requis pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus grandes rémunérations du Groupe.

Autres sujets : Tout projet de rachat ou de fusion dont la Société pourrait faire l'objet, toute offre d'achat de Sociétés tierces dont le paiement est en tout ou en partie en actions de la Société, tout projet de documents de référence, documents d'offres destinés à des investisseurs (y compris les projets de communication financière destinés au public).

9.1.3 Les réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société ou du Groupe l'exige.

Sauf cas d'urgence, la convocation des réunions du Conseil d'Administration et la documentation associée sont adressées aux membres du Conseil d'Administration au moins 5 jours avant la réunion prévue du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice, en raison notamment de l'importante charge de travaux liée à l'opération d'introduction en Bourse de la Société.

9.2 Informations communiquées au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, la documentation du Conseil est transmise à ses membres au plus tard 5 jours avant la tenue des réunions du Conseil. En cas de réunion d'urgence du Conseil d'Administration, la documentation est envoyée dans des délais plus brefs.

9.2.1 Le Plan stratégique

A chaque exercice, le Conseil d'Administration examine le projet de Plan stratégique à 5 ans du Groupe. Ce Plan stratégique vise à établir les objectifs stratégiques du Groupe et à définir les outils nécessaires à ces objectifs ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe. Le Plan stratégique pour la période de l'exercice 2006-2007 à l'exercice 2010-2011 a été approuvé le 28 juin 2006.

9.2.2 Les décisions d'investissements

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, il appartient au Conseil d'Administration d'approuver d'une part, le Plan Stratégique et d'autre part, toute dépense d'investissement excédant des seuils prédéterminés (cf. ci-dessus). Ainsi, sur la base d'un dossier établi par la Direction Générale du Groupe, les décisions d'investissements, notamment les investissements relatifs à la flotte de satellites ou aux opérations de croissance externe font l'objet d'un examen approfondi par le Conseil d'Administration qui en examine l'opportunité en veillant à l'adéquation de ces investissements avec les objectifs stratégiques de la Société.

A noter que les projets d'investissements sont par ailleurs intégrés dans le budget annuel consolidé du Groupe examiné par le Conseil d'Administration dans le cycle normal de ses travaux.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que notre Conseil d'Administration a approuvé le lancement de 4 nouveaux programmes satellites au cours de l'exercice, à savoir les satellites HOT BIRD™ 9, W2M, W2A et W7.

9.2.3 Le suivi de l'activité de la Société

La Direction communique sur une base trimestrielle un rapport d'activité incluant les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, endettement, trésorerie et coûts, etc) aux membres du Conseil d'Administration afin de permettre au Conseil d'Administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget.

Au cours de chaque exercice et dans les délais réglementaires, le Conseil d'Administration arrête les documents de gestion prévisionnels. De même, après la clôture du premier semestre de chaque exercice et à la clôture annuelle d'un exercice, le Conseil d'Administration arrête les états financiers semestriels et annuels de la Société ainsi que les rapports associés.

9.2.4 Les autres informations transmises au Conseil d'Administration

Enfin, en application des dispositions statutaires et de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est informé des franchissements de seuils statutaires, ou encore des projets d'opérations concernant les sujets relevant de sa compétence tels que, par exemple, les projets d'acquisition de Sociétés tierces.

9.3 Rôle et composition des comités du Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration a décidé de la création de deux comités spécialisés chargés de le conseiller dans leurs domaines de compétences respectifs :

Le Comité de Sélection et de Rémunérations : Présidé par M. Sayer, le comité est également composé de messieurs Fink, Collatos et Marini – Portugal.

Ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'Administration pour ce qui est (i) de la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, (ii) de la mise en place de plans d'options de souscriptions, d'achats ou d'attributions d'actions au sein du Groupe, ou encore (iii) de l'affectation entre les membres du Conseil d'Administration de jetons de présence, (iv) de la sélection des administrateurs indépendants.

Le Comité d'Audit : Il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans sa fonction de contrôle de la Société et du Groupe. Il est en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'Administration concernant la sélection et la rémunération des Commissaires aux Comptes de

la Société, le programme d'audit des Commissaires aux Comptes et la préparation et l'examen des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, tant sociaux que consolidés, de la Société. Il se prononce également sur les principes et règles comptables ainsi que sur les règles d'évaluation utilisées par la Société pour l'établissement des comptes susmentionnés. Ce Comité peut par ailleurs décider de faire procéder à tout audit concernant les activités ou opérations du Groupe. Au 30 juin 2006, ce Comité d'Audit n'a pas été activé.

De plus amples informations concernant l'activité du Conseil d'Administration vous sont communiquées dans le rapport du Président établi en application de l'article L. 225-68 concernant les activités et travaux du Conseil d'Administration annexé au présent rapport.

9.4 Informations concernant les membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux

nouvelles réglementations économiques, il nous appartient de vous informer du montant global des rémunérations (y compris avantages en nature) versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006 (Voir les annexes des comptes sociaux pour de plus amples informations).

9.4.1 Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

Nous vous informons qu'aucun jeton de présence n'a été versé par votre Société aux membres de son Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Nous vous informons cependant qu'au 30 juin 2006 notre filiale Eutelsat S.A. a mis en paiement auprès des membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 152.423 euros, pour la période du 24 septembre 2004 au 30 Juin 2005 au titre de jetons de présence.

9.4.2 Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes Sociétés françaises pour les membres du Conseil d'Administration au 30 juin 2006 (hors Eutelsat Communications)

Nom	Fonction	Mandats et fonction
G. Berretta	Président Directeur Général	Président Directeur Général d'Eutelsat S.A.
P. Sayer	Administrateur	Président du Directoire d'Eurazeo, Président d'Eurazeo Partners SAS, Président du Conseil de Surveillance de Fraikin Groupe, Président du Conseil d'Administration de l'AFIC et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'ANF, Représentant Permanent au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Lucien Barrière, Représentant Permanent au Conseil de Gérance de ColACE Sàrl, Administrateur d'Ipsos, Rexel, Eutelsat S.A., Ray Holding SAS, Ray Acquisition SAS, Associé Gérant Commandité de Partena et Gérant de la Société Civile Investco 1 Bingen
G. Saada	Administrateur	Membre du Directoire d'Eurazeo, Représentant Permanent au Conseil d'Administration de Cegid et LT Participations, Administrateur d'Eutelsat S.A.
L. Marini-Portugal	Représentant Permanent	Directeur des Investissements chez Eurazeo et Représentant Permanent de BlueBirds II Participations au Conseil d'Administration d'Eutelsat S.A.
B. Collatos	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
G. Fink	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat S.A.
B. Valentin	Représentant Permanent	Représentant Permanent de CB Luxembourg III au Conseil d'Administration d'Eutelsat S.A.
H. Lepic	Représentant Permanent	Représentant Permanent de GSCP 2000 Eurovision Holding au Conseil d'Administration d'Eutelsat S.A. et membre du Conseil d'Administration de Neuf Télécom S.A.
C. Roisse	Censeur	Censeur auprès du Conseil d'Administration d'Eutelsat S.A.

9.5 Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations (incluant les éléments variables et les avantages en nature) versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux par la Société s'élève à 247.333,31 euros.

Le montant global des rémunérations (incluant les éléments variables, participations, intéressements et avantages en nature)

versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux par le Groupe s'élève à 1.480.504,21 euros réparti comme suit :

(En euros)	Eutelsat	
	Communications	Eutelsat S.A.
M. Giuliano Berretta Président-directeur général	247.333,31	781.912,17
M. Jean-Paul Brillaud Directeur général délégué	0	451.258,73

Par ailleurs, M. Berretta bénéficie au sein du Groupe d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies et additif dont le bénéfice est conditionné par son départ en retraite du Groupe.

L'engagement net correspondant a fait l'objet d'une provision pour pension.

En outre, M. Berretta est dans certaines conditions susceptible de percevoir une indemnité d'un montant d'un million d'euros en cas de cessation non volontaire de son mandat social.

Enfin, nous vous rappelons que Messieurs Berretta et Brillaud sont bénéficiaires d'options de souscription d'actions d'Eutelsat S.A. et de bons de souscription d'actions d'Eutelsat Communications. Nous vous invitons à vous référer à la section 9.6.5. et 9.6.6 du présent document pour plus d'informations.

9.6 Informations relatives au capital de la Société

9.6.1 Information concernant la composition du capital de la Société

Nous vous informons qu'à la suite de l'opération d'introduction en Bourse close le 6 décembre 2005, et à la date du présent rapport, à la connaissance de la Société, le capital de la Société se répartit de la façon suivante :

Actionnaire	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Sociétés contrôlées par Eurazeo	54.951.502	25,48	54.951.502	25,48
<i>BlueBirds II Participations SAS</i>	35.096.813	16,27	35.096.813	16,27
<i>Redbirds Participations SAS</i>	19.854.689	9,21	19.854.689	9,21
Nebozzo S.à.r.l. ⁽¹⁾	33.295.037	15,44	33.295.037	15,44
CB Luxembourg III S.à.r.l. ⁽²⁾	25.196.325	11,68	25.196.325	11,68
GSCP 2000 Eurovision Holding S.à.r.l. ⁽²⁾⁽³⁾	15.346.070	7,11	15.346.070	7,11
Belgacom S.A.	4.680.118	2,17	4.680.118	2,17
Entreprise des Postes et Telecoms (Luxembourg)	2.395.886	1,11	2.395.886	1,11
Dirigeants et salariés	1.654.889	0,77	1.654.889	0,77
Autres actionnaires et public ⁽⁴⁾	78.172.765	36,24	78.172.765	36,24
Total	215.692.592	100	215.692.592	100

(1) Contrôlée conjointement par Spectrum Equity Investors et Texas Pacific Group.

(2) Administrateur d'Eutelsat Communications.

(3) Contrôlée par Goldman Sachs PIA.

(4) La catégorie « Autres actionnaires et public » regroupe notamment certains actionnaires minoritaires d'Eutelsat Communications tels que notamment RTV Slovenija (république de Slovénie) et les actions détenues par le public et admises sur le marché Euronext de Paris.

Il n'existe pas de droits de votes différents au profit des principaux actionnaires.

9.6.1.1 Eurazeo

Avec près de 5 milliards d'euros d'actifs diversifiés et une capitalisation boursière de 4,3 milliards d'euros, Eurazeo est l'une des toutes premières sociétés d'investissement européennes cotées. Forte de 150 ans d'histoire, Eurazeo met en œuvre une stratégie d'investisseur et d'opérateur majoritaire ou de premier actionnaire dans des Sociétés principalement non cotées. Son équipe de 15 professionnels se concentre sur des opportunités d'investissement de taille significative en privilégiant les opérations de reprise en LBO. La valorisation de l'investissement est ensuite optimisée par un savoir-faire en matière d'ingénierie financière et d'expertise industrielle. Au cours des trois dernières années, Eurazeo a été l'un des investisseurs les plus actifs en France. Il est notamment devenu l'actionnaire majoritaire de Fraikin (2003), leader français de la location de véhicules utilitaires et est devenu actionnaire

d'Eutelsat S.A. en 2003. Par ailleurs, conjointement avec Carlyle, Eurazeo a acquis Terreal (2003), l'un des leaders européens sur le marché des tuiles et briques en terre cuite. De plus, conjointement avec CDR et Merrill Lynch, Eurazeo a racheté Rexel, le leader mondial dans la distribution professionnelle d'équipements électriques et plus gros LBO européen en 2004. De même, en 2005, Eurazeo a fait l'acquisition de B&B, une chaîne d'hôtels économiques présente en France et en Allemagne. Enfin, en 2006, Eurazeo a fait l'acquisition d'Europcar, leader mondial de la location de véhicules.

9.6.1.2 Spectrum Equity Investors

Spectrum Equity Investors (« Spectrum ») est une Société d'investissements spécialisée dans les médias, les services d'information et de communication dans toute l'Amérique du Nord et en Europe. Créée en 1994, Spectrum est implantée à

Boston, Massachusetts, New York, Etat de New York, et Menlo Park, Californie, et elle gère quatre milliards de dollars d'actifs. Ses investissements significatifs comprennent Loews Cineplex Entertainment, CBD Media, Consolidated Communications, Patriot Media, RiskMetrics et NEP. Spectrum a acquis sa participation dans Eutelsat S.A. en 2004 par le biais de Nebozzo, un véhicule d'investissement contrôlé de manière conjointe avec Texas Pacific Group.

9.6.1.3 Texas Pacific Group

Texas Pacific Group (« TPG ») est l'une des plus importantes sociétés d'investissements au niveau mondial. Elle gère plus de 14 milliards de dollars d'investissements et elle a plus de six milliards de dollars de fonds propres disponibles. Au cours des dix dernières années, elle a réalisé plus de 70 transactions dans diverses industries. Les Sociétés détenues dans son portefeuille réalisent plus de 57 milliards de dollars de chiffre d'affaires. TPG, qui a été l'une des premières sociétés internationales de private equity à s'implanter en Europe, est aujourd'hui un leader sur le marché européen du private equity. Ses investissements européens comprennent notamment Debenhams, TIM Hellas, Mobilcom, Findexa, Spirit Group, Gemplus, et Grohe. TPG a acquis sa participation dans Eutelsat S.A. en 2004 par le biais de Nebozzo, un véhicule d'investissement contrôlé de manière conjointe avec Spectrum.

9.6.1.4 Cinven

Cinven est l'un des investisseurs les plus importants et performants sur le marché européen du capital-investissement. La Société a réalisé des transactions pour un total cumulé de plus de 50 milliards d'euros.

Depuis ses bureaux de Londres, Francfort et Paris, Cinven se concentre exclusivement sur la création de valeur dans des Sociétés européennes, dont la valeur d'entreprise est supérieure à 500 millions d'euros et qui sont leaders sur leur marché ou ont le potentiel de le devenir.

Fondée en 1977, la Société est entièrement indépendante depuis 1995. Son dernier fonds clos en avril 2002 et d'un montant de 4,4 milliards d'euros est l'un des fonds les plus importants dédié exclusivement aux LBOs européens. Parmi les investissements récents de Cinven, on compte Amadeus (4,4 milliards d'euros), Partnerships in Care (800 millions d'euros), Numericable (528 millions d'euros), World Directories (2,1 milliards d'euros) et Vendex (2,5 milliards d'euros).

9.6.1.5 Goldman Sachs PIA

Goldman Sachs PIA (« GSPIA »), filiale du Groupe Goldman Sachs, est un acteur majeur dans le monde du private equity. Cette Société gère les fonds GS Capital Partners 2000, fonds de 5,25 milliards de dollars levé en juillet 2000, et GS Capital Partners V, fonds de 8,5 milliards de dollars levé en avril 2005. Depuis 1986, GSPIA a investi plus de 17 milliards de dollars dans plus de 500 sociétés dans diverses industries et dans diverses

parties du monde, et elle est devenue l'une des plus importantes sociétés de private equity dans le monde. GSPIA est présente aux Etats-Unis, en Europe et en Asie avec 100 spécialistes dans le monde entier. GSPIA a investi dans Eutelsat S.A. en décembre 2004, à travers GSCP 2000 Eurovision Holding S.à.r.l. (« GSCP Eurovision »). En plus d'Eutelsat S.A., GSPIA a réalisé de nombreux investissements dans les secteurs des télécommunications et des médias (Kabel Deutschland, Cablecom, Neuftelecom, Iliad et Sportfive en Europe, ainsi que Voicestream, IPC Media et Yankees Entertainment Network aux Etats-Unis), ainsi que dans des conglomérats industriels (Messer Griesheim, Legrand et Cognis) en Europe.

9.6.1.6 Belgacom S.A.

Belgacom est la principale société de télécommunications en Belgique et le leader du marché dans de nombreux domaines tels que, notamment, les services de téléphonie fixe, les services de communications mobiles ainsi que les services Internet et de transmission de données haut débit.

9.6.1.7 Entreprise des Postes et Télécoms (Luxembourg)

L'Entreprise des Postes et Télécommunications Luxembourg (P&T Luxembourg) est un établissement public autonome de droit luxembourgeois doté de la personnalité juridique. Il a été créé par une loi du 10 août 1992. P&T Luxembourg a pour activités la prestation de services postaux, de services financiers postaux et de services de télécommunications. Les services de télécommunications comprennent notamment la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les publiphones, Internet, l'accès Internet haut débit, les réseaux UMTS et la distribution de programmes télévisuels par satellites.

9.6.2 Information concernant des franchissements de seuils ou un changement de contrôle de la Société

Nous vous informons qu'à la suite de l'opération d'introduction en Bourse close le 6 décembre 2005, l'ensemble des accords d'actionnaires ayant existé avant cette date sont devenus nuls et non avenus. Par suite, aucun actionnaire, agissant seul ou de concert, ne détenant plus de 50 % des actions ayant droit de vote de la Société, aucun actionnaire, agissant seul ou de concert, ne contrôle la Société au sens des dispositions des articles L. 233 et suivants du Code de commerce.

Nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article 12 de nos Statuts, nous avons été notifiés et le Conseil d'Administration informé des franchissements de seuils statutaires suivants :

- Notification en date du 20 juin 2006 par la Société Franklin Resources, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de ses affiliées de la détention de 4.403.875 actions, représentant 2,05 % du capital de notre Société.

- Notification en date du 22 juin 2006 par la Société ING Bank NV, agissant tant en son nom et pour son propre compte de la détention de 4.301.453 actions, représentant 1,99 % du capital de notre Société.

9.6.3 Restrictions concernant la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société

Les informations communiquées ci-dessous aux paragraphes 9.6.3.1 et 9.6.3.2 sont les informations connues de la Société au 30 juin 2006 et sont extraites du Document de Base et de la Note d'Opérations visée par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 7 septembre et le 28 novembre 2005.

9.6.3.1 Contrat de sortie ordonnée conclu entre les principaux actionnaires

Nous vous informons que dans le cadre de l'Introduction en Bourse intervenue le 6 décembre 2005, les principaux actionnaires de la Société (BlueBirds II Participations S.a.r.l. et RedBirds Participations S.A. (Sociétés contrôlées par Eurazeo), Nebozzo S.a.r.l. (contrôlées conjointement par Spectrum Equity Investors et Texas Pacific Group), GSCP 2000 Eurovision Holding S.a.r.l. (contrôlée par Goldman Sachs PIA) et Cinven Buyout III S.a.r.l. ont conclu un accord aux termes duquel ils s'engageront, pour une période expirant le 6 décembre 2006, à ce que les cessions d'actions de la Société auxquelles ils pourraient procéder soient effectuées de manière ordonnée. Ce contrat prévoit que :

- les signataires ne céderont aucun titre de la Société sur le marché ;
- toute cession de titres de la Société par un signataire ne pourra intervenir que dans le cadre d'une offre secondaire au public et/ou par placement privé ou d'une vente d'un bloc représentant au minimum 2 % du capital de la Société, et, dans certains cas, 1 %. Lorsqu'un des actionnaires souhaitera céder des titres, dans les conditions prévues à l'accord, les autres signataires se verront offrir la possibilité de céder conjointement tout ou partie de leurs titres, en proportion de leur participation au capital de la Société ;
- à l'issue d'une cession, tous les signataires, qu'ils aient effectivement vendu ou pas des titres dans le cadre de la cession considérée, concluront des engagements de conservation des titres de la Société au bénéfice des établissements financiers en charge de l'opération, dont la durée sera égale ou, avec l'accord desdits signataires, supérieure à 2 semaines ;
- les signataires ne céderont aucun titre de la Société pendant les périodes de publication des comptes qui auront été définies par Eutelsat Communications dans ses règles de fonctionnement interne et au cours desquelles les administrateurs devront s'abstenir d'effectuer des transactions sur les titres de la Société ;
- l'Autorité des Marchés Financiers sera informée de toute cession dans les 8 jours de bourse suivant sa réalisation.

L'accord de cession ordonnée n'est pas constitutif d'une action de concert.

9.6.3.2 Engagement de conservation d'actions de part des mandataires sociaux et personnes physiques, actionnaires de la Société au 27 novembre 2005

Par ailleurs, les personnes physiques, actionnaires de la Société au 27 novembre 2005 se sont engagées dans le cadre de l'Introduction en Bourse à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de toute autre manière tout ou partie des actions de la Société qu'elles détiennent, y compris à provenir de l'exercice des bons de souscription d'actions, directement ou indirectement, pendant une période de 18 mois expirant le 6 juin 2007, sans l'accord préalable du Coordinateur Global et Teneur de livre principal. Cet engagement porte sur 100 % des titres pendant les 6 premiers mois, deux tiers des titres pendant les 6 mois suivants et un tiers des titres pendant la dernière période de 6 mois, sous réserve de certaines exceptions.

Les détenteurs de bons de souscription d'actions sont également soumis à certaines restrictions de liquidité.

9.6.3.3 Autres restrictions à la cession des actions ou titres donnant accès au capital

Enfin, le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a approuvé un Code de Conduite en matière de détention d'informations privilégiées applicables aux membres du Conseil d'Administration et aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, ainsi qu'aux personnes liées selon la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce Code de Conduite fixe notamment des périodes d'interdiction d'exercice de tous titres donnant accès au capital ou de cession et transfert d'actions de la Société par les personnes concernées pendant une période de 3 semaines préalablement à la communication d'informations financières périodiques, s'achevant 48 heures après la publication desdites informations.

9.6.4 Opérations ayant affecté le capital au cours de l'exercice

Nous vous remercions de noter cependant que les Conseils d'Administration du 27 novembre 2005 et du 29 novembre 2005 ont décidé :

- **D'une augmentation de capital par appel public à l'épargne** destinée au remboursement de la dette financière du Groupe. La Société après le dépôt de son Document de Base le 7 septembre 2005 et d'une Note d'Opération enregistrée le 28 novembre 2005 par l'Autorité des Marchés Financiers, a été introduite en Bourse le 2 décembre 2005 à un prix de souscription de 12,00 euros par action, dégageant un produit d'émission brut de 860 millions d'euros dont 71,7 millions d'euros de capital et 788,3 millions d'euros de primes d'émission. Les charges liées à l'opération ont été imputées sur la prime d'émission et se montent à 27,1 millions d'euros dont 17,6 millions

d'euros en rémunération des intermédiaires financiers et 9,5 millions d'euros de frais légaux et administratifs.

- **D'une augmentation de capital** à l'occasion de l'Introduction en Bourse, **réservée aux salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise** d'Eutelsat S.A., à un prix de souscription de 9,60 euros par action, par application d'une décote de 20 % sur le prix public et pour un nombre maximum de un million d'actions.
- **D'une attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe** à raison de 341 actions par bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires ayant été fixé à 439, s'agissant de tout salarié non actionnaire de la Société au 29 novembre 2005. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter de cette date et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date effective d'acquisition.

Les principales opérations ayant affecté notre capital social au cours de l'exercice sont les suivantes :

- 21 septembre 2005 : Clôture des opérations de regroupement d'actions décidées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 août 2005.
- 15 octobre 2005 : Acquisition d'actions auprès d'actionnaires institutionnels de la Société Eutelsat S.A. selon les mêmes termes et conditions applicables aux actionnaires ayant cédé leur titres à Eutelsat Communications lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A.
- 6 décembre 2005 : Augmentation de capital par émission de 71.666.667 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 euro au prix de 12 euros par action sur le marché EUROLIST A (Euronext Paris).
- 14 décembre 2005 : Augmentation de capital par émission de 600.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro suite à l'exercice de 1.200.000 bons de souscriptions d'actions par M. Berretta, Président-directeur général.
- 15 décembre 2005 : Augmentation de capital par émission de 196.099 actions d'une valeur nominale de 1 euro au prix de 9,60 euros dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.
- 27 avril 2006 : Augmentation de capital par émission de 65.690 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 euro en rémunération de l'apport par la Société CB III SARL de 51.331 actions de la Société Eutelsat S.A., valorisée à 2,57 euros par action.

Au 30 juin 2006, le capital de notre Société s'élève à 215.692.592 euros divisé en 215.692.592 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Nous vous invitons à vous référer à la note 13.3 des comptes consolidés joints en annexe pour de plus amples informations.

9.6.5 Concernant les options de souscriptions ou les plans d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006 par la Société.

Nous vous informons qu'un total de 4.443.334 options de souscriptions d'actions a été exercé au cours de l'exercice au sein de notre filiale Eutelsat S.A.

Nous vous informons que M. Giuliano Berretta, Président Directeur Général a exercé au cours de l'exercice 538.306 options de souscription d'actions Managers 1 à un prix d'exercice de 1,48 euros, résultant en l'émission de 538.306 nouvelles actions Eutelsat S.A. Par ailleurs, M. Jean-Paul Brillaud, Directeur général délégué a exercé 284.975 options de souscriptions d'actions Managers 1 résultant en l'émission de 284.975 nouvelles actions de notre filiale Eutelsat S.A. à un prix d'exercice de 1,54 euros par option.

L'intégralité des actions détenues par Messieurs Berretta et Brillaud à la suite de l'exercice de ces options de souscriptions d'actions a été cédée à la Société Satbirds 2 SAS en application des promesses de ventes.

9.6.6 Concernant les autres titres donnant accès au capital

Le 30 juin 2005, la collectivité des associés a délégué sa compétence au Président du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) réservées aux cadres et mandataires sociaux du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital, immédiatement ou à terme, de 6.660.000 euros, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations du 15 juillet 2005, a autorisé le Président à procéder à l'émission de 835.200 ABSA1 (octroyés en totalité à M. Berretta, Président-directeur général) et 882.380 ABSA2 (dont 187.710 ABSA octroyé à M. Brillaud, Directeur général délégué) présentant les caractéristiques suivantes :

- ABSA1 : prix unitaire de 1,378 euros
- ABSA2 : prix unitaire de 1,54 euros
- 2,7 BSA par ABSA
- 1 BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

Cette émission a été réalisée le 2 août 2005, intégralement libérée en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission. Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

Le Conseil d'Administration du 31 août 2005 a décidé qu'à compter du 21 septembre 2005 pour tenir compte du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, deux BSA donneraient le droit de souscrire à 1 action de la Société pour un prix de souscription unitaire de

deux euros. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA au cours de l'exercice :

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2.255.040	1.200.000	600.000	2	31/03/2008
BSA 2	2.382.426	–	–	2	02/08/2015
Total	4.637.466	1.200.000	600.000		

9.6.7 Concernant l'acquisition complémentaire d'actions Eutelsat S.A.

9.6.7.1 Les promesses de cessions consenties par les mandataires sociaux et certains cadres du Groupe

En contrepartie de l'octroi des ABSA 1 et ABSA 2, les mandataires sociaux et cadres clés concernés ont conclu avec la Société des promesses d'achat et de vente portant sur les actions Eutelsat S.A. résultant ou qui pourraient résulter de la levée des options de souscription d'actions consenties par Eutelsat S.A. dans le cadre des différents plans « Managers » (voir note 4.2 des comptes consolidés en annexe), soit au total près de 18,3 millions d'actions Eutelsat S.A., et présentant les caractéristiques suivantes :

Promesse de vente :

- Consentie par chacun des cadres et mandataires au profit d'Eutelsat Communications.
- Prix d'exercice par action au 30 juin 2006 : 2,70 euros (sous réserve d'ajustements destinés à tenir compte d'opérations sur le capital ou les capitaux propres d'Eutelsat S.A.).
- Période d'exercice : pendant 3 mois après la fin de période d'indisponibilité fiscale applicable à chacune des tranches d'actions concernées.

Promesse d'achat :

- Consentie par Eutelsat Communications.
- Prix d'exercice déterminé sur la base d'une valorisation d'Eutelsat S.A. à 8,5 fois l'EBITDA consolidé du Groupe, sous déduction de la dette nette consolidée d'Eutelsat S.A. (ou augmenté de la trésorerie nette).
- Période d'exercice : pour chacune des tranches d'actions concernées, pendant 1 mois après la fin de la période d'exercice de la promesse de vente correspondante.

En application des dispositions des promesses de ventes décrites ci-dessus, les mandataires sociaux et certains cadres-clés d'Eutelsat S.A., bénéficiaires d'actions émises en raison de l'exercice des options « Manager 1 », ont cédé à Satbirds 2 SAS un total de 1.597.100 actions Eutelsat S.A. au mois de février 2006 dont 538.306 actions par M. Berretta,

Président-directeur général (pour un prix de 2,70 euros par action) et 284.975 actions par M. Brillaud, Directeur général délégué (pour un prix de 2,64 euros par action).

9.6.7.2 L'Offre de Liquidité

Nous vous informons, que la Société, via sa filiale Satbirds 2 SAS, a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des plans Partners, et Managers 1 de racheter leurs actions en décembre 2005 (l'Offre de Liquidité) au prix unitaire de 4,27 euros par action Eutelsat S.A.

L'Offre de Liquidité a été close le 10 décembre 2005. Il convient de souligner que cette offre de rachat a exclu expressément de son périmètre les actions levées au titre du Plan Manager 1 par certains bénéficiaires ayant consenti au profit de la Société et de ses filiales, une promesse de cession de leurs actions le 15 juillet 2005.

9.6.7.3 Les futures Offres de Liquidité

Nous vous rappelons que la Société s'était engagée auprès des salariés actionnaires d'Eutelsat S.A. ou bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription d'actions Eutelsat S.A. (à l'exclusion des mandataires sociaux et des cadres ayant consenti des promesses de ventes- voir paragraphe 9.6.6 ci-dessus) à mettre en place un mécanisme de liquidité pour leurs titres Eutelsat S.A. en cas d'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 28 juin 2006 la mise en place d'une offre de liquidité sous forme d'offre d'achat en numéraire des actions Eutelsat S.A. destinée aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A.

L'offre de liquidité se verra ouverte deux fois par an sur des périodes de 15 à 20 jours fixée par le Conseil d'Administration et expirera en 2010. Le prix sera déterminé par référence à la cote de l'action Eutelsat Communications et en tenant compte de l'ensemble des dettes bancaires nettes des Sociétés du Groupe non incluses dans le sous-Groupe Eutelsat S.A.

Nous vous remercions de vous référer à la note 13.3 des comptes consolidés en annexe pour de plus amples informations.

10 AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES

10.1 Recherche et Développement

Les activités de recherche et développement concernaient principalement les activités multimédia. Aucun frais de développement n'a été capitalisé au 30 juin 2006.

10.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (cf. annexe 3) ; le premier exercice mentionné étant celui de la création de la Société.

10.3 Charges et dépenses non déductibles au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006

Aucune charges et dépenses non déductibles n'a été constaté au cours de l'exercice par la Société.

10.4 Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé, en application des dispositions de l'article L. 225-38 l'établissement d'une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat Communications Finance SAS et Eutelsat Finance SAS ainsi que les éléments de rémunération du Président dûs à raison de la cessation d'activité ou postérieurement à celle-ci.

Par ailleurs, nous vous informons que la Société a conclu au cours de l'exercice des conventions de prestations de services avec d'autres Sociétés du Groupe, notamment Eutelsat S.A., conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de Commerce.

10.5 Acquisition d'actions par la Société

La Société n'a procédé directement à aucune acquisition de ses actions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006. Cependant la Société a conclu avec la Société Générale un contrat de liquidité. Dans ce cadre, l'agent de liquidité a acquis au nom et pour le compte de la Société un total de 3.377 actions au 30 juin 2006.

Le résultat de ce contrat de liquidité sur l'exercice clos le 30 juin 2006 s'est traduit par un profit de 12.000 euros.

10.6 Participation des salariés au capital

Vous trouverez de plus amples informations dans la note 12 de l'annexe aux comptes annuels et dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce.

La participation des salariés ou mandataires sociaux au capital de la Société représente 1.654.889 actions (0,77 % du capital) au 30 juin 2006.

10.7 Politique de dividendes

En raison de sa création récente, nous vous informons que notre Société n'a pas versé de dividendes au cours de l'exercice précédent.

10.8 Affectation du résultat

Nous vous informons que le Conseil d'Administration réuni le 1^{er} septembre a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice qui se traduit par une perte de 3.235.692,75 euros en report à nouveau débiteur qui s'élèvera ainsi à moins 16.453.690,90 euros. Il est par ailleurs proposé par le conseil d'administration d'affecter ce report à nouveau débiteur sur la prime d'émission, ramenant le report à nouveau débiteur à 0 euro et réduisant le poste « Prime d'émission » à 891.032.205,48 euros.

Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à l'objectif de distribution communiqué lors de l'Introduction en Bourse de la Société, le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunira le 10 novembre prochain la distribution d'une somme globale de 116.473.999,68 euros, représentant un montant de 0,54 centimes d'euros par action prélevée sur poste de « Prime liée au capital » de la Société qui sera ainsi réduit à 774.558.205,80 euros.

10.9 Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par les Assemblées Générales des actionnaires

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 octobre 2005 au Conseil :

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital (en euros)	Durée de la délégation ⁽²⁶⁾
1. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	120 millions	26 mois
2. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par appel public à l'épargne	120 millions ^(*)	26 mois
3. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital dans le cadre des émissions visées aux points 1. et 2.	15 % du montant de l'émission initiale ^(*)	26 mois
4. Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	100 millions ^(*)	26 mois
5. Délégation de pouvoirs au Conseil pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (art. L. 225-147)	10 % du capital social	26 mois
6. Augmentation de capital au profit des adhérents à un plan d'épargne	2 millions ^(*)	26 mois
Nombre maximal d'actions susceptibles d'être souscrites/attribuées		
7. Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société	6 millions ^(**)	38 mois
8. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société	6 millions ^(**)	38 mois

(*) Dans la limite du plafond nominal global prévue au point 1, soit 120 millions d'euros.

(**) Ces deux montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre maximum d'actions au titre des points 7 et 8 est globalement de 6 millions d'actions.

10.10 Information environnementale

Le Groupe considère que ses activités d'opérateurs de services fixes de communications par satellite ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. En effet, son activité d'opérateur de satellite ne met en œuvre aucun processus de fabrication portant atteinte gravement à l'environnement, aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles ou à la biodiversité. Les actifs du Groupe sont en effet principalement des satellites en orbite géostationnaire à 36.000 km de la Terre.

En l'absence de toute réglementation ou législation applicable lors des manœuvres de dé-orbitation, le Groupe se conforme

aux principes discutés au niveau international par le Comité de coordination inter-institutions sur les débris spatiaux et par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies.

Pour les besoins de son activité, le Groupe exploite par ailleurs des stations sols disposant d'antennes de réception-émission de signaux radioélectriques à destination de la flotte de satellite. L'ensemble de ces installations respecte la législation en vigueur dans le domaine environnemental en particulier pour ce qui est de la réglementation applicables au rayonnement des signaux radioélectriques.

(26) A compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2005.

11 EVENEMENTS POST CLOTURE

11.1 Lancement du satellite HOT BIRD™ 8

Doté de 64 répéteurs, ce satellite commandé auprès d'EADS Astrium a été lancé avec succès le 5 août 2006 par la Société ILS depuis le site de Baïkonour (Kazakhstan). La mission de ce satellite sera d'une part de compléter le programme de sécurisation des ressources en orbite à la position 13° Est et d'autre part de remplacer de façon anticipée le satellite HOT BIRD™ 3 (20 répéteurs) qui sera relocalisé à une nouvelle position orbitale. La mise en service commercial du satellite HOT BIRD™ 8 devrait intervenir au cours du mois d'octobre 2006.

11.2 Approvisionnement du satellite W2A

Le Groupe a signé le 28 juillet 2006 avec Alcatel Space un pré-contrat d'un montant de 15 millions d'euros concernant l'approvisionnement du satellite W2A. A noter que le Groupe bénéficie dans le cadre de ce précontrat d'une option portant sur l'ajout à la mission principale de ce satellite, d'une mission en bande S afin de permettre à la diffusion de contenus audiovisuels vers les mobiles. Aucune décision n'a été prise à la date du présent rapport par le Groupe concernant l'exercice de cette option qui doit intervenir avant le 15 octobre 2006.

11.3 Organisation du Groupe Eutelsat Communications

La Société a engagé une simplification de l'organigramme du Groupe dont l'une des étapes, déjà réalisée postérieurement à la

clôture, est la (i) transformation des filiales SatBirds Finance Sàrl et SatBirds Capital Participations SCA en Société anonyme de droit luxembourgeois et (ii) la fusion par absorption de cette dernière par la Société SatBirds Finance SA qui est intervenu le 18 juillet 2006. Par ailleurs, la Société Eutelsat Finance SAS sera dissoute sans liquidation au cours du premier trimestre de l'exercice se clôturant le 30 juin 2007.

11.4 Calendrier indicatif de communication financière

Les dates communiquées ci-dessous sont données à titre indicatif et pourront être modifiées à tout moment par la Société.

- 8 novembre 2006 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre d'activité
- 10 novembre 2006 : Assemblée Générale des actionnaires
- 15 février 2007 : Publication du chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre et des résultats semestriels
- 4 mai 2007 : Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre
- Juillet 2007 : Publication du chiffre d'affaires annuel
- Septembre 2007 : Publication des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2007

12 PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Les risques concernant le Groupe peuvent être regroupés en trois catégories :

- Risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite
- Risques relatifs la flotte de satellite du Groupe et aux investissements associés à son déploiement
- Risques financiers et autres risques

La présente section présente un résumé des principaux risques auxquels pourrait être confronté le Groupe dans le cadre de ses activités. Les risques mentionnés ne le sont qu'à titre illustratif et ne sont pas limitatifs. Ces risques ou encore d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date du présent rapport pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de développement du Groupe. Par ailleurs, il convient de rappeler que certains des risques mentionnés dans le présent rapport ou certains risques non mentionnés dans le présent rapport peuvent être déclenchés ou survenir en raison de facteurs externes ou de cas de force majeure, lesdits risques étant indépendants de la volonté du Groupe.

12.1 Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite

L'activité du Groupe est sensible aux évolutions de la demande des utilisateurs de services vidéo.

L'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont eux-mêmes affectés par la conjoncture économique dans son ensemble. Au cours des dernières années, des chaînes de télévision, des opérateurs de plates-formes de télédiffusion et des câblo-opérateurs ont connu des difficultés financières du fait de la baisse de leurs recettes publicitaires et d'un ralentissement économique général. Certains ont fait faillite ou ont dû se restructurer. Le Groupe ne peut être certain que l'industrie audiovisuelle, qui constitue une part importante de sa base d'utilisateurs, ne sera pas à nouveau affectée par une détérioration de la conjoncture économique, de nature à entraîner une baisse de la demande ou une pression supplémentaire sur les prix. Une telle détérioration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La consolidation des opérateurs de plates-formes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs qui a déjà eu lieu en Espagne, Pologne et Italie se poursuit en Europe, avec notamment la fusion en cours de finalisation des Sociétés TPS et Canal+ en France. Nous vous rappelons que TPS est l'un des utilisateurs importants de la capacité du Groupe à la position orbitale HOT BIRD™.

Cette opération pourrait conduire la nouvelle entité ainsi constituée à transférer la capacité attribuée à un concurrent du Groupe ou renforcer ses activités avec un concurrent du Groupe pour répondre à d'éventuels besoins additionnels de capacité.

La poursuite du mouvement de consolidation pourrait aussi offrir aux opérateurs de plates-formes de télédiffusion ou aux câblo-opérateurs une plus grande marge de négociation auprès des opérateurs de satellite ou de leurs distributeurs, créant ainsi une pression supplémentaire sur les prix. Une telle consolidation pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe. La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes données. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises, la demande globale de répéteurs pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande pour les services par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser, ou le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'y répondre.

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande de services vidéo pour partie liée au développement attendu de la télédiffusion (*Direct To Home* – DTH) dans les pays émergents et de la télévision haute définition (« TVHD ») notamment en Europe. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser les investissements nécessaires au moment voulu pour satisfaire cette demande. En particulier, la TVHD étant plus consommatrice de capacité satellitaire que le standard actuel de télédiffusion par satellite, le Groupe pourrait ne pas être à même d'investir dans des satellites supplémentaires au moment approprié, ou dans des proportions lui permettant de répondre à la demande du marché. Si la demande pour les services vidéo ne se développe pas, ou si le Groupe n'est pas en mesure de satisfaire cette demande, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des services à valeur ajoutée (notamment des solutions d'accès IP) constitue également un vecteur de la stratégie du Groupe. Cette évolution dépendra en partie de la poursuite de la croissance de la demande pour les services Internet à haut débit, qui n'est pas assurée et difficilement prévisible. La demande de services Internet à haut débit pourrait diminuer ou ne pas continuer à croître aussi rapidement que cela a été le cas au cours des dernières années. De plus, même si cette demande continue à croître, le Groupe ne peut pas être

certain que cette croissance se traduira par une demande accrue pour des services par satellite. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir les services Internet à haut débit correspondant aux demandes du marché. Si la demande pour les services Internet à haut débit par satellite ne se développe pas comme prévu ou si le Groupe n'est pas en mesure d'y répondre de façon satisfaisante, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des activités du Groupe dépend également de la disponibilité de sa capacité dans les différentes bandes de fréquence demandées par les clients. Pour certaines bandes de fréquence, la capacité disponible est insuffisante et cette pénurie pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses clients ayant des besoins dans ces bandes.

Le Groupe est exposé à des risques liés au caractère international de sa clientèle et de ses activités.

Le Groupe fournit des services de télécommunications par satellites à des clients dans environ 150 pays, et pourrait être amené à se développer dans d'autres pays. Par conséquent, le Groupe est exposé à des risques géopolitiques, économiques ou autres, liés au caractère international de ses activités commerciales. Les politiques tarifaires, fiscales, réglementaires ou douanières relatives aux services fournis par le Groupe, les pratiques commerciales de certains pays, ou encore leur instabilité politique ou économique, pourraient empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de développement et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, si le Groupe devait tenter une action en justice contre ses clients ou ses partenaires commerciaux qui se trouvent hors de l'Union européenne, il pourrait s'avérer difficile pour lui de faire valoir ses droits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans les services Multi-Usage, qui dépendent largement du contexte politique et économique international.

Au cours des dernières années, le Groupe a réalisé une part importante de son chiffre d'affaires (8,8 % du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2006) dans le segment des services Multi-Usages. Ce segment comprend entre autres la fourniture directe ou indirecte de services aux administrations, notamment aux Etats-Unis. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépendent dans une large mesure du contexte politique et économique international. Il en résulte que le Groupe ne peut être certain qu'il sera en mesure de continuer à réaliser un chiffre d'affaires grâce à de tels contrats. Tout échec dans l'obtention de

nouveaux contrats, toute résiliation, non-renouvellement, ou renouvellement à des conditions moins favorables de tels contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est dépendant de plusieurs clients importants.

Le Groupe génère une part significative de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients, qui sont pour l'essentiel des opérateurs de télécommunications. Au 30 juin 2006, les dix premiers clients du Groupe représentaient 60,1 % de son chiffre d'affaires. Les quatre plus importants clients du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2006 étaient France Télécom, British Telecom, Telespazio et Deutsche Telekom. Des clients importants du Groupe pourraient décider (i) de résilier leurs contrats, (ii) de ne pas les renouveler, ou (iii) de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. En outre, des clients importants pourraient rencontrer des difficultés financières, susceptibles d'entraîner notamment des retards de paiements ou des impayés, ce qui pourrait avoir également un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites et des opérateurs de réseaux terrestres.

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de satellites internationaux, tels que SES Global, qui a récemment acquis New Skies Satellites et Intelsat qui a récemment acquis Panamsat. Ces concurrents offrent une capacité satellitaire ou une couverture géographique plus importantes que celles du Groupe, et peuvent disposer de moyens financiers plus importants. Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de satellites régionaux ou nationaux, dont certains bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché domestique. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs de satellites pourrait conduire à une pression accrue sur les prix, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL, radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF en particulier numérique) pour de nombreux services de transmission et de services à valeur ajoutée, et notamment pour l'accès IP à haut débit mais aussi pour la transmission de programmes audiovisuels (TV ADSL, TNT). Ces réseaux terrestres offrent généralement une capacité de transmission à des prix très largement inférieurs à celle offerte par les opérateurs de satellite. L'intensification de cette concurrence pourrait

conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite. Par ailleurs, toute amélioration ou augmentation de la pénétration géographique des opérateurs de réseaux terrestres pourrait conduire les clients du Groupe à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs, et rendre ainsi plus difficile pour le Groupe la conservation ou le développement de son portefeuille de clients. Enfin, certaines innovations technologiques qui pourraient être développées à l'avenir avec des solutions alternatives aux satellites pourraient rendre la technologie satellitaire obsolète. L'intensification de la concurrence avec les opérateurs de réseaux terrestres pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2 Risques relatifs à la flotte de satellites du Groupe et aux investissements associés à son déploiement

Le Groupe pourrait ne pas être à même de respecter son calendrier de lancement ou de mise en service de ses nouveaux satellites.

Le Groupe prévoit de lancer quatre nouveaux satellites (HOT BIRD™ 9, W2M, W2A et W7) d'ici le 30 juin 2009. Ces satellites ont vocation à assurer la continuité du service de certains satellites en cours d'exploitation et, pour le satellite HOT BIRD™ 9 à renforcer la capacité de secours pour les satellites HOT BIRD™ et augmenter le nombre de répéteurs commercialisables. Il est possible que le calendrier prévu pour le lancement de ces nouveaux satellites ne puisse pas être respecté ou que leurs lancements soient des échecs. Un retard significatif ou un échec au lancement de l'un de ces satellites nuirait à la capacité du Groupe à respecter ses engagements contractuels de continuité de services pour ses clients ou utilisateurs finaux et à respecter ses objectifs de croissance. Tout retard significatif ou échec au lancement de l'un de ces satellites pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Des retards pour quelque raisons que ce soit dans le plan de déploiement de satellites du Groupe causés par des échecs au lancement ou des reports de lancement peuvent empêcher le Groupe de trouver de nouvelles opportunités commerciales et nuire ainsi à sa capacité à réaliser sa stratégie de développement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite.

Les satellites sont des appareils sophistiqués et sensibles à l'environnement extérieur. Une fois en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une réduction de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une réduction permanente ou intermittente de leur capacité de transmission, ce qui pourrait avoir un effet

défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Certains satellites en orbite ont connu des pannes d'équipements qui se sont traduites par des pertes de capacité de transmission et/ou de réduction de leur durée de vie opérationnelle restante. Par exemple, les satellites HOT BIRD™ 4 et EUROBIRD™ 2 ont subi en 1999 une dégradation de certains de leurs panneaux solaires. Le satellite ATLANTIC BIRD™ 3 a souffert de la perte de six cellules de batteries sur un total de 108 cellules lors de la période d'éclipse de mars-avril 2004, ce qui a conduit par précaution à réduire l'exploitation d'un certain nombre de répéteurs durant les deux périodes d'éclipses annuelles. Par ailleurs, depuis sa mise en service, le satellite ATLANTIC BIRD™ 1 a perdu trois répéteurs et a connu plusieurs interruptions de service. En outre, en août 2005, le satellite W1 a souffert d'une panne affectant l'un de ses deux panneaux solaires conduisant à une réduction significative de sa puissance se traduisant par une réduction de la capacité de transmission de 14 répéteurs, et de sa durée de vie résiduelle. Le Groupe ne peut garantir que les pannes existantes sur ses satellites ne vont pas s'aggraver et, le cas échéant, entraîner la perte d'un satellite, ou que des pannes d'équipements ne se produiront pas à l'avenir. Dans un tel cas, le Groupe ne pourrait obtenir du constructeur ou de l'assurance qu'un dédommagement limité, soumis à certaines conditions.

Par ailleurs, en cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait de l'éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite, le Groupe pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients (qui pourraient résilier ou renégocier leur contrat d'attribution de capacité) et pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats d'attribution de capacité à des conditions satisfaisantes. De tels pannes ou dysfonctionnements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Enfin, le Groupe loue de la capacité sur quatre satellites appartenant à des tiers, qui sont portés à l'actif de son bilan consolidé. En cas de pannes ou de dysfonctionnements affectant ces satellites, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir une indemnisation et une capacité équivalente à des conditions comparables. Le Groupe ne peut garantir qu'un litige résultant de ces pannes ou de ces dysfonctionnements sera tranché en sa faveur. Par ailleurs, le Groupe peut être exposé au risque de faillite des propriétaires de ces satellites, ce qui pourrait entraîner la résiliation ou l'interruption de ses contrats de location de capacité. De telles situations pourraient entraîner une dépréciation de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe, et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe n'a pas souscrit de polices d'assurance pour tous les satellites en orbite lui appartenant, et ces polices pourraient ne pas le protéger contre tous les dommages subis par ses satellites.

Le Groupe a actuellement mis en œuvre un programme d'assurance vie en orbite couvrant 15 de ses satellites pour leur valeur nette comptable. Les polices couvrent les pertes partielles et/ou les pertes réputées totales des satellites assurés, sous certaines conditions. En dépit d'une couverture totale ou partielle par l'assurance, une panne ou une perte d'un ou de plusieurs satellites du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Les polices d'assurance vie en orbite souscrites par le Groupe contiennent des clauses d'exclusion types ainsi que des clauses d'exclusion spécifiques, relatives à des risques de pannes possibles pour certains satellites. En cas de pertes résultant d'un événement ou d'un équipement exclu de ces polices, le préjudice subi ne sera pas indemnisé. Par ailleurs, certaines pertes partielles ou réputées totales peuvent ne pas être totalement indemnisées au titre du programme d'assurance en vigueur. En outre, ce programme d'assurances ne protège pas contre certains dommages ou préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service et les pertes de chiffre d'affaires. Enfin, l'assurance pourrait contester les causes des pannes ou dysfonctionnement ou le montant du dommage supporté par le Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'en cas de pannes ou dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couvert au titre des programmes d'assurance passés, tel que notamment le satellite W1 ou en vigueur, l'assurance indemniserait le Groupe dans des délais raisonnables ou pour le montant réclamé en réparation par le Groupe. Une contestation par l'assurance des causes des pannes ou dysfonctionnement ou du montant du dommage supporté par le Groupe pourrait retarder de façon significative le règlement de la demande de réparation ou pourrait résulter en une réduction significative du montant de l'indemnisation. L'absence d'indemnisation, l'indemnisation tardive ou l'indemnisation partielle des pertes subies pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses satellites en orbite, couvrant les dommages causés à des tiers par ses activités spatiales en tant qu'opérateur de satellites. Cette police pourrait ne pas être suffisante pour couvrir les dommages causés aux tiers. En outre, le Groupe pourrait, à l'avenir, ne pas être en mesure de renouveler son assurance responsabilité civile à des conditions acceptables pour le Groupe, ou pourrait ne pas obtenir son renouvellement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Des changements technologiques pourraient rendre le système de télécommunications par satellites du Groupe obsolète.

L'industrie des télécommunications est soumise à des changements technologiques rapides. Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter à ces changements de manière rapide et efficace, son système de télécommunications par satellites pourrait devenir obsolète. De ce fait, la position compétitive du Groupe pourrait être affaiblie, en particulier si ses concurrents sont capables d'intégrer ces nouvelles technologies. Si le système de télécommunications par satellites du Groupe devenait obsolète, la demande pour ses services pourrait diminuer, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est dépendant de plusieurs fournisseurs importants.

Le nombre de constructeurs capables de concevoir et de construire des satellites conformes aux spécifications techniques et à la qualité exigées par le Groupe est limité tout comme le nombre d'agences susceptibles de lancer ses satellites. Le nombre réduit de ces fournisseurs pourrait diminuer le pouvoir de négociation du Groupe et pourrait se traduire par l'obtention de conditions économiques moins favorables. Par ailleurs, ce nombre limité de fournisseurs pourrait rendre plus difficile pour le Groupe la mise en œuvre de son programme de déploiement dans les délais souhaités. De plus, le Groupe est exposé au risque que ses fournisseurs connaissent des difficultés opérationnelles ou financières, qu'ils soient mis en faillite ou exposés à des procédures liées aux droits de propriété intellectuelle. Le nombre limité de fournisseurs pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.3 Risques financiers et autres risques

Le Groupe présente un niveau d'endettement important.

Le Groupe présente un niveau d'endettement important. Au 30 juin 2006, l'endettement consolidé net du Groupe s'élevait à 2.228,5 millions d'euros et comprend principalement : (i) 1,615 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du Crédit Refinancement, (ii) 300 millions d'euros accordés dans le cadre du Crédit Revolver, (iii) 850 millions d'euros au titre de la dette bancaire d'Eutelsat S.A.

L'endettement important du Groupe pourrait notamment avoir les conséquences suivantes (i) rendre difficile pour le Groupe le respect des engagements relatifs à son endettement, (ii) limiter la capacité du Groupe à obtenir des prêts ou à lever des fonds propres supplémentaires, (iii) accroître la vulnérabilité du Groupe en cas de contexte économique ou sectoriel défavorable, (iv) limiter la trésorerie disponible pour le financement du fonds de roulement, (v) des dépenses d'investissement ou de développement, en raison de la partie importante de la trésorerie

du Groupe consacrée au remboursement du principal et des intérêts de ses dettes, (vi) limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux évolutions de son environnement concurrentiel et technologique, et (vii) limiter la capacité du Groupe à procéder à certains types d'investissements.

L'ensemble des conséquences liées au niveau d'endettement important du Groupe, et notamment celles mentionnées ci-dessus, pourrait affecter la capacité du Groupe à respecter les obligations liées à sa dette, et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Afin d'assurer le service de sa dette, le Groupe aura besoin d'importantes ressources en capital qu'il pourrait ne pas être en mesure de constituer. La capacité du Groupe à disposer des capitaux nécessaires dépend de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de sa volonté.

La capacité du Groupe à payer les intérêts de sa dette, à la rembourser ou à la refinancer, ainsi que sa capacité à respecter l'ensemble des engagements relatifs à son endettement et à financer ses investissements et son fonds de roulement dépendront des futurs résultats d'Eutelsat S.A., et notamment de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Si le Groupe n'était pas en mesure de respecter les obligations relatives à sa dette, il pourrait être obligé de refinancer ou de restructurer sa dette, ou encore de lever des capitaux supplémentaires. La capacité du Groupe à restructurer ou à refinancer sa dette dépendra de divers facteurs, dont certains sont indépendants de sa volonté. Tout refinancement de sa dette pourrait se réaliser à des conditions moins favorables, ce qui pourrait restreindre la flexibilité opérationnelle et financière du Groupe. En outre, les contrats liés aux dettes existantes ou futures pourraient interdire au Groupe d'effectuer de telles opérations de restructuration ou de refinancement. Par ailleurs, les actionnaires actuels et futurs de la Société n'ont pas l'obligation de contribuer sous quelque forme que ce soit au financement du Groupe. L'incapacité du Groupe à assurer le service de sa dette ou à la refinancer à des conditions commercialement acceptables pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. En outre, la capacité du Groupe à mener à bien sa stratégie et à générer des flux de trésorerie dépend de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, légaux, réglementaires, commerciaux et autres, qui sont indépendants de sa volonté et qui conditionneront ses performances futures. Si les flux de trésorerie opérationnels du Groupe ne sont pas suffisants pour couvrir ses dépenses d'investissement et le service de sa dette, il pourrait être contraint de procéder à l'une des opérations suivantes (i) reporter ou réduire ses dépenses d'investissement, (ii) céder des actifs, (iii) renoncer à des opportunités commerciales ou de croissance externe (notamment des acquisitions), (iv) obtenir des prêts ou des fonds propres supplémentaires ou encore (v) restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de

réaliser l'une quelconque de ces opérations, ou ne pas réussir à les réaliser en temps voulu ou à des conditions économiques satisfaisantes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Toute hausse des taux d'intérêt pourrait se traduire par une augmentation de la charge de la dette du Groupe.

Les montants dus au titre des crédits en vigueur portent intérêt à un taux variable augmenté d'une marge. Le Groupe a mis en place des opérations de couverture du risque de taux d'intérêt pour une partie des montants tirés sur ces lignes de crédit et pour une période de temps déterminée. Néanmoins, le Groupe ne couvre pas, à ce jour, l'intégralité de son exposition dans le temps au risque de taux. De ce fait, la hausse des taux d'intérêt de référence applicables pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer.

Les instruments de dette du Groupe font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investor Service et Standard & Poor's. Ces notations affectent le coût et les modalités des lignes de crédit du Groupe. De futurs abaissements de notations, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du Groupe à se financer et les conditions associées à ces financements. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs indépendants du Groupe, tels que ceux liés à son secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences. En conséquence, le Groupe ne peut garantir que la notation de sa dette ne sera pas dégradée à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La Société est une Société holding qui dépend de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement de dividendes. La capacité distributive de ses filiales peut être soumise à certaines contraintes.

La Société est une Société holding, qui ne possède pas d'actifs opérationnels et n'a qu'une capacité réduite à réaliser du chiffre d'affaires. La Société dépend donc de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes ou à toute autre forme de distribution à ses actionnaires.

La Société détient sa participation dans Eutelsat S.A. via plusieurs entités intermédiaires. Le versement de dividendes, les distributions de toutes sortes ou l'octroi de prêts ou d'avances par Eutelsat S.A., principale Société opérationnelle du Groupe,

sont soumis à diverses contraintes. En particulier, Eutelsat S.A. n'a le droit de distribuer que les sommes légalement disponibles au titre de ses résultats nets, de ses primes et de ses réserves tels qu'ils figurent dans ses comptes certifiés. Les sommes distribuables d'Eutelsat S.A. pourraient être fortement affectées par ses charges, qu'elles se traduisent ou non par un décaissement, et notamment par toutes dépréciations d'actifs enregistrées dans ses comptes. Dans le passé, Eutelsat S.A. a enregistré d'importantes dépréciations de ses actifs et pourrait être amenée à constater de telles dépréciations à l'avenir. Le fait que la Société soit une Société holding et que la capacité distributive de ses filiales soit soumise à certaines contraintes, pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, ses résultats, et ses capacités distributives.

Le Groupe pourrait être soumis à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'il accorde au Fonds de Pension Fermé de l'OIG.

Avant la création d'Eutelsat S.A., l'OIG gérait un fonds de pension (le « Fonds de Pension Fermé ») pour ses agents. Les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés, et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiée à un *trust* (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a également été confiée). Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'OIG pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est soumis au risque de change

Une part des activités du Groupe est réalisée en dehors de l'Europe. La plupart des clients du Groupe paie ses services en euros, et le Groupe présente ses résultats financiers en euros. Certains clients du Groupe paient cependant en dollars U.S. et, dans la mesure où le développement de ses activités en dehors de l'Europe est un élément clé de sa stratégie, cette proportion pourrait s'accroître à mesure que le Groupe étend ses activités à des pays situés en dehors de la zone euro. Cette expansion géographique pourrait accroître le risque de change dollar U.S. contre euro pour le Groupe. Les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe lorsqu'ils sont payés en devises autres que l'euro. Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro. Même en l'absence de fluctuation de la demande, les fluctuations du taux de change pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où une partie de ce chiffre d'affaires est réalisée dans une devise autre que l'euro. De plus, les clients du Groupe situés dans des pays émergents

pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars U.S. (notamment en raison de contrôles des changes), ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euro ou en dollars U.S., et ainsi exposer le Groupe à des risques de change supplémentaires. Par ailleurs, les contrats du Groupe avec des fournisseurs américains (dont des contrats conclus avec des agences de lancement) sont libellés en dollars U.S. Le Groupe négocie généralement des contrats à terme ou des options d'achat en dollars U.S. pour couvrir ses obligations de paiement à la livraison d'un satellite ou après son lancement. Cependant, le Groupe a également des contrats avec des fournisseurs qui sont payables en dollars U.S. et dont il ne couvre pas le risque.

L'ensemble des risques de change mentionnés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Risques fiscaux

En janvier 2005, les autorités fiscales françaises ont engagé une procédure de vérification de comptabilité concernant notre filiale Eutelsat S.A. au titre des exercices clos aux 30 juin 2002, 2003 et 2004. A l'issue de cette vérification, l'administration a notifié à Eutelsat S.A., par courrier en date du 19 décembre 2005, qu'elle se proposait de rectifier son résultat imposable de l'exercice clos au 30 juin 2004. L'administration rejette la déductibilité fiscale de la moins-value de cession des titres Hispasat à la filiale allemande en remettant en cause la valorisation des titres retenue (voir note 19.3 des comptes consolidés en annexe).

Le montant total des redressements, notifiés en décembre 2005 à notre filiale Eutelsat S.A. pour 69,9 millions d'euros, a été ramené à 56 millions d'euros, intérêts de retard et retenue à la source compris, à la suite des échanges écrits entre Eutelsat S.A. et l'administration. La phase d'échanges et discussions avec l'administration est toujours en cours.

Le Groupe conteste le bien-fondé de ces redressements et, compte tenu des éléments en sa possession à la date de l'arrêté des comptes annuels, n'a pas constaté de provision pour risque à ce titre, s'agissant d'un passif éventuel au sens de la norme IAS 37.

Toutes décisions, administratives ou judiciaires confirmant le bien fondé de ce redressement et plus généralement, tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale du Groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d'impôt, d'intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Risque sur actions

Au 30 juin 2005, le Groupe ne détient pas d'actions en propre (hors 3.377 actions détenues au 30 juin 2006 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Société Générale) ni de

participations dans des Sociétés cotées et n'encourt donc pas de risques significatifs à ce titre.

Eutelsat S.A. est soumise aux dispositions de la Convention Amendée de d'EUTELSAT IGO et Eutelsat Communications est soumise aux dispositions de la Lettre-Accord.

Les Statuts d'Eutelsat S.A. stipulent que la Convention Amendée de l'OIG Eutelsat, adoptée le 20 mai 1999, constitue un « Document de Référence » pour la conduite des activités d'Eutelsat S.A. Par ailleurs, les droits et obligations réciproques d'Eutelsat S.A. et d'Eutelsat IGO sont définis dans un accord (l'« Arrangement ») en date du 2 juillet 2001. Les droits dont bénéficie Eutelsat IGO, au titre de l'Arrangement, visent à permettre à cette dernière de veiller à ce que Eutelsat S.A. respecte les Principes de Base définis dans la Convention Amendée, à savoir notamment la fourniture de services audiovisuels en conformité avec les accords internationaux pertinents, dont notamment les dispositions de la Convention européenne sur la télévision transfrontières et les réglementations nationales, la couverture paneuropéenne du système de satellites et le respect des principes de non-discrimination et de concurrence loyale dans la définition de sa stratégie et la conduite de ses activités opérationnelles. En particulier, Eutelsat S.A. doit informer Eutelsat IGO en cas de changements majeurs de sa politique opérationnelle, technique, commerciale ou financière qui pourraient affecter notablement le respect des Principes de Base et doit obtenir l'approbation écrite préalable d'Eutelsat IGO si elle a l'intention de procéder à une liquidation volontaire, y compris en cas de fusion ou de consolidation avec une autre entité.

A la suite de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications Eutelsat Communications et Eutelsat IGO ont signé une lettre-accord en date du 2 septembre 2005 (la « Lettre-Accord ») aux termes de laquelle la Société a pris certains engagements à l'égard d'Eutelsat IGO, portant notamment sur le maintien d'un endettement consolidé du Groupe qui ne soit pas contraire aux pratiques de marché et à une saine gestion du Groupe et à maintenir dans Eutelsat S.A. un montant minimum de fonds propres conforme à une saine gestion financière d'Eutelsat S.A. et permettant de préserver sa capacité à respecter les Principes de Base.

L'appréciation portée par Eutelsat IGO sur les opérations et la stratégie d'Eutelsat S.A., au regard de l'obligation de respecter les Principes de Base, et la politique financière du Groupe pourrait être différente de celle du Groupe. La prise en compte des recommandations ou des demandes d'Eutelsat IGO pourrait avoir pour conséquence de réduire la flexibilité et la réactivité du Groupe dans la conduite de ses affaires, dans la gestion de la structure de son endettement et de ses fonds propres et dans sa politique de distribution et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La fourniture par le Groupe de services de télécommunications par satellites intervient dans un environnement fortement régulé.

L'industrie des télécommunications par satellite dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante. Des changements de politique ou de réglementation, au plan international dans le cadre de l'Union Internationale des Télécommunications, dans l'Union Européenne, en France ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités ou son développement, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, le Groupe doit pouvoir continuer à bénéficier des assignations de fréquences existantes aux positions orbitales auxquelles il exploite ou pourrait avoir besoin de redéployer des satellites. Il doit aussi pouvoir obtenir de nouvelles assignations de fréquences, aux mêmes ou à de nouvelles positions orbitales, pour l'expansion future de ses activités. La perte des assignations de fréquences existantes ou la non obtention de nouvelles assignations de fréquences dans des délais compatibles avec le plan de développement du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, le Groupe est soumis dans le cadre de la fourniture de ses services, notamment audiovisuels à des exigences réglementaires relatives, notamment, à la radiodiffusion (contenu diffusé) et aux stations terriennes conformément aux dispositions des législations dans lesquelles le Groupe opère et des dispositions de la Convention Européenne sur la Télévision Sans Frontières. Le respect de ces exigences réglementaires pourrait entraîner des investissements considérables en temps et en ressources. En outre, le Groupe ne peut garantir qu'il pourra obtenir ou maintenir les autorisations nécessaires, ce qui pourrait retarder ou entraver la fourniture de services aux clients dans les pays concernés ou la mise en œuvre de sa stratégie de développement et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Par ailleurs, la modification des réglementations applicables pourrait limiter ou rendre impossible l'obtention ou le maintien des autorisations nécessaires aux activités actuelles du Groupe ou à sa stratégie de développement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, certains Etats pourraient décider d'imposer aux opérateurs satellites un système de taxation pour la réception d'émissions satellites sur leur territoire. Une telle évolution pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

* * *

EUTELSAT COMMUNICATIONS

société anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 215.692.592 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris
481 043 040 R.C.S. PARIS

Annexe A

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'EUTELSAT COMMUNICATIONS
ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	A-3
2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE	A-3
2.1. Composition du Conseil d'Administration	A-3
2.2. Unicité des fonctions de Président et Directeur Général	A-4
2.3. Administrateurs indépendants	A-4
2.4. Conflits d'intérêts	A-4
2.5. Mission du Conseil d'Administration	A-4
2.6. Réunions du Conseil d'Administration	A-5
2.7. Informations communiquées au Conseil d'Administration	A-5
2.7.1 Le Plan stratégique	A-5
2.7.2 Les décisions d'investissements	A-5
2.7.3 Le suivi de l'activité de la Société	A-6
2.7.4 Les autres informations transmises au Conseil d'Administration	A-6
2.8. Mise en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration	A-6
3. LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT	A-6
4. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	A-6
4.1. Les procédures relatives à la gestion des risques satellites	A-7
4.1.1 Les procédures relatives à la sauvegarde et l'intégrité de la flotte de satellites	A-7
4.1.2 Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites	A-7
4.1.3 Contributions respectives des départements d'Eutelsat impliqués directement ou indirectement dans la gestion des satellites	A-8
4.2. Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe	A-8
4.2.1 Lancement du projet de plan de continuité des activités d'Eutelsat SA	A-8
4.2.2 Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet	A-8
4.3. Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière	A-9
4.3.1 Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations	A-9
4.3.2 Procédure d'élaboration des comptes consolidés	A-9
4.3.3 Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe	A-9
4.3.4 Gestion des délégations de pouvoirs	A-10
4.3.5 Procédure de gestion et suivi des contrats signés par la Société avec ses fournisseurs ou sources de financements	A-10
4.3.6 Procédure de gestion et suivi des contrats clients	A-10
4.3.7 Procédures d'achats	A-11
4.3.8 Gestion des principaux risques financiers du Groupe	A-11

Chers actionnaires

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Eutelsat.

Pour les besoins de lecture du présent rapport, nous vous remercions de noter que le terme « Société » désigne Eutelsat Communications, et « Groupe ou Groupe Eutelsat » désigne Eutelsat Communications et l'ensemble des ses filiales et participations.

1. INTRODUCTION

L'exercice clos le 30 juin 2006 a vu de nombreux bouleversements dans l'organisation et la structure du Groupe Eutelsat ainsi que dans le rôle de la Société.

Il convient ici de rappeler que notre Société a été créée le 25 février 2005 sous la forme d'une société par actions simplifiée afin d'acquérir, via la mise en place de filiales de gestions de participations, Eutelsat SA, troisième opérateur mondial et leader européen des Services Fixes de Communications par Satellite.

Initialement contrôlée par un groupe d'actionnaires, notre Société avait pour rôle la gestion de la participation desdits actionnaires dans le Groupe Eutelsat. Cependant, à la suite des modifications dans son mode de gouvernance décidée par l'Assemblée des actionnaires du 31 août 2005 et de son introduction en Bourse intervenue le 2 décembre 2005, le rôle de notre Société a été profondément modifié.

En effet, depuis lors, aucun des actionnaires de notre Société, seul ou agissant de concert, ne détient le contrôle direct ou indirect de notre Société selon les dispositions de l'article L. 225-33 du Code de commerce.

Par ailleurs, notre Société assure depuis lors le pilotage opérationnel, financier et stratégique du Groupe Eutelsat.

Enfin, il convient d'indiquer que en vue de se conformer aux principes de bonne gouvernance d'entreprise, la Société entend se conformer aux recommandations des rapports Viénot II et Bouton. Ces principes inspirent notamment le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la Société qui a été approuvé le 22 décembre 2005.

A noter que le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a approuvé un code de conduite relatif à la détention d'informations privilégiées. Ce code de conduite est applicable à l'ensemble des salariés et mandataires sociaux du Groupe mais aussi aux membres du Conseil d'Administration.

2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient de rappeler que le gouvernement d'entreprise de notre Société a été profondément modifié par l'Assemblée des actionnaires réunie le 31 août 2005. En effet, l'Assemblée des actionnaires a décidé d'adopter la forme d'une société par actions à Conseil d'Administration en vue de l'Introduction en Bourse de la Société, intervenue le 2 décembre 2005.

2.1. – Composition du Conseil d'Administration

A la suite des résolutions votées par l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'Administration est composé de 8 administrateurs, élus pour un mandat de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Par ailleurs, en conformité avec les dispositions de la Lettre Accord intervenue entre la Société et EUTELSAT IGO, le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a décidé de coopter le Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO en qualité de Censeur (sans voix délibérative) au sein du Conseil d'Administration.

Au 30 juin 2006, le Conseil d'Administration est composé de :

Nom	Fonction	Autres fonctions ou mandats exercés dans des Sociétés françaises
G. Berretta	Président Directeur Général	Président Directeur Général d'Eutelsat SA
P. Sayer	Administrateur	Président du Directoire d'EURAZEO, Président d'EURAZEO PARTNERS SAS, Président du Conseil de Surveillance de FRAIKIN GROUPE, Président du Conseil d'Administration de l'AFIC et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'ANF représentant permanent au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Lucien Barrière, représentant permanent au Conseil de gérance de ColACE Sarl, Administrateur d'IPSOS, REXEL, Eutelsat SA, Ray Holding SAS, Ray Acquisition SAS, Associé Gérant Commandité de PARTENA et Gérant de la Société Civile Investco 1 Bingen
G. Saada	Administrateur	Membre du Directoire d'Eurazeo, Représentant permanent au Conseil d'Administration de CEGID et LT Participations, administrateur d'Eutelsat SA
L. Marini-Portugal	Représentant Permanent	Directeur d'investissement chez Eurazeo, représentant permanent de BlueBirds II Participations au Conseil d'Administration d'Eutelsat SA
B. Collatos	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
G. Fink	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
B. Valentin	Représentant Permanent	Représentant permanent de CB Luxembourg III au Conseil d'Administration d'Eutelsat SA
H. Lepic	Représentant Permanent	Représentant permanent de GSCP 2000 Eurovision Holding au Conseil d'Administration d'Eutelsat SA
C. Roisse	Censeur	Censeur auprès du Conseil d'Administration d'Eutelsat SA

2.2. – Unicité des fonctions de Président et Directeur général

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 que le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 31 août 2005 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général. En conséquence, M. Giuliano Berretta, Président du Conseil d'Administration assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

2.3. – Administrateurs indépendants

En conformité avec les pratiques de bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a engagé un processus de sélection de 3 administrateurs indépendants, c'est-à-dire d'administrateurs n'ayant aucun conflits d'intérêts ou relations d'affaires avec le Groupe Eutelsat de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur.

Au 30 juin 2006, deux administrateurs indépendants ont été pressentis et ont fait part de leur accord à cette proposition. Il s'agit de M. Frank DANGEARD, Président Directeur Général de THOMSON, qui assiste depuis le 16 février 2006 aux réunions du Conseil d'Administration en tant qu'invité (sans voix délibérative) et de Lord John BIRT, ancien Directeur Général de la BBC. Le processus d'identification et de sélection du troisième administrateur indépendant se poursuit.

Le Conseil d'Administration présentera ces candidatures à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société.

A l'issue du processus de sélection des administrateurs indépendants et sous réserve de leur élection par l'Assemblée

Générale des actionnaires, les administrateurs indépendants seront au nombre de 3 sur 12 soit le quart des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil considère que sa future composition, qui se caractérisera par la présence d'administrateurs indépendants aux cotés d'administrateurs exerçant des fonctions de Direction Générale au sein du Groupe ou représentant des actionnaires significatifs constituera un facteur de bonne gouvernance.

2.4. – Conflits d'intérêts

Au 30 juin 2006 et à l'exception du contrat de travail liant M. Berretta à Eutelsat SA, il n'existe pas de contrat de travail ou de contrat de service liant les autres administrateurs de la Société avec l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages de quelque nature que ce soit. Nous vous invitons à vous référer à la section 9 du rapport de gestion de la Société pour de plus amples informations.

2.5. – Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est en charge notamment en application des dispositions de l'article L. 225.35 du Code de Commerce de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires, le Conseil d'Administration peut se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

A noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, un certain nombre de décisions opérationnelles ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil

d'Administration. Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

- **Opérations affectant les Statuts :** toute opération se traduisant par une augmentation du capital de la Société ou se traduisant par une modification des Statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration.
- **Opérations stratégiques :** le Plan Stratégique à 5 ans du Groupe ainsi que toute acquisition de valeurs mobilières d'une Société tierce ou toutes opérations ou fusions affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. De même toute opération d'investissement dans le capital d'une société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros ou de 25 millions d'euros dans le cas où cette opération n'est pas incluse dans le Plan Stratégique.
- **Investissements et engagements financiers :** Le budget annuel consolidé du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieurs à 50 millions d'euros (ou de 25 millions d'euros si non incluses dans le budget annuel) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. En outre tout emprunt ou contrat de financement résultant en une augmentation de l'endettement de la du Groupe de plus de 50 millions d'euros et non prévu au budget annuel est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Enfin toute décision de cession, prêts, location ou transfert d'actifs du Groupe (hors opérations de nature commerciale) ou décision de désinvestissement d'un montant supérieur à 50 millions non incluse dans le budget annuel est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.
- **Direction générale du Groupe :** le Conseil d'Administration est en charge de la définition des critères d'indépendance et de la sélection des administrateurs indépendants et son accord préalable est requis pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus grandes rémunérations du Groupe.
- **Autres sujets :** Tout projet de rachat ou de fusion dont la Société pourrait faire l'objet, toute offre d'achat de sociétés tierces dont le paiement est en tout ou en partie en actions de la Société, tout projet de documents de référence, documents d'offres destinés à des investisseurs (y compris les projets de communication financière destinés au public).

2.6. – Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société ou du Groupe l'exige.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice, en raison notamment de l'importante charge de travaux liée à l'opération d'Introduction en Bourse de la Société.

Sauf cas d'urgence, les convocations des réunions du Conseil d'Administration sont adressées aux membres du Conseil d'Administration au moins 5 jours avant la réunion prévue du Conseil d'Administration.

2.7. – Informations communiquées au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions pertinentes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, la documentation du Conseil est transmise à ses membres au plus tard 5 jours avant la tenue des réunions du Conseil. En cas de réunion d'urgence du Conseil d'Administration, la documentation est envoyée dans des délais plus brefs.

2.7.1 – Le Plan stratégique

A chaque exercice, le Conseil d'Administration examine le projet de Plan stratégique à 5 ans du Groupe. Ce Plan Stratégique vise à établir les objectifs stratégiques du Groupe et à définir les outils nécessaires à ces objectifs ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe. Le Plan Stratégique pour la période de l'exercice 2006-2007 à l'exercice 2010-2011 a été approuvé le 28 juin 2006.

2.7.2 – Les décisions d'investissements

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, il appartient au Conseil d'Administration d'approuver d'une part, le Plan stratégique et d'autre part, toute dépense d'investissement excédant des seuils prédéterminés (cf.ci-dessus). Ainsi, sur la base d'un dossier établi par la direction générale du Groupe, les décisions d'investissements, notamment les investissements relatifs à la flotte de satellites ou aux opérations de croissance externe font l'objet d'un examen approfondi par le Conseil d'Administration qui en examine l'opportunité en veillant à l'adéquation de ces investissements avec les objectifs stratégiques du Groupe.

A noter que les projets d'investissements sont par ailleurs intégrés dans le budget annuel consolidé du Groupe examiné par le Conseil d'Administration dans le cycle normal de ses travaux.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que notre Conseil d'Administration a approuvé le lancement de 4 nouveaux programmes satellites au cours de l'exercice, à savoir les satellites HOT BIRD™9, W2M, W2A et W7.

2.7.3 – Le suivi de l'activité du Groupe

La Direction communique sur une base trimestrielle un rapport d'activité incluant les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, endettement, trésorerie et coûts, etc..) aux membres du Conseil d'Administration afin de permettre au Conseil d'Administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget.

Au cours de chaque exercice et dans les délais réglementaires, le Conseil d'Administration arrête les documents de gestion prévisionnels. De même, après la clôture du premier semestre de chaque exercice et à la clôture annuelle d'un exercice, le Conseil d'Administration arrête les états financiers semestriels et annuels de la Société et du Groupe ainsi que les rapports associés.

2.7.4 – Les autres informations transmises au Conseil d'Administration

En application des dispositions statutaires et de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est informé des franchissements de seuils statutaires, ou encore des projets d'opérations concernant les sujets relevant de sa compétence tels que, par exemple, les projets d'offre de rachat ou d'échange d'actions de la part de sociétés tierces.

2.8. – Mise en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration a décidé de la création de deux comités spécialisés chargés de le conseiller dans leurs domaines de compétences respectifs :

- **Le Comité des Sélections et Rémunérations :** Présidé par M. Sayer, le Comité est également composé de Messieurs Fink, Collatos et Marini – Portugal. Ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'Administration pour ce qui est (i) de la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, (ii) de la mise en place de plans d'options de souscriptions, d'achat ou d'attributions d'actions au sein du Groupe, ou encore (iii) de l'affectation entre les membres du Conseil d'Administration de jetons de présence, (iv) de la sélection des administrateurs indépendants.
- **Le Comité d'Audit :** Il est en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'Administration concernant la sélection et la rémunération des Commissaires aux Comptes de la Société, le programme d'audit des Commissaires aux Comptes et la préparation et l'examen des comptes semestriels ou annuels de la Société et du Groupe. Ce Comité peut par ailleurs décider de faire procéder à tout audit concernant les activités ou opérations

du Groupe. Au 30 juin 2006, ce Comité d'Audit n'a pas été activé.

3. LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT

Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer M. Jean-Paul Brillaud en qualité de Directeur Général Délégué, sur proposition de M. Berretta.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, M. Brillaud dispose des mêmes pouvoirs de représentation et de direction que M. Berretta. Nous vous précisons que M. Brillaud exerce par ailleurs le mandat de Directeur Général Délégué d'Eutelsat SA.

A noter que le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer un Comité Exécutif Groupe qui regroupe, autour de Messieurs Berretta et Brillaud, M. Claude Ehlinger, Directeur Financier d'Eutelsat SA et M. Philippe McAllister, Directeur des Affaires Juridiques d'Eutelsat SA.

M. Ehlinger est par ailleurs gérant des sociétés Satbirds Finance Sàrl et SatBirds Capital Sàrl.

M. Philippe McAllister exerce par ailleurs les fonctions de Secrétaire du Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat SA et est gérant des sociétés Satbirds Finance Sàrl et SatBirds Capital Sàrl, Président des sociétés Eutelsat Communications Finance SAS et Eutelsat Finance SAS.

Le Comité Exécutif Groupe a pour objet de fournir au Directeur Général l'assistance requise pour la poursuite des objectifs du Groupe.

Le Conseil considère que l'identité (i) des administrateurs entre Eutelsat Communications et Eutelsat SA dans la mesure où tous les administrateurs de la Société sont aussi administrateur d'Eutelsat SA, (ii) des mandats et fonctions exercés par Messieurs Berretta et Brillaud ainsi que, ainsi que le resserrement de la Direction Générale du Groupe sont un gage de la cohérence des décisions des organes sociaux des filiales et de bonne exécution des décisions opérationnelles, financières, stratégiques prises par le Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications au sein du Groupe et tout particulièrement au sein d'Eutelsat SA, principale filiale opérationnelle du Groupe.

4. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont notamment destinées à maîtriser, autant que faire se peut, les risques intrinsèques du Groupe, lesquels sont fonction de son activité ou de son environnement.

L'activité principale du Groupe consiste à exploiter et à commercialiser un système de satellites géostationnaires, localisé à plus de 36.000 km d'altitude pour des besoins de communication ou de télédiffusion. Au 30 juin 2006, la capacité est commercialisée sur 23 satellites, situés entre 15° Ouest et 70.5° Est.

Il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites (section 4.1.) et des autres risques Groupe (section 4.2.) et, d'autre part, les procédures de contrôle internes relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales (section 4.3.).

Nous vous rappelons que notre Société a pour rôle le pilotage opérationnel, financier et stratégique du Groupe Eutelsat. A ce titre, il convient de rappeler que les activités opérationnelles du Groupe, et tout particulièrement les activités satellites, sont conduites par Eutelsat SA. Les procédures opérationnelles décrites ci-dessous en section 4.1 sont les procédures mise en place chez Eutelsat SA et ses filiales.

4.1. – Les procédures relatives à la gestion des risques satellites

4.1.1 – Les procédures relatives à la sauvegarde et l'intégrité de la flotte de satellites

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité du Département « Technique » en charge du contrôle des satellites, et du Département « Exploitation », en charge du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les deux centres de contrôle d'Eutelsat SA, lesdits centres de contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Des exercices d'évacuation du centre de contrôle principal et de reprise par le centre de secours sont effectués régulièrement.

Ces centres de contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des centres de contrôle et, plus particulièrement, du centre de contrôle de la flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et testées

périodiquement et sont mises en œuvre notamment pour la formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne aux Départements « Technique » et « Exploitation », dans le cadre des procédures d'« escalade », permettant de faire appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du Responsable Qualité, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

- 1) D'une information des membres de la Direction Générale du Groupe,
- 2) D'une revue interne à Eutelsat SA par ses Directions Techniques,
- 3) Et enfin, le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés.

4.1.2 – Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites

Au cours de l'exercice 2004-2005, un audit de sécurité avait été effectué sur les installations de contrôle des satellites en conformité avec la norme ISO 17799 (« Code of Practice for Information Technology Management »). L'audit avait pris en compte les changements importants dans l'architecture dus à l'expansion de la flotte ainsi que les changements technologiques (protocoles de communications, systèmes d'exploitation, etc.). Le niveau de sécurité avait été qualifié de bon par les auditeurs qui ont toutefois émis une série de recommandations pour éliminer des vulnérabilités identifiées au cours de l'audit. Les équipes impliquées ont mené des actions pour répondre à ces recommandations. Une grande partie des actions les plus importantes est achevée au 30 juin 2006, le reste des actions sera terminé pour fin 2006.

En 2007, un nouvel audit de sécurité sur les installations de contrôle des satellites sera effectué. A cette occasion sera vérifiée la mise en œuvre des recommandations émises lors du précédent audit.

Parallèlement au projet sur la sécurité du système de contrôle, les équipes concernées par le contrôle des satellites s'étaient engagées dans le processus de certification de leurs activités dans le cadre de la norme ISO 9001. Cette certification a été obtenue en 2005 en couvrant comme domaine d'activité le

« contrôle et exploitation des satellites, opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, système au sol de contrôle de satellites : définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance ».

4.1.3 – Contributions respectives des départements d'Eutelsat SA impliqués directement ou indirectement dans la gestion des satellites

En complément des procédures ou revues techniques effectuées sous la responsabilité du Département « Technique » ou du Département « Exploitation » sont par ailleurs impliqués les Départements suivants :

Le Département Commercial : Ce Département est en charge de la commercialisation de la capacité des différents satellites de la flotte et de la relation avec les clients.

A ce titre, le Département Commercial est notamment en charge de traiter l'ensemble des demandes des clients de la Société de quelque nature que ce soit (commerciale, technique) et de valider avec les Départements « Exploitation » et « Missions & Programmes » ces demandes ou les solutions techniques pouvant être proposées aux clients afin de satisfaire leurs besoins dans le respect des performances des satellites.

Le Département Finance : En liaison avec le Département « Technique », ce Département est plus particulièrement en charge de la gestion du risque lié à l'activité du Groupe, notamment par le biais de la mise en place de polices d'assurances en orbite ou de lancement, ou par la réalisation, au cas par cas, de tests de la valeur des satellites en cas de perte partielle définitive de la capacité d'un satellite ou d'une réduction permanente de sa durée attendue d'exploitation.

4.2. – Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe

4.2.1 – Lancement du projet de plan de continuité des activités d'Eutelsat SA

Début 2006, notre filiale Eutelsat SA a lancé un chantier de mise en œuvre du plan de continuité de ses activités pour réduire les risques stratégiques, économiques et financiers en cas d'indisponibilité prolongée de son siège social.

Placé sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information, ce plan de continuité des activités vise à définir les conditions de continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines. Ce plan a également pour objectif de sécuriser les applications informatiques critiques afin de permettre leur reprise rapide et de fixer le mode repli des salariés sur le site de secours de Rambouillet.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des centres de contrôle des satellites et des communications) sont hors du périmètre de ce plan car elles sont

déjà prises en compte dans le cadre de procédures de sécurité spécifiques (cf. section 4.1. du présent rapport).

Les objectifs de ce chantier sont les suivants :

- 1) Identifier les risques pouvant affecter physiquement le site principal de Balard,
- 2) Evaluer les vulnérabilités et les impacts potentiels des scénarii de risque sur les métiers et le fonctionnement des Directions et Départements autres que les Départements Technique et de l'Exploitation,
- 3) Identifier les impacts sur les systèmes d'information et les architectures informatiques actuels en intégrant les moyens de secours existants,
- 4) Proposer les moyens nécessaires pour soutenir les activités pendant la période critique et les mesures à mettre en œuvre pour rendre possible ce plan de continuité des activités,
- 5) Implémenter les solutions techniques retenues (infrastructures informatiques et bâtiment),
- 6) Définir les principes de fonctionnement des activités critiques en mode dégradé, ainsi que de détailler l'organisation requise (cellule de gestion de crise, effectif de repli sur le site de secours à Rambouillet),
- 7) Rédiger les procédures détaillées de plan de continuité/ reprise des activités.

La première phase de ce chantier, portant sur les objectifs n° 1 à 4 listés ci-dessus, a été menée à bien au cours du premier semestre de l'année civile 2006. Elle a conduit en particulier à l'identification des activités critiques, au choix des scénarii de crise et à la sélection des solutions techniques et organisationnelles. Suite aux préconisations jalonnant l'avancée du chantier, des actions techniques ont d'ores et déjà été initiées.

La deuxième phase, entamée en juin 2006, porte sur les objectifs n° 5 à 7 pour les activités les plus critiques d'Eutelsat SA. Les différentes étapes de ce plan sont réalisées sur la base de nombreux entretiens avec les différents acteurs métiers en accord avec la Direction Générale et les membres du Comité de Direction d'Eutelsat SA.

Une fois les procédures rédigées, les infrastructures techniques déployées et les équipes du plan de continuité des activités formées, le plan sera testé périodiquement lors d'exercices de simulation.

4.2.2 – Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet

Un rapport d'audit portant sur la sécurité des installations des sites de Balard et de Rambouillet a été établi en octobre 2005. Ce rapport n'a mis en évidence aucun risque majeur pouvant impacter significativement le niveau de sécurité escompté pour les sites de Balard et de Rambouillet.

Les procédures écrites en vigueur en matière de contrôle d'accès, gardiennage et vidéo-surveillance ont été néanmoins renforcées suite à la remise du rapport afin de répondre aux quelques préconisations rapidement applicables destinées à parer encore plus efficacement à des risques déjà appréhendés.

La Direction Générale porte une attention régulière à la maîtrise des risques liés à la sécurité des sites et des mesures adéquates sont prises dès que nécessaire.

4.3. – Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations.

Les principales informations comptables et financières concernent essentiellement les activités commerciales, les investissements, les coûts d'exploitation et les placements financiers. L'interaction des différents services permet une meilleure maîtrise de ces informations en vue de les contrôler.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé sous la supervision du Directeur Général Délégué. Ce reporting prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différents départements opérationnels d'Eutelsat SA (Département Commercial, Département Multimédias, etc.) après rapprochements avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Nous vous informons que la Société ne disposant pas des personnels appropriés, elle a conclu avec Eutelsat SA une convention de prestation de services au titre de laquelle, Eutelsat SA effectue des tâches de support administratifs (juridique, finance, etc.).

Dans ce cadre, l'ensemble des prestations de services accomplies par Eutelsat SA obéit aux procédures de contrôles et de mise en œuvre définies par Eutelsat SA.

4.3.1 – Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations

Eutelsat SA ainsi que ses filiales et participations sont détenues par la Société via un certain nombre de filiales de gestion de participations.

Ces filiales de gestion de participations n'ont pas de rôle opérationnel. Certaines de ces filiales avaient pour rôle de porter les divers financements reçus dans le cadre de l'acquisition d'Eutelsat SA et de ses filiales par Eutelsat Communications, de l'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications et du refinancement intervenu en juin 2006.

Le contrôle des engagements et actes de ces filiales repose essentiellement sur les dispositions légales ou statutaires qui leur sont applicables.

Ainsi, dans l'ensemble de ces filiales, tout engagement de quelque nature que ce soit d'un montant supérieur à 3.000 euros doit selon le cas, (i) être approuvé par l'Assemblée des actionnaires ou l'associé unique de ces filiales ou (ii) être approuvé par le Conseil de Gérance de Satbirds Capital Sàrl composé de 2 gérants « A » et de 2 gérants « B ». Aucune décision du Conseil de Gérance ne peut être prise sans l'accord d'au moins 1 gérant « A » et 1 gérant « B ».

Par ailleurs, toute décision d'engagement d'un montant inférieur à 3.000 euros doit faire l'objet d'une procédure de double signature.

A noter que Messieurs Ehlinger et McAllister sont tous deux « gérants B » de Satbirds Capital Sàrl.

Enfin, il convient de noter que toute opération de ces filiales se traduisant par une cession, prêt ou création d'une sûreté sur leurs actifs doit être préalablement approuvée par la Direction Générale du Groupe ou le cas échéant, le Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications, et par le Conseil de Gérance de Satbirds Capital Sàrl.

4.3.2 – Procédure d'élaboration des comptes consolidés

Lors de chaque arrêté (annuel et semestriel) le reporting de la consolidation de chacune des filiales fait l'objet d'une revue par le responsable des services comptables afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables du Groupe en vigueur sont correctement appliqués.

En outre, chaque arrêté des comptes fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Conseil d'Administration en présence des Commissaires aux Comptes de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications s'assurent à chaque arrêté, d'une part, de la pertinence des procédures et principes comptables mis en œuvre par la Société et, d'autre part, que les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration donnent une image fidèle et sincère de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe Eutelsat.

4.3.3 – Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe

Des matrices d'autorisation et de responsabilité ont été validées et diffusées aux filiales opérationnelles ou de représentation et de promotion des activités d'Eutelsat SA, et sont appliquées depuis 2005 par Eutelsat SA.

Ces matrices prévoient les types de responsabilités et d'autorisations requis à la création de la filiale, puis durant sa vie courante avec, le cas échéant, des distinctions selon des niveaux des seuils pour certaines attributions.

Ces matrices couvrent (l'une et l'autre) l'ensemble des aspects juridiques, contentieux, budgétaires, financiers et comptables ainsi que les engagements envers les fournisseurs, les clients et les salariés.

Au cours de l'exercice 2005/2006, des modifications quant à leur contenu se sont néanmoins avérées appropriées pour certaines filiales opérationnelles.

A cet effet, la direction d'Eutelsat SA s'est réunie avec les Dirigeants de chaque filiale afin d'apporter aux matrices les adaptations nécessaires pour tenir compte plus fidèlement du volume d'activité de la filiale. Chaque Dirigeant de filiale s'est par ailleurs engagé à mettre en adéquation les procédures internes au sein de sa filiale avec les dispositions prévues dans les matrices.

4.3.4 – Gestion des délégations de pouvoirs

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du Président Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

Cependant, dans des cas particuliers, des délégations de pouvoirs ou de signatures ont été consenties par le Président Directeur Général à certaines personnes du Groupe pour des opérations spécifiques.

Ces délégations de pouvoirs ou de signatures sont établies par la Direction des Affaires Juridiques qui en assure le suivi et la mise à jour.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont habilités à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du Règlement Intérieur de la Société.

4.3.5 – Procédure de gestion et suivi des contrats signés par la Société avec ses fournisseurs ou sources de financements

La préparation, négociation et suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financement est assurée par Eutelsat SA en application de la convention de prestation de service intervenue entre la Société et Eutelsat SA.

C'est ainsi, avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Président-directeur général de la Société ou du Directeur général délégué.

Par ailleurs, pour ce qui est des contrats de financements, ces derniers sont approuvés par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

4.3.6 – Procédure de gestion et suivi des contrats clients

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat SA ou ses filiales sur la base de contrats standards élaborés par la Direction Juridique et la Direction Commerciale d'Eutelsat SA.

Toute modification de ces contrats standards fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des Affaires juridiques d'Eutelsat SA avant d'être signés par les personnes habilitées.

Le Directeur Commercial d'Eutelsat SA est habilité à signer seul les contrats de vente inférieurs à 150.000 euros par an. Lorsque les contrats de vente sont compris entre 150.000 et 250.000 euros par an, la signature du Directeur des Affaires Juridiques est également requise. Au-delà de 250.000 euros par an, seul le Président-directeur général (ou le Directeur général délégué) est habilité à signer.

Le Directeur du Département Multimédias est habilité à signer seul des contrats inférieurs à 1.000.000 euros. Au-delà, ces contrats doivent être signés par le Président-directeur général (ou le Directeur général délégué).

Les processus préalables à la signature des contrats d'attribution de capacité sont des processus complexes qui débouchent sur la facturation des clients.

Le cycle des ventes, considéré comme étant un des process clé par la direction générale du Groupe, a fait l'objet d'un audit approfondi durant l'exercice précédent. Les objectifs de l'audit, effectué en interne, étaient les suivants :

- 1) Identifier et appréhender les processus opérationnels qui concourent à la facturation des clients,
- 2) Mettre en évidence les facteurs de risques qui ne permettraient pas, le cas échéant, de garantir l'exhaustivité du chiffre d'affaires à facturer et/ou la fiabilité et l'intégrité de l'information générant la facturation,
- 3) Formaliser, le cas échéant, des recommandations destinées à la Direction générale visant à obtenir une assurance raisonnable que les réservations ou/et utilisations de capacité satellitaire sont correctement facturées,
- 4) Et enfin, suivre la mise en œuvre des recommandations validées.

Plusieurs audits visant à évaluer la pertinence des procédures internes définies à la suite de cet audit et leur application ont été réalisés au cours du premier semestre 2006 par Eutelsat SA. A l'appui des conclusions de ces audits, certaines modifications ont été apportées aux procédures internes afin de renforcer la fiabilité des processus qui contribuent à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des reportings mensuels et trimestriels établis conjointement par les Départements Commercial et Financier.

4.3.7 – Procédures d'achats

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de service soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

- 1) Validation par la Direction Générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par son Conseil d'Administration.
- 2) Suivie d'une validation par la Direction du Département duquel émane la demande d'achat.

Les factures reçues sont systématiquement rapprochées du contrat établi (ou de la commande) après que l'engagement d'achat ait été valablement autorisé.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants pré-déterminés, la signature du Président-directeur général ou du Directeur général délégué est également requise.

A noter que pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'Administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondants à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Président-directeur général ou le Directeur général délégué d'Eutelsat SA.

4.3.8 – Gestion des principaux risques financiers du Groupe

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat SA une gestion centralisée de trésorerie. Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat SA et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le Département Trésorerie d'Eutelsat SA gère pour le compte de toutes les filiales du Groupe le risque de change et le risque de taux.

Pour faire face à ces risques le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune

transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar US. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Par ailleurs, certains contrats fournisseurs (satellites ou services de lancement) sont libellés en US dollar. Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe a mis en place les instruments de couverture de taux suivants au 30 juin 2006 :

- Un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur trois ans pour un montant nominal de € 1.700 millions destiné à la couverture des lignes de financement d'Eutelsat Communications.
- Et, à départs différés, pour deux ans supplémentaires (années 4 et 5), une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 850 millions et un achat de cap pour un montant nominal de € 850 millions, destinés à la couverture partielle des lignes de financement d'Eutelsat Communications.
- Une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable sur la partie crédit à long terme in fine de € 650 millions de sa filiale Eutelsat SA.
- Et un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur cinq ans pour un montant nominal de € 450 millions destiné à la couverture partielle de la ligne de crédit revolving de € 650 millions de sa filiale Eutelsat SA.

Le 19 juin 2006, consécutivement à la mise en place du Crédit de refinancement, les instruments de couverture du risque de taux de la filiale SatBirds Finance Sàrl ont été transférés à Eutelsat Communications.

* * *

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 215.692.592 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris
481 043 040 R.C.S. PARIS

Annexe B

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 et L. 225-197 DU CODE DE COMMERCE PORTANT SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations intervenues au cours de l'exercice en vertu des dispositions des article L. 225-177 relatifs aux options de souscription d'actions et L. 225-197 du Code de Commerce relatif aux attributions d'actions gratuites.

A titre liminaire, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu de mise en place de plans de souscription d'actions au sein de la Société au cours de l'exercice. Nous vous rappelons cependant que des plans de souscription d'actions sont actuellement en vigueur au sein de notre filiale Eutelsat SA, détenue indirectement à plus de 95 %.

1) RAPPORT PORTANT SUR LE PROGRAMME D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (L. 225-197)

Nous vous rappelons que notre Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 octobre 2005 avait délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs afin d'attribuer, en une ou plusieurs fois et dans une limite maximum de 6 millions d'actions d'une valeur nominale de 1 Euro, des actions gratuites conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 aux salariés de la Société ou des sociétés contrôlées par la Société.

En application de la délégation de pouvoir consentie par l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2005 a décidé d'attribuer 341 actions gratuites, soit un montant total de 149.699 actions d'un montant nominal de 1 Euro chacune ; la valeur de chaque action à la date d'attribution étant fixée à 12 euros, prix d'introduction en bourse des actions de la Société, selon les critères indiqués ci-dessous.

L'objectif de cette décision du Conseil d'Administration était d'associer le personnel du Groupe au succès de l'introduction en bourse d'Eutelsat Communications et aux perspectives de développement du Groupe en assurant la participation au capital d'Eutelsat Communications de tous les salariés du Groupe qui ne seraient pas déjà actionnaires d'Eutelsat Communications à la date du 27 novembre 2005.

Les bénéficiaires de cette attribution gratuite d'actions sont les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée effectivement rémunérés à ce titre par leur employeur au moment de la décision d'attribution et ayant une ancienneté de trois mois au sein du Groupe.

Le nombre maximum d'actions susceptible d'être attribué à l'ensemble des salariés devait être inférieur à 1.800.000 euros divisés par le prix de l'offre ;

La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter du 29 novembre 2005 et implique une condition de

présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date définitive d'acquisition.

Nous vous précisons que sont exclus de cette attribution gratuite d'actions les mandataires sociaux ainsi que les salariés actionnaires de la Société à la date du 27 novembre 2005.

Par conséquent, 439 salariés du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité ont reçu un courrier le 29 novembre 2005, leur notifiant l'attribution de 341 actions gratuites de la Société qui leur seront définitivement acquises le 30 novembre 2007, pour un montant total de 1.758.963,25 €.

2) RAPPORT PORTANT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS (L. 225-177)

Nous vous rappelons que notre filiale Eutelsat SA avait mis en place au cours des exercices antérieurs des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Eutelsat SA.

Pour de plus amples détails concernant l'évolution de ces plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, nous vous remercions de vous référer à la Note 13- capitaux propres- des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Notre filiale Eutelsat SA n'a mis en place aucun nouveau plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Nous vous informons cependant qu'en application des décisions du Conseil d'Administration du 12 mai 2005 et du 10 octobre 2005, le conseil d'administration de notre filiale avait décidé respectivement de permettre l'exercice de l'intégralité des options accordées aux bénéficiaires dans le cadre des plans Managers 1, Managers 2, Managers 3, Manager 3 bis, Managers 4 à compter du 12 mai 2005 et enfin de supprimer la période d'indisponibilité de 30 mois concernant les plans d'achat d'actions de mars et avril 2004, en raison de l'introduction en Bourse de notre Société.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, nous vous informons qu'un total de 4.443.334 options de souscription d'actions de notre filiale Eutelsat SA ont été exercées.

2.1. – L'Offre de Liquidité (décembre 2005)

Nous vous informons, que notre Société, via sa filiale Satbirds 2 SAS, a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options de souscription d'actions consenties au titre des plans Partners, et Managers 1 de racheter leurs actions en décembre 2005 (l'Offre de Liquidité) au prix unitaire de 4,27 € par action Eutelsat SA.

L'Offre de Liquidité a été close le 10 décembre 2005. Il convient de souligner que cette offre de liquidité a exclu expressément de son périmètre les actions levées au titre du plan Managers 1 par

les mandataires sociaux et certains cadres d'Eutelsat SA ayant consenti au profit d'Eutelsat Communications et de ses filiales, une promesse de cession de leurs actions le 15 juillet 2005.

Au cours de l'Offre de Liquidité 1.696.974 titres ont été cédés par les bénéficiaires à notre filiale Satbirds 2 SAS.

2.2 – L'Opération de cession

En application des dispositions des promesses de cession consenties par les mandataires sociaux et certains des cadres d'Eutelsat SA bénéficiaires d'actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'actions Eutelsat SA dans le cadre du plan « Managers 1 », notre filiale Satbirds 2 SAS a procédé au rachat au prix unitaire de 2,70 € ou de 2,64 € desdites actions. Au titre de cette opération, Satbirds 2 SAS a procédé au rachat d'un total de 1.597.100 actions Eutelsat SA.

2.3 – Tableau de synthèse

Le tableau ci-dessous indique le nombre total d'actions cédées par les mandataires sociaux et par chacun des 10 salariés et anciens salariés ayant cédé le plus de titres au cours de l'exercice.

NOM, Prénom	Nombre total d'actions cédées	Prix de cession (en euros)
BERRETTA(*), Giuliano	538.306	2,70
	25.500	4,27
STEINER, Volker	311.934	4,27
BRILLAUD(*), Jean Paul	284.975	2,64
	14.000	4,27
PATACCHINI, Arduino	94.204	2,70
	17.268	4,27
MILLIES-LACROIX, Olivier	94.204	2,70
	17.028	4,27
DUTRONC, Jacques	94.204	2,70
	11.574	4,27
DOMINGO LABORDA, Jesus	90.962	4,27
SAUNDERS, Barry	53.831	2,70
	34.713	4,27
ROISSE, Christian	80.247	4,27
BEHAR, Izy	67.288	2,70
	11.000	4,27

(*) Messieurs Berretta et Brillaud sont respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué. A noter que le prix de cession des actions détenues par M. Brillaud avant le 22 décembre 2005 a été ajusté afin de tenir compte de la distribution de réserve votée le 22 décembre 2005 par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eutelsat SA en application des dispositions de la promesse de cession d'actions consentie par M. Brillaud

3) OPTIONS EXERCEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux levées d'options de souscription d'actions au titre des différents plans d'options de souscription d'actions en vigueur, intervenues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006 dans notre filiale Eutelsat SA.

3.1. – Options exercées par des mandataires sociaux

NOM, Prénom	Fonction	Nombre total d'options exercées	Prix d'exercice (en euros)	Plan
BERRETTA, Giuliano	Président	538.306	1,48	Managers 1
	Directeur Général			
BRILLAUD, Jean Paul	Directeur Général	284.975	1,54	Managers 1
	Délégué			
		1.521	1,00	Partners

Le prix d'exercice des options Managers 1 ainsi que le nombre d'actions sous-jacentes qui ont été levées après le 22 décembre 2005 a été ajusté afin de tenir compte de la distribution des réserves votée par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eutelsat SA le 22 décembre 2005 conformément aux dispositions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce

3.2 – Les 10 plus grandes levées d'options exercées par des salariés, anciens salariés non-mandataires sociaux

Liste des dix salariés et anciens salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires du plus grand nombre d'options de souscription d'actions exercées				
NOM, Prénom	Nombre total d'options exercées	Prix d'exercice (en euros)	Plan	
HINDSON, Charles	296.068	1,48	Managers 1	
	438.087	1,33	Managers 2	
	438.087	1,26	Managers 3	
STEINER, Volker	284.974	1,54	Managers 1	
	421.672	1,38	Managers 2	
DUMESNIL, Jean Jacques	64.767	1,54	Managers 1	
	35.000	1,33	Managers 2	
PATACCHINI, Arduino	94.204	1,48	Managers 1	
	4.227	1,00	Partners	
DUTRONC, Jacques	94.204	1,48	Managers 1	
MILLIES LACROIX, Olivier	94.204	1,48	Managers 1	
SAMUEL, Ronald	67.288	1,48	Managers 1	
BEHAR, Izy	67.288	1,48	Managers 1	
CATALDO, Francesco	67.288	1,48	Managers 1	
KORUR, Ali	51.814	1,54	Managers 1	
	11.250	1,31	Managers 3	
	2.200	1,26	Managers 3	

4) FUTURES OPERATIONS

Nous vous informons par ailleurs, que notre Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 28 juin 2006 de proposer aux propriétaires d'actions Eutelsat SA issues des plans d'options de souscription d'actions Partners, Manager 1, Managers 2, Managers 3, Managers 3 Bis et Managers 4 (à l'exclusion des mandataires sociaux, cadres dirigeants et cadres clés ayant consenti des promesses de cession de leurs actions en faveur d'Eutelsat Communications ou ses filiales) une offre de liquidité des actions Eutelsat SA en numéraire ; la méthode d'évaluation du prix unitaire des actions Eutelsat SA sera calculée selon une formule similaire à celle retenue lors de l'Offre de Liquidité de décembre 2005. Chaque année, le conseil d'administration d'Eutelsat Communication fixera les dates de cette offre semestrielle de liquidité, à l'issue des délais légaux et après publication des comptes semestriels et annuels, et ce jusqu'en 2010.

* * *

Annexe C

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(art. 133, 135 et 148 du décret sur les Sociétés Commerciales)

Nature des indications (En euros)	Mars 2005 (deux mois)	Juin 2005 (trois mois)	Juin 2006 (douze mois)
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE			
a) Capital social	37.000	278.732.598	215.692.592
b) Nombre des actions ordinaires existantes	37.000	278.732.598	215.692.592
c) Nombre maximal d'actions futures à créer : – Par exercice de droit de souscription			
II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	1.197.900
b) Résultat avant participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	– 700	– 13.217.299	– 3.145.328
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0
e) Résultat après participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	– 700	– 13.217.299	– 3.235.692
f) Distribution			
III – RESULTATS PAR ACTION			
a) Résultat après participation, impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	– 0,02	– 0,05	– 0,01
b) Résultat après participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	– 0,02	– 0,05	– 0,02
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00
IV – PERSONNEL			
a) Effectif moyen	0	0	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	1.357.333
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	0	0	421.749

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

Eutelsat Communications

70 rue Balard
75502 Paris cedex 15 - France

T. +33 1 53 98 47 47
F. +33 1 53 98 37 00

www.eutelsat.com